**REPUBLIQUE DU BENIN BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL**

**Ministère de Travail et de la Programme International pour**

**Fonction Publique l’Abolition du Travail des Enfants**

**approfondissement des connaissances sur le travail des enfants dans les mines et carrières du Bénin**

**Consultant Principal**

**ANAGONOU Maurice**

**Consultants Associés**

**AFFO DAOUDOU Hamissou**

**D’ALMEIDA Jean Pierre**

**Mai 2013**

**Etude d’approfondissement des connaissances sur le travail des enfants dans les mines et carrières du Bénin**

***Projet BIT/IPEC RAF/10/53/USA-USDOL***

***(W.A ECOWAS II)***

**Rapport**

**Bureau International du Travail (BIT)**

**Programme International pour l’Abolition du Travail des Enfants (IPEC)**

**Acronymes et abréviations**

AECSGB  : Association des Exploitants des Carrières de Sable et de Granite du Borgou

Art  : Article

BEPC : Brevet d’Etude de Premier Cycle

BIT : Bureau International du travail

BTP  : Bâtiments Travaux Publics

CDN  : Comité Directeur National

CEDEAO : Communauté Economique de l’Afrique de l’Ouest

CEP  : Certificat d’Etude Primaire

CFA  : Communauté Financière Africaine

Cm²  : Centimètre carré

CM2  : Cours Moyen deuxième année

DC  : Directeur de Cabinet

DGM  : Direction Générale des Mines

DT  : Direction Technique

EJP-Bénin : Espoir Jeuneuse Plus – Bénin (ONG)

EMICoV  : Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie

Ha  : Hectare

INSAE  : Institut National de la Statistique et de l’Analyse Economique

IPEC-OIT : Programme international pour l'abolition du travail des enfants de l'OIT

IPEC-OIT : Programme international pour l'abolition du travail des enfants de l'OIT

Km  : Kilomètre

Km²  : Kilomètre carré

LUTRENA : Lutte contre le Trafic des Enfants en Afrique de l’Ouest et du Centre

LUTRENA : Lutte contre le Trafic des Enfants en Afrique de l’Ouest et du Centre

MFPTRA  : Ministère de la Fonction Publique du Travail et de la Réforme Administrative

MMEH  : Ministère des Mines de l’Energie et de l’Hydraulique

MSP  : Ministère de la Santé Publique

OIT : Organisation Internationale du Travail

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OS  : Objectif Spécifique

PAN   : Plan d’Action National

PDC : Plan de Développement Communal

PFTE   : Pire Forme de Travail des Enfants

PMA : Petites Mines Artisanales

PMA : Petites Mines Artisanales

R  : Résultat

RGPH 3  : Troisième Recensement Général de la Population et de l’Habitation

SCRP : Stratégies de Croissance et de Réduction de Pauvreté

SCRP  : Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté

SGM  : Secrétaire Général du Ministère

SIMPOC  : Programme d’Information Statistique et de Suivi sur le Travail des Enfants

SPSS  : Statistical Package for Social Sciences

USDOL : US Department Of Labour

VIH /SIDA : Virus d’Immuno-deficience Humain/Syndrome d’Immuno-Déficience Acquis

WC  : Water-Closet

**RESUME EXECUTIF**

Selon le Recensement Général de la Population et de l’Habitation (RGPH3) 2002, la population du Benin est chiffrée à 6.769.914 habitants. Avec les estimations de l’institut national de la statistique et de l’analyse économique (lNSAE), le Bénin devrait passer à 8,78 millions d’habitants en 2010 et atteindra 10 millions d’habitants en 2014 et un peu plus de 13 millions en 2027[[1]](#footnote-1). Selon les mêmes sources, la population des enfants (0-17 ans), avec un effectif de 3 569 306 représentait 52,7 % de la population béninoise en 2002 ; il s’agit donc d’une population très jeune. Dans les années 2000, le gouvernement béninois a déjà pris des initiatives pour protéger les enfants. Cependant, cela n’a pas empêché le Benin de devenir une véritable plaque tournante du trafic d’enfants en Afrique de l’Ouest. Face à cette situation, plusieurs projets et programmes nationaux et internationaux ont été mis en œuvre pour lutter contre ce fléau et le travail des enfants. C’est le cas du Programme « *d’élimination des pires formes du travail des enfants en Afrique de l’Ouest et le renforcement de la coopération sous-régionale à travers la CEDEAO* » (ECOWAS II) qui œuvre depuis plusieurs années pour l’élimination du travail des enfants dans les mines et carrières du Bénin.

Pour plus d’efficacité du programme ECOWAS II, la présente étude a été initiée suite à une précédente réalisée en 2008, en vue d’actualiser et d’approfondir les connaissances sur le travail des enfants dans les mines et carrières. L’inventaire des sites fonctionnels permettra au projet ECOWAS II d’œuvrer pour l’extension des modèles de lutte contre le travail des enfants sur les sites non encore partenaires dans les communes d’intervention du programme. . Le recensement des enfants travailleurs sur tous les sites identifiés fournira des données de base dans le cadre de la mise en œuvre prochaine du Système de Suivi du Travail des Enfants au Bénin (SSTEB). Enfin la meilleure maîtrise des systèmes d’exploitation et des dynamiques socio économiques sur les sites constituera un atout dans l’accompagnement du dialogue social engagé sur les sites partenaires.

Cette étude a pour objectif global de contribuer à l’élimination des pires formes du travail des enfants dans les mines et carrières artisanales. A cet effet, elle vise spécifiquement plusieurs objectifs, à savoir entre autres :

(i) réaliser un inventaire exhaustif des sites fonctionnels et faire un recensement de tous les enfants travaillant dans les exploitations artisanales de gravier, de granite et d’orpaillage ;

(ii) identifier, décrire et analyser les différents systèmes d’exploitation des mines et carrières dans les trois sous-secteurs (gravier, granite et orpaillage) ;

(iii) faire une analyse genre par rapport aux enfants travailleurs  et étudier en collaboration avec les collectivités locales et les préfectures, les conditions d’institution d’une taxe sur les produits des carrières ou toute stratégie pouvant assurer la pérennisation des actions de prévention et de retrait des enfants de ces activités.

Les résultats attendus de cette étude sont entre autres :

(i) un répertoire (exhaustif) des mines et carrières actives artisanales au Bénin est élaboré notamment dans les départements du Mono, du Couffo, des Collines, du Borgou, de l’Alibori, de l’Atacora et de la Donga.

(ii) tous les enfants travailleurs des mines et carrières répertoriées sont recensés.

(iii) des données complémentaires d’approfondissement sur le travail des enfants dans les mines et carrières sont recueillies, ainsi que les initiatives, actions et décisions des mairies sur la pérennisation des actions de prévention et de retrait des enfants des sites.

En fait, les mines et les carrières font partie des établissements classés dangereux, incommodes et insalubres, et, comme tels, soumises à la réglementation en vigueur en la matière. Cette reconnaissance justifie la qualification du travail des enfants dans ces entreprises artisanales comme une pire forme de travail. De ce fait, la présence d’enfants travailleurs dans les mines et carrières pose des problématiques liées au respect des droits de l’enfant qui méritent d’être prises en compte. Combien de sites existent et où se situent-ils ? Quelles sont les situations socioéconomiques des enfants travailleurs sur les sites ? que font-ils concrètement et qu’est ce qui justifierait leur présence sur les sites ? Comment faire pour un retrait efficace de ces enfants des sites ?

De manière opérationnelle, la mission s’est déroulée en 3 étapes fondamentales en l’occurrence : (i) l’inventaire des sites (gravier, granite, orpaillage), (ii) le recensement des enfants travailleurs, et enfin (iii) les focus group pour des discussions approfondies et ouvertes avec les différentes catégories d’acteurs miniers.

***Description sociodémographique des enfants travailleurs dans les trois sous-secteurs***

En termes d’effectif, le recensement a permis d’identifier 102 sites artisanaux fonctionnels au niveau des trois sous-secteurs étudiés. Au total 2991 enfants âgés entre 5 ans et 17 ans ont été recensés. Les sous-secteurs du granite et du gravier de silex mobilisent à eux seuls, respectivement 1867 enfants (62,4%) et 1034 enfants (34,5%), soit un total de 2901 enfants travailleurs tout sexe confondu, c'est-à-dire près de 97% de l’effectif total. Le granite concassé est exploité sur 63 sites recensés (61,76%), tandis que le gravier en silex est exploité sur 35 sites (34,31%), et enfin l’or sur 4 sites (3,93%). Deux raisons semblent expliquer la forte présence des enfants sur les sites d’exploitation de granite. D’abord, le granite est fortement utilisé dans le bitumage des routes et dans la construction des bâtiments qui ont tous deux connu un essor remarquable depuis les années 1990, puis le coût d’accès au granite concassé est plus bas que celui du gravier en silex et de l’or. Le granite se prélève sur des parcelles qui n’appartiennent à "personne" sinon à l’Etat. Par contre les sites de graviers et d’or se situent sur des domaines qui appartiennent généralement à des propriétaires terriens.

En termes de droit à l’éducation, **les données recueillies montrent que 86% des enfants impliqués dans le travail dans les mines et carrières combinent école et travail**. En outre, 733 enfants parmi les enfants travailleurs, soit 24,50%, ont pu atteindre et continuent de fréquenter le secondaire. Cet effectif est composé à 53% de garçons contre 47% de filles. En ce qui concerne le niveau primaire, l’effectif est de 1.937 enfants dont 1.015 filles (52,40%) et 922 garçons (47,60%). A ce niveau 21,74% des garçons ont enregistré **1 à 5 ans de retard scolaire** contre 23,86% des filles. Sur les 299 enfants n’ayant aucun niveau scolaire, Il a été dénombré 181 filles soit 60,53% contre 118 garçons soit environ 39,47%.

L’enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE, 2008), a révélé que 53% des enfants (5 -17 ans) travailleurs sont de sexe masculin contre 47% de filles, avec un écart plus prononcé en milieu rural[[2]](#footnote-2). **Par contre, dans les mines et carrières artisanales, le nombre de filles (1.510) soit 50,5% est légèrement plus élevé que celui des garçons (1.481), soit 49,5%.** On peut affirmer que les filles sont plus sollicitées pour aller travailler dans les carrières et mines que les garçons. Cette sur-sollicitation de filles se justifie par la disproportion au sein de la population des adultes[[3]](#footnote-3) en faveur des femmes sur les sites, puisqu’en règle générale, les filles suivent le plus souvent leurs mères et les garçons accompagnent leurs pères dans les activités artisanales. Par ailleurs, l’on constate un traitement égalitaire en matière de rémunération. Pourtant, en dehors de l’exigence de même degré d’efficacité chez la fille que chez le garçon, les filles accomplissement des activités de soutien à la fonction maternelle en supplément. Aussi faut-il noter qu’il n’y a pas équité en ce sens que, certaines activités réalisées par les enfants des deux sexes (comme le transport ou le port de charge) ne tiennent pas compte des normes et capacités physiques des enfants en fonction du sexe.

En termes d’ancienneté dans l’activité, pratiquement la moitié (49,7%) des enfants ont moins d’un an d’activité. Cette population compte 50,58% de filles contre 49,42% de garçons. En outre, 35,6% des enfants ont une ancienneté de 1 à 5 ans, et on compte presqu’autant de filles que de garçons. Seuls 14,4% des enfants tout sexe confondu, ont plus de 5 ans d’ancienneté parmi lesquels 47,10% de filles. **Ce fort taux des moins d’un an d’ancienneté laisse penser à un accroissement/amplification du phénomène, car il témoigne du fait que beaucoup d’enfants ont été enrôlés dans le travail dans les carrières pendant les 12 derniers mois.**

Au regard de toutes ces analyses, on peut conclure que la grande majorité des enfants cumulent la fréquentation de l’école et le travail dans les carrières ou mines artisanales ce qui fait que la performance scolaire des enfants est affectée. Les filles quant à elles sont plus sollicitées pour aller travailler dans les mines et carrières que les garçons ; ainsi elles continuent d’être victimes de discrimination genre en matière de scolarisation et de maintien à l’école des enfants.

***Conséquences du travail dans les mines et carrières artisanales sur les enfants***

Le travail des mines et carrières expose les enfants à des risques sanitaires, physiques et sociaux susceptibles d’avoir des effets immédiats ou à long terme sur leur avenir.

Au plan sanitaire, les conséquences sont diverses ; parmi elles, on peut citer : les maladies respiratoires et pulmonaires (silicose, toux, douleurs de poitrine, etc), les affections corporelles et dermatologiques, la déformation de l’ossature et les handicaps physiques (perte de la vue, perte de l’audition, coupure de doigts, etc).A cet effet, 90,2% des enfants interrogés ont déclaré avoir été victimes de coupures ou de lésions corporelles tandis que 35,5% ont connu des brûlures cutanées. Plus de 92% des personnes interrogées ont déclaré que les enfants sont souvent victimes de fractures et 96,1% des filles et garçons n’arrêtent pas de se plaindre de la poussière. Autres types de risques auxquels les enfants qui travaillent dans les mines et carrières sont exposés sont les douleurs régulières dans le dos, à la tête et dans la nuque  (91,2%), la douleur à la poitrine avec des problèmes de respiration (81,4%) et les crampes musculaires (plus de 90%). Les autres affections courantes recensées sur les sites sont : le paludisme, la diarrhée, la fièvre.

Le travail dans les mines et carrières exerce beaucoup de contraintes physiques sur les nerfs, les articulations, les muscles et la colonne vertébrale. A cet effet, les effets liés à la déformation corporelle provoquent parfois un déséquilibre dans la croissance de l’enfant ; les enfants portent des charges qui pèsent plus lourd que le maximum autorisé pour leur âge. Par exemple dans les sous-secteurs du gravier et de granite, les enfants qui transportent la plus petite sous unité de mesure, la bassine 1/9 du baril, portent plus de :

* deux fois le poids autorisé pour les garçons de 14 ou 15 ans,
* une fois et demie le poids autorisé pour garçons 16 ou 17 ans,
* quatre fois le poids autorisé pour filles 14 ou 15 ans,
* trois fois le poids autorisé pour filles de 16 ou 17 ans

Ces surcharges leur imposent des contraintes extrêmes sur les différentes parties de leurs corps sollicités pour le portage, notamment sur la colonne vertébrale. Ainsi pour une charge à soulever de 25 kilos, la force exercée sur les vertèbres lombaires avec la posture habituelle utilisée dans les mines et carrière est de 375 kilos, soit 15 fois la charge initiale. Hormis les risques d'accidents immédiats, cette situation est susceptible d’affecter leur croissance.

Par ailleurs, la pénibilité des conditions de travail des enfants, la dureté du travail amènent certains parmi eux à consommer des produits dopant pour rester dans le rythme imposé par le travail, c’est à dire celui des adultes.

Dans le domaine social, les conséquences du travail des enfants se résument aux échecs scolaires à répétition, la déscolarisation et à l’incapacité des enfants de répondre aux exigences du marché de travail.

***Causes du travail des enfants dans les mines et carrières artisanales***

. *Contexte général de pauvreté*

La première raison apparente de la présence des enfants dans les mines et carrières artisanales est la pauvreté. Cette pauvreté se manifeste à travers l’incapacité des familles des enfants travailleurs à assurer pleinement et avec efficacité, le minimum social au sein du foyer. Il ressort des données empiriques disponibles à l’INSAE qu’à l’exception du Borgou, tous les autres départements concernés par la présente étude, présentent un indice de pauvreté supérieur au niveau national qui se situe à 36,20%. Il va s’en dire que les conditions de vie des populations concernées par l’étude sont relativement précaires par rapport à la moyenne nationale. A cet effet, d’après ces données, la pauvreté monétaire touche plus de 40% de la population des départements du Couffo (46,6%), des collines (46,1%) et du Mono (43,5%). Dans certains départements, la tendance est légèrement en baisse. C’est le cas par exemple de l’Atacora (39,74%), de la Donga (36,64%), de l’Alibori (36,29%) et du Borgou (31,46%).

*Les crises économiques, financières et alimentaires et le faible niveau de revenus agricoles*

Il apparaît avec l’étude que les pouvoirs économiques des populations rurales se sont détériorés ces dernières années avec les récentes crises économiques, financières et alimentaires. Dans le même temps, la forte expansion des villes du Bénin et la mise en œuvre de nombreux projets de construction d’infrastructures ont augmenté le besoin en matériaux de construction tels que les graviers, le sable et le granite concassé. Face à cette demande sans cesse croissante, alors que les conditions climatiques et la faible productivité dans le secteur agricole ne cessent de décourager les populations rurales, l’exploitation du gravier et le concassage du granite sont devenus une alternative économique principale ou saisonnière pour nombre de familles. Pour accroître les gains, les parents n’hésitent pas à associer leurs enfants à l’activité, perturbant ainsi leur scolarisation. Le travail des enfants devient alors une stratégie commune (parents-enfants) pour lutter contre l’indigence, mais les risques encourus sont énormes. Ils sont généralement inconnus ou mal appréciés par les acteurs.

*Le caractère informel de l’activité*

La grande majorité des mines et carrières artisanales opèrent dans l’informel. Cela explique la raison pour laquelle les exploitants artisanaux échappent aux réglementations en vigueur et emploient directement ou indirectement de nombreux enfants âgés de 5 à 17 ans, sans conditions préalables de recrutement. Les mines et carrières artisanales opèrent le plus souvent dans l'illégalité ; l’activité attire des travailleurs saisonniers venus des villages voisins, ou des migrants de plus longue durée surtout sur les sites d’orpaillage.

*La faiblesse dans la protection sociale des familles*

Une des causes importantes de la présence des enfants dans les mines et carrières est l’insuffisance de protection sociale des familles, favorisant ainsi la vulnérabilité d’un nombre important d’enfants. Exemple : Géovani a dû rejoindre la carrière suite aux décès de ses parents. La plupart des enfants présents sur les sites et ne travaillant pas avec leurs parents biologiques n’y seraient pas s’il y avait une protection suffisante des familles. En général, les structures en charge de protection des enfants manquent de moyens matériels, techniques et financiers. Tous les services nécessaires ne sont pas disponibles, ce qui limite leurs actions sur le terrain. Par ailleurs, les services sociaux qui soutiennent les enfants issus de familles pauvres dans les communautés rurales reculées sont insuffisants pour répondre aux besoins de tous les enfants, même si paradoxalement les ressources financières prévues annuellement par certaines communes pour aider les familles les plus déshéritées ne sont pas épuisées (par exemple la commune de Parakou). En fait les procédures d’accès ne sont pas connues des populations ou sont assez longues et non transparentes. Par conséquent, de nombreux enfants accompagnent leurs parents pour les aider à travailler sur les sites ou les rejoignent pour déjeuner (faute de cantine) avant la reprise des classes l’après midi.

*La faible implication des mairies dans les stratégies de lutte contre le travail des enfants*

Il est intéressant de constater que dans les Départements du Mono et du Couffo, des mairies ont abordé dans leurs plans de développement communaux (PDC), la question des sites de gravier en tant que ressources minières naturelles. Ainsi dans son PDC 2011-2015, la commune de Dogbo a prévu de réorganiser le secteur de l’exploitation des graviers et de rendre praticable en toutes saisons les voies d’accès aux différentes carrières. Le budget prévu est de 10.000.000F CFA. Quant à la commune d’Athiémé, la Mairie a prévu dans son PDC 2011-2015, d’aménager et de mettre en exploitation les carrières de la Commune d’une part et de réglementer l’exploitation des carrières d’autre part. Le budget prévu est de 16.000.000F CFA. La commune de Lokossa quant à elle prévoit dans son PDC 2011-2015 plus de 6 activités liées au secteur. Le budget prévu à cet effet est évalué à 15.050.000FCFA.

**Mais aucune commune, n’a prévu des actions relatives à la lutte contre le travail des enfants dans les carrières.**

***Recommandations***

1. **La prise en compte de la lutte contre le travail des enfants dans la stratégie d’assainissement des sous secteurs d’exploitation artisanale des mines et carrières**

La Direction Générale des Mines déploie depuis un certains temps de grands efforts visant l’assainissement du secteur de l’exploitation artisanale des mines et carrières. En dehors de l’organisation des acteurs miniers en cours, il importe d’introduire dans les conventions d’exploitation artisanale des mines et carrières, des clauses reconnaissant la dangerosité du travail sur les sites et en conséquence y interdire l’accès et le travail des enfants. Ces clauses devront réglementer et généraliser le port d’outils de protection lors de l’extraction et de l’exploitation des matériaux dans les mines et carrières artisanales en République du Bénin. Par ailleurs les fiches de suivi et les canevas des rapports des missions de suivi/supervision de la Direction Générale des Mines, doivent être améliorés tout en incluant des rubriques consacrées à l’observation et au contrôle de la présence des enfants sur les sites.

1. **La prise en compte de la lutte contre le travail des enfants par les autorités communales**

L’étude a montré que les mairies s’intéressent uniquement aux ressources financières qu’elles peuvent tirer de l’exploitation artisanale des mines et carrières situées sur leur territoire, et ne se rendent pas compte de ce que ces ressources proviennent aussi de la sueur des enfants. Il urge alors de promouvoir l’intégration d’une politique d’éradication du travail des enfants dans les principaux cadres de développement local notamment les PDC mais surtout les budgets et plans de travail annuel des communes. Il conviendrait aussi d’inciter les collectivités locales à la prise d’arrêtés communaux interdisant l’utilisation de la main-d’œuvre infantile dans les mines et carrières artisanales. Le gouvernement devra également favoriser la normalisation/harmonisation par les mairies des zones de carrières de granite/gravier ou abritant des mines d’or, de mécanismes de taxation de l’exploitation artisanale de ces ressources. Les taxes perçues seront prioritairement orientées vers des politiques de retrait progressif des enfants.

1. **Sensibilisation et éducation des populations**

(i) Faire de la lutte contre le travail des enfants un enjeu national impliquant toutes les couches sociales. Ceci pourrait se faire par la vulgarisation (en langues nationales) des dispositions nationales et internationales qui prohibent et punissent le travail des enfants. Elle pourrait se faire à travers l’utilisation de stratégies de communication de proximité (radio communautaire, etc.) par les acteurs locaux (mairie, société civile, etc.). Ainsi, chacun à son niveau pourra s’inviter au refus de l’utilisation de la main d’œuvre infantile.

(ii) Conjuguer la loi et le devoir des parents à assurer l’éducation de leurs enfants. Il s’agit en effet, de développer des programmes de communication sociale et de sensibilisation à l’endroit des parents/tuteurs, afin de leur permettre d’appréhender et de prendre conscience de la nécessité de développement de projets éducatifs au profit de leurs enfants. Ces projets auront pour vocation première, la promotion de l’accès, de l’assiduité et de la performance scolaire à l’école.

1. **Faire appliquer les textes**

A la suite des fortes campagnes de sensibilisation et d’éducation des populations, il convient de prendre les dispositions opérationnelles pour assurer la mise en application stricte des textes qui interdisent et protègent les enfants contre le travail.

A ce sujet, il conviendrait d’encourager les différents acteurs de protection des enfants à se plaindre devant les juridictions et services sociaux correspondants. Aussi, faudrait-il encourager les populations à dénoncer les parents et autres acteurs qui font exécuter aux enfants des travaux dangereux. Une ligne verte devrait être envisagée à cet effet. Cette situation devra permettre de dissuader les populations à continuer par utiliser la main d’œuvre infantile pour les travaux dangereux. Il est aussi nécessaire que l’inspection du travail parvienne à accomplir pleinement sa mission qui est d’assurer les dispositions légales relatives aux conditions de travail et à la protection des travailleurs. Cela nécessite le développement de programmes de renforcement des capacités à la fois techniques et matérielles.

1. **Renforcer les structures en charge de la protection des enfants contre les pires formes de travail des enfants**

En général, les structures de protection des enfants manquent de moyens nécessaires pour la réalisation de leur politique. Le renforcement de leurs capacités à la fois technique et matérielle semble donc être nécessaire pour atteindre les meilleurs résultats. Il est donc souhaitable de doter les inspecteurs de travail et les services sociaux en ressources humaines et financières suffisantes afin d’assurer l’efficacité du système de suivi du travail des enfants que la Direction Générale du Travail met en place actuellement avec l’appui du projet ECOWAS II.

# Le développement et la promotion des programmes d’accompagnement psycho-éducatifs

L’étude a permis d’établir un lien de cause à effet entre le travail des enfants et le niveau de performance et de ruptures scolaires. Par ailleurs, les services sociaux qui soutiennent l'éducation des enfants issus de familles pauvres dans les communautés rurales reculées sont insuffisants pour répondre aux besoins de tous les enfants. Face à cette situation, il importe que le gouvernement développe, en plus de la gratuité de l’école primaire, des programmes d’accompagnement psycho-éducatifs au profit des enfants, afin de leur permettre de prendre conscience de leurs potentialités et d’élaborer des projets de vie pertinents et opérationnels.

# La prise en charge sanitaire des enfants victimes

Les résultats de cette étude montrent que le travail accompli par les enfants excède généralement leurs capacités physiques et que l'environnement physique et social des sites porte souvent préjudice au bien-être des enfants. Les séquelles du travail sur la santé des enfants ne sont pas toujours visibles et la prise en charge sanitaire systématique des enfants victimes est souvent négligée. Il est donc impératif de développer dans le cadre des programmes de prévention et de retrait des enfants des sites de mines et carrières artisanales, des stratégies de prise en charge sanitaire durable des victimes survivants (enfants travailleurs âgés de 5 ans à 17 ans) ; elles seront basées sur un bilan sanitaire spécifique assorti d’un suivi médical à moyen terme. L’initiative peut être pérennisée par l’instance communale, à partir des taxes perçues sur le transport du minerai.

# L’extension des modèles de surveillance des sites développés par le projet ECOWAS II

Pour ce qui est du projet ECOWAS II, il est nécessaire de généraliser à tous les sites d’exploitation recensés, les mécanismes de surveillance et d’accompagnement développés par le projet. Cela permettra à tous les sites identifiés de disposer des outils pertinents de prévention et/ou de retrait des enfants des sites miniers et des carrières, ainsi que la limitation d’une migration de la main d’œuvre infantile vers les sites non partenaires directs du projet.

**TABLE DES MATIERES**

[LISTE DES GRAPHIQUES i](#_Toc356934424)

[LISTE DES TABLEAUX iii](#_Toc356934425)

[LISTE DES ANNEXES iv](#_Toc356934426)

[INtroduction 5](#_Toc356934427)

[I - Contexte et justification de l’étude 7](#_Toc356934428)

[2.1. Objectifs de l’étude 10](#_Toc356934429)

[2.2. Résultats attendus de l’étude 11](#_Toc356934431)

[III. DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET CONDUITE DE L’ETUDE 13](#_Toc356934432)

[3.1. Problématique 13](#_Toc356934433)

[3.2. Couverture et durée de l’étude 13](#_Toc356934434)

[3.3. Différentes étapes de l’enquête 13](#_Toc356934435)

[1.4. Collecte et analyse des données primaires 18](#_Toc356934436)

[1.4.1. Collecte des données primaires 18](#_Toc356934437)

[1.4.2. Dépouillement et analyse des données primaires 18](#_Toc356934438)

[1.5. Limites de l’enquête et principales difficultés 19](#_Toc356934439)

[IV. ANALYSE TRANSVERALE DES RESULTATS DE L’ETUDE 20](#_Toc356934440)

[4.1. Description comparée des statuts des enfants des trois sous-secteurs (gravier, gravite, or) 20](#_Toc356934441)

[4.1.1. Cadre légal et institutionnel dans les 3 sous-secteurs 20](#_Toc356934442)

[4.2.3. Situation générale des enfants travailleurs dans les mines et carrières 26](#_Toc356934443)

[4.1.4. Relation de genre dans le travail économique des enfants 32](#_Toc356934444)

[4.1.5. Conséquences du travail des enfants travailleurs dans les mines et carrières artisanales 36](#_Toc356934445)

[*Risques de santé et déséquilibre dans la croissance des enfants* 39](#_Toc356934446)

[4.4.1. Causes immédiates 43](#_Toc356934447)

[4.4.2. Causes sous-jacentes 46](#_Toc356934448)

[4.4.3. Causes structurelles 49](#_Toc356934449)

[V. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS PAR SOUS-SECTEUR 51](#_Toc356934450)

[5.1. LE Sous-secteur de graNITE 51](#_Toc356934451)

[5.1.1. Cadre institutionnel et légal de l’exploitation du granite au Bénin 51](#_Toc356934452)

[5.1.2. Inventaire et répartition des carrières de granite au Bénin 52](#_Toc356934453)

[5.1.3. Nombre et caractéristiques démographiques des enfants travailleurs 57](#_Toc356934454)

[5.1.4. Systèmes d’exploitation des carrières de granite au et principaux acteurs 63](#_Toc356934455)

[5.1.5. Relation de genre dans le travail économique 71](#_Toc356934456)

[5.1.6. Risques et dangers liées à la production de granite 72](#_Toc356934457)

[5.1.7. Situation socio-économique et sanitaire des acteurs-clés au sein des carrières de granite (exploitants et travailleurs) 72](#_Toc356934458)

[5.1.8. Situation socio-économique des acteurs-clés (parents/tuteurs, etc.) autour des carrières de granite 74](#_Toc356934459)

[5.1.9. Réactions des institutions locales et structures déconcentrées face à la problématique 76](#_Toc356934460)

[5.2. LE Sous-secteur des mines d’or 77](#_Toc356934461)

[5.2.1. Cadre institutionnel et légal de l’exploitation de l’or au Bénin 77](#_Toc356934462)

[5.2.2. Inventaire et répartition des mines artisanales d’or au Bénin 78](#_Toc356934463)

[5.2.3. Nombre et caractéristiques sociodémographiques des enfants travailleurs dans les mines artisanales d’or 79](#_Toc356934464)

[3.2.4. Système d’exploitation des mines d’or et principaux acteurs 85](#_Toc356934465)

[*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* 93](#_Toc356934466)

[3.2.5. Situation socio-économiques des acteurs-clés au sein des mines d’or 96](#_Toc356934467)

[3.2.6. Situation socio-économique des acteurs-clés autour des mines d’or 99](#_Toc356934468)

[3.2.7. Réactions des institutions locales face à la problématique 100](#_Toc356934469)

[5.3.1. Cadre institutionnel et légal de l’extraction du gravier en silex au Bénin 102](#_Toc356934470)

[5.3.2. Inventaire et répartition des sites d’extraction de gravier en silex au Bénin 103](#_Toc356934471)

[5.3.2. Nombre et caractéristiques sociodémographiques des enfants travailleurs 104](#_Toc356934472)

[5.3.3. Système d’exploitation des carrières de graviers au Bénin et acteurs principaux 110](#_Toc356934473)

[5.3.4. Situation socio-économique des acteurs-clés au sein des carrières de graviers en silex 125](#_Toc356934474)

[5.3.4. Le profil économique des exploitants et promoteurs 126](#_Toc356934475)

[5.3.4. Capacité de substitution de la main d’œuvre infantile 126](#_Toc356934476)

[5.3.5. Situation sanitaire à l’intérieur des carrières de gravier 127](#_Toc356934477)

[5.3.6. Réactions des institutions locales et structures déconcentrées face à la problématique 129](#_Toc356934478)

[VI. RECOMMANDATIONS 130](#_Toc356934479)

[6.1. Prévenir le travail des enfants dans les mines et les carrières  artisanales 130](#_Toc356934480)

[6.1.1. Elaboration des textes complémentaires nécessaires 131](#_Toc356934481)

[6.1.2. Sensibilisation et éducation des populations 131](#_Toc356934482)

[6.1.3. Faire appliquer strictement les textes 132](#_Toc356934483)

[6.1.4. Renforcer les structures en charge de la protection des enfants contre le travail 133](#_Toc356934484)

[6.2. Les initiatives en termes de politiques et de programmes 133](#_Toc356934485)

[6.2.1. Au plan socio-éducatif 134](#_Toc356934486)

[6.2.2. Au plan économique 134](#_Toc356934487)

[6.2.3. Au plan sanitaire 135](#_Toc356934488)

[6.2.4. Au plan législatif 135](#_Toc356934489)

[6.2.5. Au plan opérationnel 136](#_Toc356934490)

[Conclusion 137](#_Toc356934491)

[REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 140](#_Toc356934492)

[ANNEXES 141](#_Toc356934493)

[Annexe1 : Tableaux de l’analyse transversale 141](#_Toc356934494)

[Annexe 2: Tableaux d’analyse du sous-secteur de granite 144](#_Toc356934495)

[Annexe 3 : Tableaux d’analyse du sous-secteur de l’orpaillage 149](#_Toc356934496)

[Annexe 5 : Tableaux d’analyse du sous-secteur de gravier 151](#_Toc356934498)

[Annexe 6 : Questionnaires 156](#_Toc356934499)

# LISTE DES GRAPHIQUES

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Graphique 4.1.a | Répartition des sites selon que l’activité soit légale ou non | 35 |
| Graphique 4.1.b | Répartition des sites selon le département | 38 |
| Graphique 4.1.c | Répartition des sites selon le matériel exploité | 39 |
| Graphique 4.1.d | Répartition des sites par superficie | 39 |
| Graphique 4.1.e | Répartition des sites fonctionnels selon le nombre d’années | 40 |
| Graphique 4.1.f | Répartition des enfants selon l'âge | 41 |
| Graphique 4.1.g | Principales activités menées sur les sites | 42 |
| Graphique 4.1.h | Répartition des enfants selon leur revenu | 43 |
| Graphique 4.1.i | Destination des revenus des enfants travailleurs payés | 44 |
| Graphique 4.1.j | Enfants travailleurs selon le niveau d’instruction | 44 |
| Graphique 4.1.k | Niveau d’instruction des enfants travailleurs selon l’âge | 45 |
| Graphique 4.1.l | Répartition des filles selon le niveau d’instruction et selon l’âge | 46 |
| Graphique 4.1.m | Répartition selon le sexe et l’âge des enfants | 47 |
| Graphique 4.1.n | Répartition des enfants selon les activités principales et par sexe | 48 |
| Graphique 4.1.o | Répartition des enfants selon le revenu et par sexe | 48 |
| Graphique 4.1.p | Répartition des enfants travaillant dans les mines et carrières selon le sexe et le niveau d'instruction | 49 |
| Graphique 4.1.q | Proportion des victimes des risques et dangers présents sur les sites | 51 |
| Graphique 4.1.r | Pourcentage de sites qui disposent d’infrastructure sanitaire sur le site | 52 |
| Graphique 4.1.s | Pourcentage de sites qui disposent d’infrastructure sanitaire (moins de 1km) | 53 |
| Graphique 4.2.a | Répartition des enfants selon le patrimoine des parents | 58 |
| Graphique 4.2.b | Répartition des enfants selon les modalités de payement et par tranche d’âge | 59 |
| Graphique 4.2.c | Répartition des parents/tuteurs des enfants travailleurs par âge | 60 |
| Graphique 4.2.d | Répartition des populations selon le niveau d’instruction | 61 |
| Graphique 4.2.e | Répartition des enfants selon la rémunération et par sexe | 63 |
| Graphique 5.1.a | Répartition des carrières de granite dans le département des collines | 67 |
| Graphique 5.1.b | Répartition des carrières de granite selon le département du Borgou | 68 |
| Graphique 5.1.c | Répartition des carrières de granite selon le département de la Donga | 69 |
| Graphique 5.1.d | Présence de carrières de granite au Bénin | 69 |
| Graphique 5.1.e | Fonctionnalité des carrières de granite | 70 |
| Graphique 5.1.f | Nombre d’enfants dans les carrières de granite selon les départements | 72 |
| Graphique 5.1.g | Nombre d’enfants dans les carrières de granite selon les départements | 72 |
| Graphique 5.1.h | Nombre d’enfants dans les carrières de granite selon le niveau d’instruction | 73 |
| Graphique 5.1.i | Niveau d’instruction des enfants travailleurs dans les carrières de granite selon l’âge | 73 |
| Graphique 5.1.j | Répartition des enfants selon l’ancienneté dans les carrières de granite | 75 |
| Graphique 5.1.k | Nombre de garçons/filles dans les carrières de granite | 75 |
| Graphique 5.1.l | Niveau d’instruction des enfants travailleurs dans les carrières de granite selon le genre | 76 |
| Graphique 5.1.m | Répartition genre des enfants travailleurs selon l’âge dans les carrières de granite | 77 |
| Graphique 5.1.n | Principales activités menées dans les carrières de granite | 81 |
| Graphique 5.1.o | Répartition des enfants travaillant dans le granite selon les modalités de payement | 82 |
| Graphique 5.1.p | Répartition des enfants travailleurs dans le granite selon les modalités de paiement | 83 |
| Graphique 5.1.q | Répartition des enfants travailleurs dans le granite selon les modalités de paiement et le sexe | 85 |
| Graphique 5.1.r | Proportion des enfants travailleurs dans les carrières ayant subi de violences (12 derniers mois) | 89 |
| Graphique 5.2.a | Répartition (en %) des enfants orpailleurs par département | 94 |
| Graphique 5.2.b | Répartition des enfants orpailleurs par sexe et par département et/ou commune d’exploitation | 95 |
| Graphique 5.2.c | Répartition des enfants orpailleurs par site d’exploitation | 95 |
| Graphique 5.2.d | Répartition par sexe des enfants orpailleurs des sites | 96 |
| Graphique 5.2.e | Répartition des enfants orpailleurs selon le niveau d’instruction | 97 |
| Graphique 5.2.f | Répartition des enfants orpailleurs selon qu’ils ont bénéficié d’une formation à un ?? | 98 |
| Graphique 5.2.g | Répartition des enfants orpailleurs selon l’ancienneté dans l’activité | 99 |
| Graphique 5.2.h | Répartition des enfants travailleurs par activité menée. | 102 |
| Graphique 5.2.i | Répartition des enfants orpailleurs par sexe et par activité menée | 107 |
| Graphique 5.2.j | Réparation des enfants orpailleurs par sexe selon la durée journalière de travail | 108 |
| Graphique 5.2.k | Répartition des acteurs présents sur les sites d’orpaillage par tranche d’âge | 110 |
| Graphique 5.2.l | Répartition des acteurs présents sur les sites d’orpaillage selon le niveau d’instruction | 111 |
| Graphique 5.2.m | Répartition des acteurs présents sur les sites d’orpaillage selon l’ancienneté | 111 |
| Graphique 5.3.a | Répartition de l’effectif des enfants travailleurs dans l’exploitation du gravier selon le département | 119 |
| Graphique 5.3.b | Utilisations des gains des enfants travaillant sur les sites d’exploitation de gravier au Bénin. | 120 |
| Graphique 5.3.c | Répartition des enfants selon le lien de parenté avec le responsable exploitant | 120 |
| Graphique 5.3.d | Répartition des enfants en fonction des âges et des niveaux d’instruction | 121 |
| Graphique 5.3.e | Répartition des enfants travailleurs dans les carrières de gravier selon le sexe et le niveau d’instruction | 122 |
| Graphique 5.3.f | Des retards scolaires au primaire chez les enfants travaillant dans le gravier au Bénin | 123 |
| Graphique 5.3.g | Répartition des enfants travailleurs dans le gravier au Bénin en fonction des principales tâches | 129 |
| Graphique 5.3.h | Répartition des enfants selon les tâches et le sexe | 130 |
| Graphique 5.3.i | Répartition des enfants selon la rémunération | 132 |

# LISTE DES TABLEAUX

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Tableau 3.3.a | Nombre d'enfants à tirer dans l'ensemble des sites au niveau de chaque département | 12 |
| Tableau 3.3 .b | Nombre de focus group à tenir dans l'ensemble des sites au niveau de chaque département | 13 |
| Tableau 3.3.c | Nombre de communes dans l'ensemble des sites au niveau de chaque département | 13 |
| Tableau 4.1.a | Acteurs institutionnels dans les 3 sous-secteurs | 37 |
| Tableau 4.1.b | Répartition des sites selon le département | 38 |
| Tableau 4.1.c | Risques liés à la croissance des enfants travailleurs | 54 |
| Tableau 4.1.d | Risques liés aux différentes parties du corps de l’enfant travailleur | 55 |
|  |  |  |
| Tableau 4.1.a | Etude de risques et degré de dangerosité dans les trois sous-secteurs (Gravier, Granite et orpaillage) | 18 |
| Tableau 5.1.a | Répartition des sites de granite selon les départements | 67 |
| Tableau 5.1.b | Répartition par tranche d'âge des enfants travailleurs recensés dans les carrières de granite | 74 |
| Tableau 5.1.c | Montant payé aux enfants travaillant dans le granite quelle que soit la modalité de payement | 83 |
| Tableau 5.1.d | Répartition des enfants travaillant dans le granite selon la modalité de payement et le niveau d'instruction | 84 |
| Tableau 5.1 e | Principale activité exercée et montant payé aux enfants travaillant dans le granite | 84 |
| Tableau 5.2.a | Principaux acteurs et leurs rôles | 92 |
| Tableau 5.3.a | Répartition des sites de gravier par département | 118 |

# LISTE DES ANNEXES

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Annexe 1 | Tableaux d’analyse transversale | 141 |
| Annexe 2 | Tableaux d’analyse du sous-secteur de granite | 144 |
| Annexe 3 | Tableaux d’analyse du sous-secteur de l’orpaillage | 149 |
| Annexe 4 | Tableaux d’analyse du sous-secteur de gravier | 150 |
| Annexe 5 | Carte de situation Perma | 151 |
| Annexe 6 | Questionnaires | 157 |

**INtroduction**

La lutte contre le travail des enfants en Afrique et dans le monde, est devenue depuis plusieurs décennies, une préoccupation majeure aussi bien des pouvoirs publics que pour les acteurs de la société civile. Selon le Rapport Global de l‘OIT sur le travail des enfants publié en mai 2010, il y a une forte progression dans la lutte contre ce fléau au cours de la période 2004 - 2008 comparativement à celle 2000 -2004. Cependant, il reste toujours près de 215 millions d’enfants qui continuent de travailler dans le monde.

Dans le secteur des mines et carrières, la question de travail des enfants repose essentiellement sur les travaux pénibles et dangereux. D’après les estimations de l’OIT (2010), plus de 115 millions d’enfants sont encore malheureusement exposés à des «travaux dangereux» et près d’un million d’enfants, âgés de 5 à 17 ans, dans le monde, s’échinent dans les mines et les carrières. Aussi, convient-il de rappeler que tout le monde s’accorde que l’Afrique reste la région qui abrite la plus forte proportion d’enfants qui travaillent, avec un enfant sur quatre enrôlé dans le travail des enfants.

En Afrique occidentale, le travail des enfants reste une réalité incontestable. De nombreux enfants participent à l’animation de la vie économique et certains sont astreints aux travaux dangereux. D’autres sont parfois physiquement surexploités. Très souvent, ces enfants sont mal nourris et exposés aux accidents de travail et aux maladies professionnelles. Ainsi, la plupart de ces enfants grandissent dans un environnement social non sécurisé et sans garantie et sont limités dans leurs choix d’avenir.

Au Bénin, selon l’enquête nationale sur le travail des enfants conduite en 2008 par l’INSAE avec l’appui du BIT IPEC/SIMPOC et validée en Novembre 2009 à Cotonou, 34% des enfants âgés de 05 à 17 ans en 2008 sont économiquement actifs; 32% sont impliqués dans le travail des enfants à abolir et 23% dans les travaux dangereux pour les enfants. Pour réduire considérablement le travail des enfants et surtout dans ses pires formes, et atteindre ses objectifs de développement contenu dans les politiques stratégiques, le Bénin bénéficie depuis des décennies, de l’appui du Bureau International du Travail (BIT). C’est dans ce cadre que la présente étude d’approfondissement des connaissances sur le travail des enfants dans les mines et carrières artisanales du Bénin a été commanditée.

Le présent document constitue l’aboutissement de plus de trois mois de travail soutenu. Il est organisé en six (06) parties. La première partie présente le contexte et la justification de l’étude. La seconde partie rappelle les objectifs et résultats attendus de l’étude. La troisième rubrique présente la démarche méthodologique et la conduite de l’étude, tandis que la partie quatre fait une analyse transversale des trois sous-secteurs étudiés. Quant à la cinquième partie, elle présente et analyse les résultats de l’étude, par sous-secteur d’activités. Enfin, la sixième et dernière partie fait des recommandations au regard des différentes analyses des données recueillies.

## I - Contexte et justification de l’étude

Petit pays d’une superficie de 114.763 km², situé à l’ouest du continent africain, la République du Bénin est logée dans le Golfe de Guinée, entre l’Océan Atlantique au sud, la République Fédérale du Nigéria à l’est, le Niger au nord, le Burkina Faso au nord-ouest et le Togo à l’ouest. D’après le recensement général de la population et de l’habitat (RGPH3) de 2002, le Bénin comptait une population de 6.769.914 habitants, laquelle population est estimée à plus de 9.100.000 habitants en 2012 (INSAE). Selon le même recensement, environs 661.732 enfants âgés de 6 à 17 ans sont travailleurs. Dans le secteur des mines et carrières où le travail de l’enfant est l’un des plus dangereux en matière d’occupation des enfants, de nombreux enfants sont impliqués dans les activités d’exploitation artisanale des mines et carrières de granite, de gravier et d’orpaillage, notamment dans les départements du Mono, du Couffo, des Collines, du Borgou, de l’Alibori, de l’Atacora et de la Donga. Ces enfants aident souvent leurs parents à recueillir, concasser, trier et transporter les morceaux de granite et/ou cailloux, à extraire le gravier, ou à faire de l’orpaillage. Ces travaux sont durs et dangereux pour la santé et la sécurité des enfants ; ils perturbent certains dans leur cursus scolaire et participent à la déscolarisation d’autres.

Pour lutter contre le travail des enfants et ses pires formes, le Bénin a ratifié depuis 2001 les Conventions 138 et 182 de l’OIT respectivement sur l’âge minimum d’accès à l’emploi et sur les pires formes de travail des enfants. Il a également adopté une politique de protection de l’enfant au Bénin. En 2006, une loi réglementant le déplacement des mineurs et sur la lutte contre la traite des enfants fut votée, un plan national d’action de lutte contre la traite des enfants a été également défini. Une liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18ans en République du Bénin a été adoptée en janvier 2011. En 2008, une enquête nationale sur le travail des enfants a été réalisée avec l’appui du BIT IPEC/SIMPOC. Pour aider le pays à atteindre ses objectifs, le BIT/IPEC et d’autres partenaires au développement, depuis de nombreuses années, appuient le Bénin à travers des actions nationales et/ou sous-régionales, à la conception et à la mise en œuvre des programmes essentiellement construits autour d’un ensemble intégré et coordonné de politiques et des programmes destinés à éradiquer toutes les pires formes de travail des enfants. Dans ce contexte, plusieurs projets ont été conçus et mis en œuvre au Bénin avec l’assistance du BIT et d’autres partenaires techniques et financiers pour appuyer les efforts des gouvernements nationaux, des organismes d'employeurs et de travailleurs, la société civile et des organisations des communautés de base. On peut citer à cet effet les projets BIT IPEC LUTRENA de 2000 à 2008, le programme national de 1997 à 2010, le GAP pour l’élaboration du Plan d’Action National (PAN).

Dans cette dynamique et en vue de valider la stratégie du projet du BIT /IPEC West Africa ECOWAS 2 « Eliminer les Pires Formes de Travail des Enfants (PFTE) en Afrique de l’Ouest et renforcer la coopération sous régionale à travers la CEDEAO », un atelier national d’échange s’est déroulé au Palais des Congrès de Cotonou le 29 Octobre 2010. Cette rencontre a permis entre autres : (i) d’identifier les problèmes qui justifient le travail des enfants dans les mines et carrières au Bénin; (ii) de proposer les objectifs à atteindre en vue de faire face au problème d’exploitation des enfants dans les mines et carrières. Cette réflexion a, par la suite, contribué à l’adoption du document de ce projet financé par le Département Américain du Travail (USDOL) en Décembre 2010 et dont les activités au Bénin se focalisent sur le travail des enfants dans les mines et carrières. En effet, le projet WA-ECOWAS II vise à contribuer aux efforts consentis par les organisations gouvernementales nationales, les employeurs et les travailleurs, la société civile et les organisations des communautés de base ainsi que le secrétariat administratif et d’autres institutions de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) pour éliminer les formes les plus mauvaises du travail des enfants en Afrique de l’ouest. L’OIT/IPEC intervient en collaboration avec les partenaires de projet pour prévenir et faire sortir 4000 enfants de leur engagement dans les formes les plus mauvaises du travail des enfants dans les mines artisanales et dans les carrières de pierre au Bénin et au Nigeria et dans la production de cacao au Ghana et en Cote d’Ivoire. De plus, des programmes seront mis en œuvre pour rehausser les moyens de subsistance de 3000 familles bénéficiaires directs du projet.

Dans le cadre de ce projet au Bénin, le BIT/IPEC appuie le pays à prévenir et retirer les enfants des pires formes du travail des enfants dans des communautés retenues. Des programmes d’actions directes pour combattre les formes les plus dangereuses du travail des enfants dans le secteur des mines et carrières artisanales sont prévus. Les stratégies intégrées et des partenariats d'envergure sont de mise pour mettre en place des interventions coordonnées et complémentaires qui se concentrent généralement sur la réduction des facteurs de vulnérabilité exposant les enfants aux pires formes de travail des enfants dans les mines et carrières artisanales. A cet effet, un atelier de lancement et de planification stratégique du projet WA ECOWAS II  a eu lieu au Palais des Congrès de Cotonou  les 07 et 08 Juillet 2011. L’atelier vise une planification opérationnelle des activités dudit projet, en commun accord avec les parties concernées, les acteurs clés et des représentants de la société civile, comme un préalable nécessaire au démarrage de ses activités au Bénin. Le 09 décembre 2011, un autre atelier national de validation du Plan d’Action National pour l’élimination des pires formes de travail des enfants au Bénin s’est tenu au même Palais de Congrès de Cotonou. Cet atelier organisé par le Comité Directeur National de lutte contre le travail des enfants avec l’appui technique et logistique du BIT IPEC, avait pour objectif fondamental de valider le Plan d’Action National 2012 - 2015, pour l’élimination des pires formes de travail des enfants au Bénin. A cet effet, la mobilisation et l’implication des différents acteurs intervenant dans la protection de l’enfance et surtout de lutte contre les pires formes de travail des enfants, étaient fortement remarquables dans le processus de validation et d’implémentation dudit document.

Pour accompagner le Bénin, qui s’active ainsi à répondre honorablement au rendez-vous international de 2016 relatif à l’élimination des pires formes de travail des enfants, le BIT/IPEC, a commandité la présente étude qui vise à approfondir les connaissances sur le travail des enfants dans les mines et carrières du Bénin, notamment à partir des données empiriques recueillies sur les communautés ciblées par le projet WA ECOWAS II, à savoir : les départements du Mono, du Couffo, des Collines, du Borgou, de l’Atacora et de la Donga. Ainsi, l’étude devra permettre d’identifier et recenser tous les enfants de cinq (05) à dix-sept (17) ans qui travaillent dans les mines et carrières artisanales, et à mieux analyser les conditions (dures et dangereuses) dans lesquelles ils y travaillent. Par ailleurs, l’étude devra permettre d’identifier les différentes catégories d’acteurs impliqués dans les exploitations des mines et carrières artisanales, leurs situations socio-économiques, leurs rôles, ainsi que les jeux de pouvoir ou d’influence qui existent entre ces acteurs.

**II. Objectifs et résultats de l’étude**

**2.1. Objectifs de l’étude**

* ***Objectif global***

L’objectif global de la présente étude est de contribuer à l’élimination des pires formes du travail des enfants à travers l’approfondissement et l’actualisation de l’étude nationale sur le travail des enfants dans les mines et carrières au Bénin en 2008.

#### *Objectifs spécifiques*

Les objectifs spécifiques poursuivis par l’étude sont au nombre de neuf (09) et peuvent se résumer comme suit :

OS1. Réaliser un inventaire exhaustif des sites fonctionnels d’exploitation de gravier, de granite et d’orpaillage dans les départements du Mono, du Couffo, des Collines, du Borgou, de l’Alibori, de l’Atacora et de la Donga ;

OS2. Faire un recensement (comptage) /estimation du nombre total d’enfants travailleurs sur les sites ;

OS3. Identifier, décrire et analyser les différents systèmes d’exploitation des mines et carrières dans les trois sous-secteurs (gravier, granite et orpaillage) ;

OS4. Identifier et analyser les dynamiques sociales autour des sites et dans les sous-secteurs ;

OS5. Identifier et analyser les différentes catégories d’acteurs, leurs situations socio-économiques, leurs rôles et les jeux de pouvoir ou d’influence entre les acteurs ;

OS6. Identifier et analyser les problèmes sociaux, leurs causes et conséquences dans les trois sous-secteurs ; dislocation des familles, les retards scolaires, utilisation de produits dopants, les problèmes de santé, la déscolarisation, etc.

OS7. Analyser la chaine de production et les revenus dans les trois sous-secteurs (quels sont les différents intervenants, la nature de leurs interventions, le coût et les revenus de leurs interventions et les risques auxquels ils s’exposent) ;

OS8. Etudier en collaboration avec les collectivités locales (mairies et préfectures) les conditions d’institution d’une taxe sur les produits des carrières ou toute stratégie pouvant assurer la pérennisation des actions de prévention et de retrait des enfants de ces activités ; garderie => une meilleure efficacité des femmes pour réduire le besoins de présence d’autres enfants soit pour les aider soit pour garder les plus jeunes, guichets uniques, écoute orientation et appui en vue de la formation profession pour les déscolarisés.

OS9. Faire une analyse genre par rapport aux enfants travailleurs notamment :

OS9.1. analyser la situation socio-économique des filles et des garçons qui travaillent directement dans les mines et carrières ou dans leur environnement (activités de production et de reproduction réalisées par les filles et garçons – vulnérabilité des enfants face aux violences physiques, morales et sexuelles – grossesse précoce des filles – enfants travailleurs atteints du VIH/SIDA et autres maladies…) ;

OS9.2. identifier les relations de genre qui s’établissent (et/ou se reproduisent) parmi les enfants travailleurs, du fait des modalités d'organisation et de fonctionnement de leur espace d'activité et de production et de leur cadre familial.

OS9.3. appréhender les relations existantes entre les dynamiques familiales et le travail économique des enfants dans les mines et carrières; les jeux de pouvoirs intégrants les enfants

OS9.4. proposer des recommandations pour l’élaboration de stratégies et des mesures à prendre, pour lutter de manière équitable contre le travail des enfants et les pires formes de travail des enfants, dans une perspective de genre.

**2.2. Résultats attendus de l’étude**

LA l’issue de l’action, les résultats suivants sont attendus  :

R1 : Un répertoire (exhaustif) des mines et carrières actives au Bénin est élaboré notamment dans les départements du Mono, du Couffo, des Collines, du Borgou, de l’Alibori, de l’Atacora et de la Donga.

R2 : Tous les enfants travailleurs des mines et carrières répertoriées sont recensés et un répertoire est élaboré.

R3 : Les données complémentaires d’approfondissement sur le travail des enfants dans les mines et carrières sont recueillies.

R4 : Les initiatives, actions et décisions des mairies (abritant des mines et/ou carrières) sur la pérennisation des actions de prévention et de retrait des enfants des sites sont connues et notifiées.

R5 : Une analyse genre objective sur le travail des enfants dans les mines et carrières est faite.

R6 : Un rapport de l’étude est élaboré, assorti de recommandations pertinentes qui tiennent compte des réalités de chaque localité.

# III. DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET CONDUITE DE L’ETUDE

La réalisation de la présente mission a été possible grâce à l’adoption d’une démarche participative avec utilisation de méthodes de production de données verbales. Elle devrait permettre de rechercher de nouvelles données pertinentes, spécifiques et plus détaillées en vue d’enrichir voire compléter la compréhension de la thématique. A cet effet, le consultant a opté pour une enquête thématique à la fois descriptive et analytique, des connaissances et pratiques locales relatives au travail des enfants dans les trois (3) sous-secteurs (granite, gravier, orpaillage) au Bénin.

# 3.1. Problématique

Le Bénin regorge de mines d’or et de carrières d’exploitation de graviers roulés et concassés que l’on retrouve dans certaines zones caractéristiques du sud, du centre et du nord du pays. Les données disponibles ne renseignent pas de manière précise sur leur nombre et leurs systèmes de production. Ces sites assez nombreux sont exploités par des promoteurs/exploitants qui utilisent la main-d’œuvre infantile afin de minimiser les charges d’exploitation sans tenir compte des risques socio-économiques et sanitaires auxquelles ils les exposent. Qu’est ce qui motive les uns et les autres à travailler dans les mines et carrières ? Combien en existe t-il ? Combien d’enfants y travaillent de façon précise ? Quel est leur profil sociodémographique ? Existe-t-il des filles parmi les enfants travailleurs ? La notion genre est-elle prise en considération dans les relations sociales et professionnelles ?

# 3.2. Couverture et durée de l’étude

L’enquête s’est déroulée en République du Bénin. Le champ d’investigation est subdivisé en 4 zones inégalement réparties ; il s’agit notamment de la zone 1 (départements de l’Atacora et de la Donga), de la zone 2 (départements du Borgou et de l’Alibori), de la zone 3 (département des collines), enfin, de la zone 4 (départements du Mono et du Couffo). Considérant le découpage territorial réalisé avant l’avènement de la décentralisation, sept départements ont été ciblés. L’étude a démarré le 15 janvier 2013 et a pris en mai 2013 ;

# 3.3. Différentes étapes de l’enquête

Le processus de réalisation de l’enquête est constitué de 4 étapes fondamentales : la revue documentaire, la préparation de la collecte des données primaires, la collecte et l’analyse des données, enfin, la rédaction/validation du rapport. Ces étapes sont distinctes, mais complémentaires, voire interactives à certains niveaux. Le processus est dominé par la participation des acteurs-clés, avec une attention particulière sur la notion genre.

* ***Revue documentaire***

Elle a fait l’objet de la consultation des documents relatifs à l’étude. En dehors de quelques rapports et documentation, on peut déplorer la rareté des recherches scientifiques sur le travail des enfants dans les mines et carrières au Bénin. Néanmoins, les ouvrages obtenus ont été exploités pour renforcer la mise en contexte du problème du travail des enfants dans les mines et carrières au Bénin. A cet effet, des sources principales ont été exploitées, en l’occurrence :

* le rapport 2008 de l’étude nationale sur le travail des enfants dans les mines et carrières au Bénin, commanditée par le BIT/IPEC ;
* Le plan d’action national pour l’élimination des pires formes de travail des enfants au Bénin ;
* Le plan de développement communal des communes ciblées ;
* Une documentation sur les politiques de gestion durable des ressources naturelles non renouvelables au Bénin : cas de l’exploitation du gravier dans la commune de Dogbo ;
* Le rapport I (B) du BIT relatif à la conférence international du travail (90e session 2002) ;
* Le document de stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP 2011-2015) ;

La revue de littérature grâce à une analyse thématique, a permis de collecter des données secondaires utiles à la compréhension de la problématique au Bénin et de cerner davantage les réalités sociales, économiques et socio-éducatives des départements ciblées. Mieux, les informations tirées de cet exercice a fondamentalement orientées le choix des informations nécessaires et les techniques de collecte adéquates.

* ***Préparation de la collecte des données***

Cette étape est constituée de quatre phases essentielles : l’identification/recensement des sites, l’échantillonnage, l’élaboration des outils de collecte et la formation des superviseurs/enquêteurs. Au démarrage de cette étape, dans l’optique de faciliter le recensement des sites dans les zones abritant les mines et carrières, il a été procédé à l’identification dans chaque commune potentielle d’un point focal ; au total 19 points focaux ont été ciblés pour prendre contact avec les institutions/structures à la base (direction départementale des mines, mairies, entreprises privées d’exploitant, etc.).

* + - * L’identification/recensement des sites

Pour faciliter l’échantillonnage des sites, le consultant a participé à une réunion d’échange, organisée par le BIT/IPEC, avec le ministère des mines pour s’informer des sites de production ou de transformation de gravier, de granite et d’or au Bénin. Cette réunion a également permis de prendre des contacts pour la mise en œuvre correcte de la phase de recensement. A la suite, des informations reçues, une descente terrain a été faite dans toutes les communes des départements ciblés.

* + - * L’échantillonnage

Au regard du caractère à la fois qualitatif et quantitatif de l’enquête, deux types d’échantillons ont été constitués ; l’un relatif aux questionnaires enfants, plus large, et l’autre relatif aux entretiens en focus group.

L’échantillon des enfants travailleurs a été constitué à partir des résultats de l’identification/recensement des sites. La somme au niveau département de la population des enfants de 5 à 17 ans, estimée au niveau de chaque site a été utilisée comme base de sondage ; soit 102 sites pour l’ensemble des sept départements.

Dans le souci de respecter le critère de représentativité et permettre la généralisation des résultats de l’enquête, l’échantillon des Enfants Travailleurs a été constitué comme suit :

* Un échantillon dont la taille représente 12% du total estimé des enfants travailleurs (2553), soit environ 307 enfants ;
* Le poids de chaque département par rapport à l’ensemble des départements a été déterminé ;
* Les poids déterminés ont été appliqués à la taille de l’échantillon pour avoir le nombre réel d’enfants à retenir dans l’échantillon et ceci par département. Ce qui a permis d’avoir le tableau suivant :

**Tableau 3.3.a : Nombre d'enfants à tirer dans l'ensemble des sites au niveau de chaque département**

| **DEPARTEMENTS** | **EFFECTIFS ESTIMES** | **POIDS** | **ECHANTILLON** |
| --- | --- | --- | --- |
| ALIBORI | 80 | 0,03 | 10 |
| ATACORA | 563 | 0,22 | 68 |
| BORGOU | 195 | 0,08 | 23 |
| COLLINES | 810 | 0,32 | 97 |
| COUFFO | 355 | 0,14 | 43 |
| DONGA | 215 | 0,08 | 26 |
| MONO | 335 | 0,13 | 40 |
| ENSEMBLE | 2553 | 1,00 | 307 |

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Etant donné que le recensement a été couplé avec la collecte, il a été retenu au niveau de chaque département, les communes dont les sites ont une forte concentration d’enfants de 5 à 17 ans.

Le choix des communes a été fait dans le souci d’une bonne distribution de l’échantillon. C’est pourquoi, deux sites au plus sont choisis par commune quelle que soit la taille de l’échantillon au niveau département. Pour ce qui est du choix des enquêtés, 10 enfants au plus sont choisis par site (site à fort effectif d’enfants) à partir de la liste de recensement. A ce niveau, il a été calculé un pas en fonction du nombre d’enfants à enquêter et de l’effectif d’enfants recensés.

Dans l’optique de respecter le critère de représentativité et pour permettre la généralisation des résultats de l’enquête, l’échantillon des focus group a été constitué selon la méthodologie adoptée plus haut. Mais, dans ce cas, 42 sites sur les 102 ont fait l’objet des focus group.

* Compte tenu de la courte durée et du budget de l’enquête, il a été retenu un échantillon dont la taille représente 41% du total des sites (102), soit environ 42 sites ;
* Le poids de chaque département par rapport l’ensemble des départements a été déterminé ;
* Les poids déterminés ont été appliqués à la taille de l’échantillon pour avoir le nombre réel de groupes[[4]](#footnote-4) à retenir dans l’échantillon et ceci par département. Ceci a permis d’avoir le tableau ci-après :

**Tableau 3.3.b : Nombre de focus group à tenir dans l'ensemble des sites au niveau de chaque département**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **DEPARTEMENTS** | **NOMBRE DE SITES** | **POIDS** | **ECHANTILLON PARENTS**  **/TUTEURS** | **ECHANTILLON RESPONSABLES /EXPLOITANTS** | **NOMBRE DE SITES** |
| ALIBORI | 1 | 0,01 | 1 | 1 | 1 |
| ATACORA | 8 | 0,08 | 4 | 4 | 4 |
| BORGOU | 13 | 0,13 | 6 | 6 | 6 |
| COLLINES | 45 | 0,44 | 17 | 17 | 17 |
| COUFFO | 12 | 0,12 | 5 | 5 | 5 |
| DONGA | 7 | 0,07 | 3 | 3 | 3 |
| MONO | 16 | 0,16 | 6 | 6 | 6 |
| **ENSEMBLE** | **102** | **1,00** | **42** | **42** | **42** |

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Au total 84 focus group ont été organisés soit 42 pour les parents/tuteurs et 42 pour les responsables/exploitants.

La même méthodologie a été suivie pour désigner les communes. Toutefois, l’échantillon calculé a été arbitré pour raison de représentativité et de commodité. Ceci a permis d’avoir le tableau suivant :

**Tableau 3.3.c : Nombre de communes dans l'ensemble des sites au niveau de chaque département**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **DEPARTEMENTS** | **NOMBRE DE SITES** | **POIDS** | **ECHANTILLON** | **ECHANTILLON ARBITRE** |
| ALIBORI | 1 | 0,01 | 0 | 1 |
| ATACORA | 8 | 0,08 | 1 | 2 |
| BORGOU | 13 | 0,13 | 2 | 2 |
| COLLINES | 45 | 0,44 | 6 | 3 |
| COUFFO | 12 | 0,12 | 2 | 2 |
| DONGA | 7 | 0,07 | 1 | 2 |
| MONO | 16 | 0,16 | 2 | 2 |
| ENSEMBLE | 102 | 1,00 | 14 | 14 |

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

* + - * L’élaboration des outils de collecte

Trois types d’outils ont été élaborés pour collecter les données primaires :

* Deux fiches (une fiche d’identification/recensement des sites et une fiche de recensement des enfants de 5 à 17 ans travaillant sur lesdits sites) ;
* Un questionnaire enfants travailleurs ;
* Trois guides d’entretien (un guide d’entretien parents/tuteurs, un guide d’entretien responsables de groupement/exploitants/promoteurs/operateurs individuels et un guide d’entretien autorités locales).
  + - * La formation des superviseurs/enquêteurs

Une formation d’une journée a été donnée aux superviseurs pour permettre une bonne compréhension du contenu des fiches de collecte (questionnaires, check-list) en d’une utilisation optimale ; cette formation a été restituée aux enquêteurs chargés de la collecte des données relatives aux enfants travailleurs.

**1.4. Collecte et analyse des données primaires**

**1.4.1. Collecte des données primaires**

Elle s’est déroulée en deux phases : l’identification/recensement des carrières de gravier/granite et des mines d’or ; ensuite, le recensement des enfants travailleurs couplé avec la collecte des données quantitatives et qualitatives.

* Identification/recensement des carrières de granite/gravier et des mines d’or (cf. préparation de la collecte des données). Elle a eu lieu du 4 au 10 février 2013.
* Recensement des enfants travailleurs couplé avec la collecte des données quantitatives et qualitatives.

Cette phase a démarré par plusieurs rencontres avec des cadres de la Direction des Mines au niveau départemental pour s’informer des sites de production ou de transformation de gravier, de granite et d’or au Bénin. Elles ont permis d’établir dans chaque sous secteur des listes complémentaires de sites non-identifiés ou non-couverts par le rapport 2008.

Ensuite, la phase terrain a eu lieu de mars à avril 2013 et a permis d’une part, de recenser tous les enfants travailleurs (en période de congés) et les données sur un échantillon d’enfants travailleurs (336) à partir des questionnaires, et d’autre part, de disposer d’informations qualitatives auprès des parents/tuteurs, et exploitants/promoteurs.

**1.4.2. Dépouillement et analyse des données primaires**

Les données collectées à partir des fiches de recensement et questionnaires enfants ont été dépouillées de façon manuelle et codifiées puis saisies sous le logiciel CS Pro au travers des masques de saisie élaborés à cet effet. Une fois les données saisies, les bases ont été apurées et exportées en SPSS pour traitement et analyse.

La méthode d’analyse des résultats est essentiellement descriptive. Toutes les informations collectées ont été intégralement prises en compte dans l’analyse et l’interprétation des données. Globalement, tous les questionnaires ont été bien remplis. Sur un total de 307 questionnaires remplis, seulement 4 n’ont pas pu être exploité, soit un taux de 1,3%. Tous les guides d’entretien administrés en focus group, soit 100 fiches, ont été exploités. Pour faciliter la lecture et la compréhension des données recueillies, la présentation et l’analyse des données est faite par sous-secteur. Ainsi, chaque sous-secteur a fait l’objet d’une analyse approfondie des données recueillies.

Quant aux données qualitatives elles ont été dans un premier temps saisies au moyen de logiciels de traitement de texte. Ensuite, elles ont été traitées selon la méthode d’analyse du contenu du discours, puis synthétisées afin de présenter les tendances globales de l’ensemble des sites.

**1.5. Limites de l’enquête et principales difficultés**

Comme toute œuvre humaine, cette étude dans sa réalisation a connu quelques difficultés. On peut noter entre autres l'éloignement des sites les uns des autres. Cette difficulté était plus remarquable dans les départements de l’Atacora, de l’Alibori et de la Donga. Mais avec l’appui des Directions départementales en charge des mines, notamment de l’Atacora-Donga, ces difficultés ont pu trouver de solution. D’un autre côté, il faut signaler les résistances de certains parents/tuteurs voire leur opposition catégorique à recenser leurs enfants. Ce phénomène a été visible dans la zone de Parakou, Djakotomey et Dogbo. Au niveau de certains sites de ces communes, il a été difficile de discuter avec des enfants. Une autre difficulté recensée est celle relative à l’obtention des données statistiques fiables sur la pauvreté monétaire des parents/tuteurs des enfants. En conséquence, le consultant a dû faire recours aux données statistiques disponibles au niveau de l’INSAE. A toutes ces difficultés, il faudra ajouter des perturbations de la communication internet due à l’instabilité de la connexion. Cette situation a trouvé solution grâce aux moyens de la communication téléphonique. Notons que toutes ces difficultés n’ont pas entaché les résultats de l’étude.

Au nombre des limites, nous retenons essentiellement celle liée à la cible de l’étude. En effet, l’étude n’a couvert que les enfants de 5 à 17 ans. Or, plusieurs enfants de 0 à 4 ans sont présents sur les différents sites de mines et carrières en compagnie de leurs mères. Ces enfants plus fragiles, sont plus exposés à certaines affections et risques sur les sites.

# IV. ANALYSE TRANSVERALE DES RESULTATS DE L’ETUDE

A la lumière des résultats quantitatifs et qualitatifs obtenus dans le cadre de la présente étude, une description comparée des trois sous-secteurs est présentée pour faire un point sommaire sur l’état de connaissance des sites et des acteurs, en particulier sur le cadre légal et institutionnel, le nombre et les caractéristiques des sites recensés, la situation générale des enfants travailleurs âgés de cinq ans à dix sept ans, les systèmes de production des minerais et la relation genre dans le travail économique des enfants. Ce portrait collationné avec les réalités constatées sur le terrain, sera enrichi par une analyse intégrée sur les effets du travail dans les mines et carrières sur les enfants ainsi que les raisons qui sous-tendent leur utilisation à des fins économiques.

# 4.1. Description comparée des statuts des enfants des trois sous-secteurs (gravier, gravite, or)

La présente étude est centrée sur l’exploitation artisanale des mines et carrières, notamment dans les sous-secteurs du gravier en silex (ou roulé), du granite concassé et de l’orpaillage. Les zones d’activités, situées dans différentes parties du territoire national, mobilisent différents types d’acteurs, dont de milliers d’enfants ; ils sont impliqués de force ou y participent volontairement pour des raisons personnelles. La description comparée des trois sous-secteurs permet d’appréhender d’une manière générale le cadre légal d’intervention, ainsi que les grandes tendances caractéristiques de la dynamique du travail au sein de ses sous-secteurs.

# 4.1.1. Cadre légal et institutionnel dans les 3 sous-secteurs

Au Bénin, l’exploitation des mines et des carrières est régie par la loi n°2006–17 portant code minier et fiscalités minières. Cette loi qui date de 2006, définit en son article 87, trois catégories de produits de carrières ; le gravier de silex fait partie de la catégorie A et le granite concassé appartient à la catégorie B ; l’or est reconnu comme un produit des métaux précieux. Les carrières de granite/gravier et les mines d’or appartiennent à l’Etat et constituent un domaine public particulier dont la gestion est organisée par la loi (art 12, code minier).

L’exploitation artisanale des mines et carrières est autorisée par l’Etat sur délivrance d’un permis d’exploitation ; l’exploitant à l’obligation de payer en contrepartie des ressources exploitées, des taxes superficiaires et/ou d’extraction (selon le matériau exploité) dont l’assiette et le taux sont fixés par la réglementation minière. Mais force est de constater que très peu de promoteurs ou d’exploitants respectent cette mesure ; l’étude a enregistré 8% dans le granite, 26,25% en ce qui concerne le gravier de silex, tandis que l’orpaillage présente un nombre assez négligeable de promoteurs officiels. Pour preuve, toute la région du bassin de la Volta couvrant la partie nord-ouest du Bénin, pratique l’orpaillage clandestin, tandis que dans les départements du Mono et du Couffo, certains promoteurs informels cohabitent avec d’autres détenteurs de permis d’exploitation. Dans le domaine du granite, à l’exception des communes de Tchaourou et Parakou où certains promoteurs « officiels » ont été identifiés au cours de l’enquête, tous les 56 autres sites abritent des promoteurs/exploitants illégaux. Ces données expliquent un non-respect des textes et une occupation illégale par un nombre élevé de promoteurs au sein des trois sous-secteurs.

L’étude a permis de répertorier 102 sites de mines et carrières fonctionnelles. Il s’agit de lieux où la sécurité des personnes et l’hygiène ne se sont pas garanties ; selon le code minier « Les mines et les carrières font partie des établissements classés dangereux, incommodes et insalubres, et, comme tels, soumises à la réglementation en vigueur en la matière ». Sur ces mines et carrières, l’étude a recensé 2991 enfants âgés entre 5 ans et 17 ans qui travaillent pour extraire et/ou transformer l’or, le granite ou le gravier. Existe-t-il au Bénin des textes de loi censés protéger les enfants contre le travail dans les mines et carrières ? Quelle est la part des promoteurs/exploitants et des autorités publiques dans cette pratique susceptible de porter atteinte au développement harmonieux de ces enfants ?

L’analyse de l’arsenal juridique du Bénin a permis de constater que le pays a adhéré à un grand nombre d’instruments internationaux et régionaux de protection des droits des enfants, tels que la convention sur les droits des enfants publié le 5 septembre 2006. Le Bénin a également ratifié certaines conventions, parmi lesquelles, on peut citer :

* La convention n°138 de l’OIT de 1973 sur l’âge minimum d’admission à l’emploi, le 11 juin 2001 ;
* La convention n°182 de l’OIT relative à l’interdiction des pires formes de travail des enfants et l’action immédiate en vue de leur élimination, le 8 mai 2001 ;

En ce qui concerne le droit national, l’article 12 de la Constitution du 11 décembre 1990 demande la garantie de l’éducation des enfants, tandis que l’article 26 établit que « l’Etat protège la famille et plus particulièrement la mère et l’enfant ». Toujours au plan national, le Bénin a élaboré plusieurs textes législatifs et règlementaires ; on peut citer, entre autres :

* La loi 98-004 du 27 janvier 2008 portant code du travail en république du Bénin qui consacre plusieurs dispositions à la protection de l’enfance contre l’exploitation ;
* L’arrêté interministériel N°132/MFPTRA/MSP/DC/SGM/DT/SST du 07 novembre 2000 du ministère de la fonction publique et du ministère de la santé fixant la nature des travaux et catégories d’entreprises interdites aux femmes et aux jeunes gens et l’âge limite auquel s’applique l’interdiction ;
* La loi N°2003-17 du 11 novembre 2003 portant orientation de l’éducation nationale en République du Bénin qui fixe en son article 24 : l’enseignement primaire obligatoire et à gratuité progressive ;
* Le Décret N° 2011 – 029 du 31 janvier 2011 fixant la liste des travaux dangereux pour les enfants.
* Etc.

L’existence de ce paquet juridique montre que le travail des enfants est contraire à la loi et par voie de conséquence, peut être puni ; cependant, le constat fait dans les mines et carrières suppose une sous-information ou l’ignorance totale des textes de loi par les contrevenants, ou alors que les textes sont connus et ne sont pas respectés. L’analyse de la situation sociodémographique de 72 promoteurs/exploitants échantillonnés a démontré que 33,3% n’ont aucun niveau scolaire et que 40,3% ont atteint le niveau primaire ; au sein des parents/tuteurs, sur 338 personnes enquêtées, 70% n’ont aucun niveau scolaire tandis que 21,9% ont fait des études primaires. Ces données laissent présager que la capacité d’accès à l’information juridique au sein de ces groupes de personnes est relativement faible ; pire, le niveau d’analyse et de compréhension des concepts juridiques serait bas. Des séances organisées d’information et d’explication approfondie des règles et sanctions s’avèrent nécessaires. En outre, des missions de suivi/contrôle du respect et de l’application stricte des textes de loi dans les mines et carrières par les institutions en charge, doivent être dynamisées et mieux structurées.

Au niveau institutionnel, plusieurs structures gouvernementales et non-gouvernementales, nationales et internationales, sont en charge de la lutte contre les pires formes de travail des enfants. Ils interviennent selon leurs niveaux d’intervention et les prérogatives qui leur sont dévolues. Le tableau ci-dessous présente la liste non exhaustive des acteurs-clés.

**Tableau 4.1.a : Acteurs institutionnels dans les 3 sous-secteurs**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Acteurs** | **Niveau d’intervention** | **Rôle** |
| Ministère des mines | National | Octroi de droits d’exploitation ; contrôle du respect des normes.  Arrêté conjointement avec le ministre chargé des finances les modalités de recouvrement les impôts. |
| Ministère du travail et de la fonction publique | National | Assurer le respect de la règlementation en vigueur en matière de travail |
| Ministère chargé de la famille et de la protection de l’enfance. | National | Respect des droits de l’enfant sur les sites |
| Ministère chargé des finances | National | Fixe conjointement avec le ministre chargé  des mines les modalités de recouvrement des taxes et impôts liés à l’exploitation des carrières. |
| Direction des Impôts | National | Exécute les arrêtés pris conjointement par le ministre chargé des mines et celui chargé des finances visant le recouvrement des impôts. |
| Directions départementales du travail | Département | Inspection des sites, sensibilisation et répression en collaboration avec la gendarmerie et la justice |
| Directions départementales des mines | Département | Sensibilisation et supervision des activités ; contrôle de la légalité ; sécurisation des sites de concert avec les Mairies et la gendarmerie et la Police. |
| La direction départementale de la famille et de la protection de l’enfant | Département | Sensibilisation et supervision des activités ; contrôle du respect des droits de l’enfant. |
| Mairie | Commune | Perception indirecte des taxes ; sécurisation des sites de concert avec la Direction départementale des mines et de la gendarmerie nationale. |
| Association d’exploitants | Local | Veille à la bonne gestion des activités sur les sites et au respect mutuel entre exploitants ; Gestion des conflits internes |
| ONG | Local | Appui sur les sites aux populations exploitant le gravier |

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

En conclusion, l’on peut dire que le cadre légal régissant les mines et carrières au Bénin existe ; cependant les prescriptions en la matière ne sont toujours pas respectées par l’ensemble des acteurs-clés. Un nombre important de promoteurs ne disposent pas de permis d’exploitation et les conditions d’exploitation ne sont pas soumises à un contrôle régulier de l’Etat. Les enfants sont exploités sur ces mines et carrières au mépris des textes de loi, dont la plupart des responsables de sites méconnaissent ; les pratiques et les comportements nuisibles à la protection et au développement des enfants échappent en grande partie au contrôle des institutions officielles, y compris l’inspection du travail.

# 4.1.2. Caractéristiques des sites

Les mines et carrières recensées dans le cadre de la présente étude sont situées dans sept départements du Bénin ; principalement, ils sont situés dans le nord-est (Borgou et Alibori), le Nord-ouest (Atacora et Donga), le centre (Collines) et le sud-ouest (Mono et Couffo).

**Graphique 4.1.b : Répartition des sites selon le département**

|  |
| --- |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* |

L’ensemble des départements abrite 102 sites ; la répartition par sous-secteur situe le granite en première position avec 63 carrières, soit 61,76%, suivi du gravier en silex avec 35 carrières (34,31%) ; l’or arrive en dernière position avec 4 sites seulement d’exploitation (3,93%). Des trois sous-secteurs retenus, le granite se révèle être le matériau le plus exploité traditionnellement (61,8% des sites recensés) par les populations sur l’ensemble des sites répertoriés, suivi du gravier et de l’or.

**Graphique 4.1.c : Répartition des sites selon le matériel exploité**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

L’analyse du positionnement physique des sites, amène à conclure que le gravier en silex est exploité dans le sud (Mono et Couffo) et dans le nord du Bénin (Atacora, Alibori), le granite est exploité dans le centre (Collines) et dans le nord du pays (Borgou et Donga), tandis que l’orpaillage est exclusivement concentré dans le Nord (Atacora et Donga). La présence dispersée des minerais dans plusieurs départements est en lien direct avec la structure morphologique et minéralière des sites d’exploitation ; ainsi, les carrières de granite se retrouvent sur les parties où le socle précambrien affleure au Bénin, tandis que les mines d’or sont identifiées dans des bassins sédimentaires et de cours d’eau ; par contre, le gravier de silex est produit par l’altération et l’érosion des roches.

Parmi les caractéristiques essentielles des sites répertoriés, l’étude a montré que 64,4% des 102 identifiés occupent une superficie de moins de 5 ha (hectares), 16,7% entre 5 ha et 10 ha, 12,2% entre 10 ha et 20, enfin, 6,7% de plus de 20 ha.

Considérant l’ensemble des sites répertoriés, près de 85,3% ont été jugées potentiellement exploitables pendant plus de 5 ans, 7,8% entre 3 ans et 5 ans, 3,9 entre 1an et 2ans, enfin, 2,9 en moins d’un an.

**Graphique 4.1.e : Répartition des sites fonctionnels selon le nombre d’années**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Par sous-secteur 100% des mines d’orpaillage ont une durée de vie de plus de 5ans, 93% pour les carrières de granite et 68,5% dans le domaine du gravier. Cette tendance indique que l’activité peut être menée à long terme dans presque la totalité des sous-secteurs. Le risque d’utilisation des enfants sur une longue période reste à priori assez élevé, tant que la demande sera forte et la capacité de substitution de la main d’œuvre infantile est compromise. Le travail sur les sites est presque quotidien ; près de 90% des mines et carrières recensées fonctionnent au moins 6 jours sur 7 jours de la semaine. Cette tendance traduit le degré assez élevé de sollicitation des enfants, sachant que parmi eux, figurent des élèves et autres « apprentis » en cours de formation professionnelle.

# 4.2.3. Situation générale des enfants travailleurs dans les mines et carrières

Durant la phase « terrain » de l’enquête, 2991 enfants âgés entre 5 ans et 17 ans ont été recensés. Les sous-secteurs du granite et du gravier de silex mobilisent à eux seuls, un nombre important d’enfants travailleurs, soit respectivement 1867 enfants (62,4%) et 1034 enfants (34,5%), soit un total de 2901 enfants travailleurs tout sexe confondu, c'est-à-dire près de 97% de l’effectif total. Dans le domaine de l’orpaillage, 90 enfants travailleurs ont été identifiés sur les 4 sites couverts par l’étude. Au plan départemental, les collines a mobilisé un nombre important d’enfants travailleurs, 38,4%, suivis du Mono (18,7%), de la Donga (12,9%), du Borgou (12%) et du Couffo (11,1%). Parmi l’effectif total, le graphique ci-après montre un nombre important d’enfants âgés de 10ans (346 enfants) et de 12 ans (341 enfants), respectivement 11,6% et 11,4%. Le faible nombre d’enfants travailleurs âgés de 11 ans traduit par la chute brusque de la courbe expliquerait peut-être une moindre sollicitation des enfants scolarisés en année d’examen de fin de cycle primaire. Aussi, les enfants âgés d’au moins 10 ans sont-ils nombreux à travailler dans les sites de granite et de gravier, soit 71,34%. L’analyse du nombre d’enfants scolarisés donnera davantage de précisions sur le nombre d’enfants exposés à la déperdition scolaire.

**Graphique 4.1.f : Répartition des enfants selon l'âge**

|  |
| --- |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* |

Selon la réglementation nationale, l’âge minimum d’accès à l’emploi est de 14 ans ; considérant le cas d’espèce, 1746 enfants ont moins de 14ans, soit plus de la moitié (58,3%) de l’effectif total recensé ; pire, l’ensemble des enfants recensés (2991 enfants) ne devraient pas être sollicités pour travailler sur les sites de granite/gravier et d’or, puisqu’il s’agit de travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans par le décret n° 2011-029 du 31 janvier 2011 fixant la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans. Les activités importantes auxquelles les enfants s’adonnent sur les mines et carrières sont le concassage (50,9%), le tamisage/criblage (22,1%), le transport (7,8%), le ramassage (6,5%), et le creusage/piochage (4%).

**Graphique 4.1.g : Principales activités menées sur les sites**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Parmi ces enfants, 59,5% ont un lien direct de parenté avec les exploitants ou les ouvriers miniers, et 40,5% sont sans lien ; ceci voudra d’abord dire que la responsabilité directe desparents est engagée dans la présence de certains enfants sur les sites. Pour une meilleure rentabilisation de leurs activités dans les carrières, les parents font généralement appel à cette main-d’œuvre infantile souvent gratuite ou sous-payée ; 49,6% de l’ensemble des 2991 enfants ne sont pas payés. L’appoint procuré par le travail de l’enfant est non-négligeable en ce sens qu’il vient augmenter le revenu net de l’activité du parent. La valeur réelle qu’apporterait l’utilisation d’une main-d’œuvre payante est substituée par celle de l’enfant en vue de minimiser les charges d’exploitation liée à l’activité. Les émoluments perçus par les enfants varient selon l’activité et la masse de travail. L’enquête a révélé que 36% des enfants travailleurs reçoivent moins 1000 F CFA par mois ; ce qui justifie le sous-paiement dont ils sont victimes. Toutefois la plupart des enfants ne travaillent pas de façon permanente sur les sites. Ils combinent écoles et travail dans les mines.

**Graphique 4.1.h : Répartition des enfants selon leur revenu**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

En s’appuyant sur les 40,5% des enfants n’ayant aucun lien de parenté avec l’exploitant ou l’ouvrier minier, les facteurs de motivation d’entrée de l’enfant dans les mines et carrières sont de deux ordres : les facteurs liés au développement personnel et d’autres qui sont à caractère socio-affectif.

* Les facteurs liés au développement personnel s’expliquent à travers la recherche d’autonomie de l’enfant ; ce dernier aspire à la consommation et à une meilleure vie et veut s’affranchir davantage du joug des parents, dans un contexte manifeste de pauvreté. L’analyse de la destination des fonds perçus par l’enfant travailleur a permis de constater que 13,7% ont utilisé leurs émoluments pour couvrir certaines dépenses scolaires (photocopie, livres, etc.), 11,9% pour l’achat de biens d’école (sac, livre, tenue, etc.), 20,5% pour l’achat de biens pour soi-même et 7,7% pour épargner/économiser.
* Les facteurs socio-affectifs incitent l’enfant à une co-responsabilisation face aux problèmes familiaux, sans toutefois chercher à se substituer à l’autorité parentale. Ce comportement peut s’expliquer à travers un contexte social où généralement la responsabilité de l’enfant est suscitée de manière précoce. Parmi les enfants enquêtés, 14,3% utilisent leurs salaires pour payer des biens pour le ménage, tandis que 0,4% l’ont utilisé pour payer des dettes familiales.

**Graphique 4.1.i : Destination des revenus des enfants travailleurs payés**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Le graphique ci-dessus montre que les émoluments perçus ont servi à couvrir, entre autres, des dépenses scolaires. En effet, les résultats du recensement ont révélé la présence parmi les enfants travailleurs de près de 90% de scolarisés, dont 65% au cours primaire et 25% dans l’enseignement secondaire. Par contre, 10 % n’ont aucun niveau scolaire, soit 299 personnes. La présence des enfants dans le travail sur les sites suppose la conciliation des activités pédagogiques et d’extraction/exploitation de minerais ; les enfants se retrouvent donc dans le schéma « école-travail » qui peut être préjudiciable à leur avenir.

**Graphique 4.1.j : Enfants travailleurs selon le niveau d’instruction**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

En analysant le niveau d’âge des enfants travailleurs comparé au niveau d’instruction, l’on peut remarquer que :

* Le nombre d’enfants travailleurs n’ayant reçu aucune instruction décroit à partir de 5ans jusqu’à 9 ans ; la courbe remonte ensuite jusqu’à l’âge de 15 ans et connait une nouvelle chute jusqu’à l’âge de 17 ans. Ceci traduit un élan de scolarisation des enfants travailleurs à partir de 5 ans jusqu’à l’âge de 9 ans, puis une déscolarisation manifestée par la remontée légère de la courbe jusqu’à l’âge de 15.

**Graphique 4.1.k : Niveau d’instruction des enfants travailleurs selon l’âge**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

* Le nombre d’enfants travailleurs au cours primaire croît à partir de 5ans jusqu’à l’âge de 10 ans, chute brièvement à 11 ans, puis remonte à partir de 12 ans pour décroitre jusqu’à 17 ans. Cette courbe démontre que l’effectif d’enfants âgés de 11 ans a diminué sur les sites ; le même constat est fait pour les enfants âgés entre 13 et 17 ans. La chute du nombre d’enfants âgés de 11 ans peut s’expliquer par l’intensification des activités pédagogiques auxquelles l’enfant est soumis en vue de l’obtention du certificat d’enseignement primaire CEP (Toutefois il peut s’agir tout simplement de la préférence pour les chiffres de 10 ou de 12 qui amène les enfants âgés de 11 ans à se déclarés de 10 ou 12 ans. C’est un phénomène généralement observé dans les enquêtes statistiques). En outre, l’on a observé une diminution progressive des enfants du cours primaire, au fur et à mesure que l’âge augmente, puisqu’ils se retrouvent au cours secondaire ou dans d’autres activités non scolaires. Enfin, 442 enfants du cours primaire ont enregistré un retard scolaire de 1 an à 5 ans, soit un pourcentage de 22,81%.

La présence simultanée des enfants travailleurs dans les mines/carrières et à l’école aura des conséquences désastreuses à long terme chez ces enfants. En tout état de cause, 22,81% d’enfants accusent déjà un retard scolaire considérable. La performance scolaire est critique et si cette tendance est maintenue, de nombreux enfants connaitront plus tard la déscolarisation. Il urge que l’Etat s’engage davantage dans le secteur en vue de protéger ces enfants qui apparemment tendent vers la déperdition scolaire.

En termes d’ancienneté dans l’activité, pratiquement la moitié (49,7%) des enfants cumulent moins d’un an d’activités, dont 50,58% de filles contre 49,42% de garçons. En outre, 35,6% des enfants travailleurs ont une ancienneté de 1 à 5 ans ; on y retrouve presqu’autant de filles que de garçons. Seuls 14,4% des enfants tout sexe confondu, ont plus de 5 ans d’ancienneté avec 47,10% de filles. **Ce fort taux des moins d’un an d’ancienneté laisse penser à un accroissement/amplification du phénomène, car il témoigne du fait que beaucoup d’enfants ont été enrôlés dans le travail dans les carrières pendant les 12 derniers mois.**

# 4.1.4. Relation de genre dans le travail économique des enfants

L’Eenquête nationale sur le travail des enfants (ENTE, 2008), a révélé que 53% des enfants (5 -17 ans) sont de sexe masculin contre 47% de filles, avec un écart plus prononcé en milieu rural[[5]](#footnote-5). Cependant, dans les mines et carrières artisanales, la population des filles (1.510) est légèrement plus élevée que celle des garçons (1.481). On peut affirmer que pour une population égale de filles et de garçons, les filles sont plus sollicitées pour aller travailler dans les carrières et mines que les garçons. Cette sur-sollicitation de filles peut se justifier par la disproportion au sein de la population des adultes[[6]](#footnote-6) en faveur des femmes sur les sites (73% de femmes contre 27% d’hommes), puisqu’en règle générale, les filles suivent le plus souvent leurs mères et les garçons leurs pères dans les activités artisanales.

**Graphique 4.1.l : Répartition des filles selon le niveau d’instruction et selon l’âge**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Confronté aux statistiques relatives à l’effectif des garçons, le nombre de filles est légèrement supérieur à celui des garçons (+ 29) avec une dominance variée selon les classes d’âge. Par exemple, l’on note une dominance du nombre de garçons au sein des enfants âgés de 10ans, tandis le phénomène contraire s’observe lorsqu’il s’agit de la classe d’âge des 12 ans.

**Graphique 4.1.m : Répartition selon le sexe et l’âge des enfants**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Cependant, à partir de 14ans, l’effectif des garçons est plus élevé que celui des filles ; ceci semble, normal puisque certaines activités sont spécialement réservées aux garçons, telles que le décapage et le piochage/creusage.

**Graphique 4.1.n : Répartition des enfants selon les activités principales et par sexe**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Il s’agit généralement de tâches qui exigent un effort physique supplémentaire et une attention soutenue compte tenu de leur niveau de dangerosité élevé. Par contre, les filles sont en nombre supérieur dans le concassage, le lavage, le ramassage et le transport. Des activités communes aux deux sexes ont aussi été recensées, au nombre desquels figurent le tamisage/criblage et la corvée d’eau. Par contre la tâche de la garde d’enfant sur les sites est une tâche essentiellement féminine et gratuite.

**Graphique 4.1.o : Répartition des enfants selon le revenu et par sexe**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Contrairement aux autres tranches de paiement, la tranche des moins de 1000 F CFA regroupe un nombre élevé de filles que de garçons; ce qui laisse penser que moins de filles sont impliquées dans des secteurs où la rémunération est plus élevée, ou alors qu’elles disposent de moins de temps de travail que les enfants de sexe opposé. Quant à la rémunération on observe généralement un traitement égalitaire mais non équitable. En effet les exigences d’efficacité sont les mêmes pour les garçons que pour les filles. Et pour une quantité de produit sortie la rémunération ne distingue pas les filles des garçons.

En matière d’instruction, l’effectif des filles au niveau primaire est élevé par rapport à celui des garçons, tandis qu’au niveau secondaire, la tendance est renversée. Ainsi, dans le processus scolaire, le nombre de filles diminue lorsqu’on passe du niveau primaire au niveau secondaire. Les raisons sont nombreuses : grossesse prématurée, déscolarisation, manque de performance scolaire, soutien à la fonction maternelle, etc.

**Graphique 4.1.p : Répartition des enfants travaillant dans les mines et carrières selon le sexe et le niveau d'instruction**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Au niveau du primaire, 21,74% des garçons ont cumulé 1 à 5 ans de retard scolaire, tandis que chez les filles la tendance serait de 23,86, soit un écart de 2,12 points. La performance scolaire est faible dans le rang des filles ; pire, 79% des enfants travailleurs n’ayant aucun niveau d’instruction sont des filles.

# 4.1.5. Conséquences du travail des enfants travailleurs dans les mines et carrières artisanales

Le travail des mines et carrières prédispose les enfants à des risques sanitaires et sociaux ayant des effets immédiats ou à long terme.

* ***Conséquences immédiates***

Les conséquences immédiates du travail dans les mines et carrières artisanales sur les enfants travailleurs portent généralement sur les accidents de travail, les affections sanitaires et la scolarisation.

***Les dangers et risques d’accident de travail des enfants sur les sites***

Les enfants qui travaillent dans les mines et carrières artisanales sont parfois victimes d’accidents liés au caractère pénible du travail lui-même. En effet, sur les différents sites de mines et carrières artisanales, le travail consiste généralement à creuser, à extraire ou à concasser avec des outils souvent adaptés à la taille des adultes. Les enfants transportent la roche, le gravier ou le sable et ceci en l'absence d'équipement de protection adéquats comme des bottes et des casques.

Durant le processus de travail, on enregistre des cas de coupure de doigts ou des lésions corporelles, des cas de brûlures cutanées, des fractures dues aux chutes, des noyades et des ensevelissements causés par des éboulements. Le graphique 4.1.q donne une idée sur la fréquence des accidents enregistrés sur les sites.

**Graphique 4.1.q : Proportion des victimes des risques et dangers présents sur les sites**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Sur les 338 enfants travailleurs interrogés, 90,2% ont déclaré avoir souffert de coupures ou lésions corporelles et 35,5% ont connu de brûlures cutanées. Plus de 92% ont reconnu que certains d’entre eux sont souvent victimes de fracture.

***Risques sanitaires des enfants travailleurs dans les mines et carrières***

La pénibilité liée aux conditions de travail, constitue pour les enfants, le principal facteur de risques favorables à la propagation et à la prolifération des maladies. En effet, les enfants s’adonnent plusieurs heures par jour au creusage, au concassage et/ou au lavage du minerai. Parmi les risques sanitaires auxquels les enfants sont exposés, on notera :

* les affections pulmonaires et la silicose dues aux fines poussières de granite ;
* la fatigue due aux efforts intenses pour creuser les fosses, concasser les granites, écraser et broyer les minerais ;
* les affections oculaires et dermatologiques diverses.

Les autres affections courantes recensées sur les sites sont : le paludisme, la toux, la diarrhée, les maux de tête, la fièvre, la rougeole et le mal de dos.

L’insuffisance d’infrastructures sanitaires n’offre pas une couverture sanitaire à tout le monde ; à cet effet, l’étude a révélé que seulement 14,7% des sites de mines et carrières recensés disposent de point d’eau potable. Les centres publics de santé (dispensaires) ne sont présents que sur 6,9% des sites. Les douches et les WC publics se retrouvent seulement dans 2% des sites de mines et de carrières.

**Graphique 4.1.r : Pourcentage de sites qui disposent d’infrastructure sanitaire sur le site**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Par ailleurs, la distance séparant les infrastructures des sites constituent également des obstacles à une intervention rapide lors d’accidents ou de crises. Ainsi, 52% des sites d’exploitation disposent de points d’eau potable situés à moins d’un kilomètre du site, contre 53,9% qui ont accès à plus d’un kilomètre aux points d’eau. En outre, 17% des sites sont à moins du kilomètre des toilettes publiques tandis que d’autres (36,3%) sont situés à plus du kilomètre de WC publics.

**Graphique 4.1.s : Pourcentage de sites qui disposent d’infrastructure sanitaire (moins de 1km)**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

***Risques de déscolarisation des enfants***

Le travail dans les mines et carrières constitue pour les enfants une activité secondaire. La plupart des enfants travailleurs recensés sont scolarisés ; ils se sont inscrits dans une approche « travail-école » qui ne leur permet souvent pas de s’occuper de leurs activités pédagogiques avec des risques de désertion des classes. En effet, le fait que les enfants combinent travail et école favorise l’irrégularité voire l’abandon des classes en raison des absences répétées au cours. Au niveau du primaire, 21,74% des garçons ont cumulé 1 à 5 ans de retard scolaire, tandis que chez les filles la tendance serait de 23,86, soit un écart de + 2,12 points. La performance scolaire est faible dans le rang des filles.

* ***Impacts du travail des mines et carrières artisanales sur les enfants***

Les effets à long terme de l’implication des enfants dans le travail des mines et carrières artisanales sont divers.

***Risques de santé et déséquilibre dans la croissance des enfants***

Au niveau des sites des mines et carrières artisanales (orpaillage, granite, gravier), les enfants portent généralement des charges qui pèsent souvent plus lourd qu'eux.

Hormis les risques d'accidents immédiats, ce travail qui excède la force des enfants peut affecter négativement leur croissance et leur développement, en particulier si leur consommation de calories est trop faible. Le tableau ci-dessous retrace les éventuels effets que pourra avoir le travail sur les enfants.

**Tableau 4.1.c : Risques liés à la croissance des enfants travailleurs**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Etapes de croissance** | **Indications et contre indications** | **Nombre d’enfants concernés** |
| Fin de la petite enfance : 5 à 7 ans | * Nécessité d’une ambiance hygiénique, d’un climat calme et compréhensif. * Eviter les mouvements de force et immobilisation prolongée. * Varier les activités, éviter les trop grandes répétitions. | * Quelque soit la tâche, le travail dans les carrières exige des mouvements de force. * Ils sont 426 enfants âgés entre 5 et 7ans pour qui c’est impossible de respecter cette indication |
| La grande enfance : 8 à 12 ans | * Dépense son énergie de façon peu économique et peut se fatiguer au cours d’un effort soutenu. * Avoir des groupes homogènes. * Soigner les attitudes, pas d’exercices de force. * Ménager un temps de repos à l’entrainement. | * 1320 enfants âgés entre 8 et 12 ans dans les carrières. Ils sont intégrés dans des groupes d’adultes et y sont soumis à leur rythme de travail. * Les mouvements nécessaires au criblage et au lavage demandent beaucoup de force |
| Puberté 13-17 ans chez les garçons, 13-15 ans chez les filles | * Grande fatigabilité qui va vers explosions pathologiques. * Ne pas forcer, heurter, car c’est l’âge de l’anxiété, de l’irritation, de l’impatience. | * 807 préadolescent/es sont sur les sites. Ils enfants sont soumis à un rythme et à des activités qui ne prennent pas en compte leur grande fatigabilité. |
| L’adolescence 17-18 ans chez les garçons, 15-18 ans chez les filles | * Eviter le surmenage aussi bien physique qu’intellectuel. | * 438 sont à risque de surmenage physique sans surveillance sur les sites d’extraction de gravier. |

L’enfant travailleur est exposé à des affections musculaires, articulaires et osseuses du fait des contraintes physiques de leurs activités. Le tableau ci-dessous explique les parties du corps susceptibles d’être touchées dans le travail des mines et carrières.

**Tableau 4.1.d : Risques liés aux différentes parties du corps de l’enfant travailleur**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Les parties du corps pouvant être atteintes.** | **Les activités qui exposent le plus à l’affection** | **Nombre d’enfants concernés** |
| Colonne vertébrale | * Transport * criblage * lavage * piochage | 1028 |
| Epaule | * Chargement * piochage * transport * criblage | 1019 |
| Coude | * Chargement * Criblage | 666 |
| Genou | * Transport * ramassage | 429 |

Les autres conséquences à long terme sont les maladies respiratoires et la perte probable de l'audition, et autres handicaps physiques. A cela, il faut ajouter, l’utilisation des produits dopant pour tenir le coup sur le site de travail, ce qui laisse la porte ouverte pour des addictions difficilement maîtrisables.

***Education, développement et apprentissage de l'enfant***

Il est important de se pencher sur les pratiques locales en termes d'éducation des enfants afin de comprendre les idéologies sous-jacentes chez les adultes quant aux attentes qu'ils ont des garçons et des filles d'âges différents, mais également pour comprendre les attentes que les enfants et les jeunes ont vis-à-vis de leurs parents. Dans certaines zones, des enfants qui jouent dans des mines et carrières artisanales peuvent être perçus comme résistants à une vie morne caractérisée par un travail difficile et monotone. Et pourtant, le fait que les enfants combinent travail et jeu ne constitue pas uniquement une forme de résistance à une pauvreté extrême, mais aussi une caractéristique du quotidien de la plupart des enfants dont la socialisation implique le travail sous différentes formes. Seulement cette socialisation ne respecte plus les normes et tourne vers l’exploitation des enfants.

En effet, les parents ou membres de la famille qui initient un enfant au travail des mines et carrières prennent une responsabilité dans la socialisation de l'enfant, en ce que l'enfant apprend des compétences concrètes par l'observation et la participation. Généralement, les enfants commencent à s’approprier le travail dans les mines et carrières dès l'âge de six ou sept ans, pendant qu'ils assurent des fonctions de soutien pour les personnes qu'ils accompagnent sur le site. Ils sont également encouragés à accomplir des tâches plus légères pour eux-mêmes, comme le battage de l'or, la recherche de petits morceaux de minerais dans les sites, le ramassage du gravier ou du concassé de granite, qui sont à la limite entre le jeu et le travail. Par ce travail, les enfants observent le travail dans les mines et carrières et établissent des relations sociales avec les équipes présentes. Ceci facilite leur intégration à des groupes de travail, lorsqu’on estime qu’ils sont suffisamment forts pour accomplir des tâches précises. Par le travail, les enfants développent également des compétences et assument des responsabilités économiques tels que la gestion de petites parcelles agricoles, etc, afin de générer leurs premiers revenus. La responsabilisation des enfants dans le foyer les amène à une gestion progressive de l'économie du ménage et à mieux comprendre l’interdépendance qui existe entre les membres du foyer.

En encourageant les enfants à travailler pour eux-mêmes, les parents attendent de leurs enfants qu'ils commencent à satisfaire certains de leurs propres besoins, en particulier s’habiller, se chausser, se coiffer, etc. ce qui leur permet de s’affirmer comme l’ont fait certains enfants sur les sites de Coubou dans la commune de Tchaourou (Borgou) et de Barikini dans la commune de Bassila (Donga).

**4.2. Causes du travail des enfants travailleurs dans les mines et carrières artisanales**

La première raison apparente de la présence des enfants dans les mines d’orpaillage et les carrières de granite/gravier est la pauvreté. Cette pauvreté se manifeste à travers l’incapacité des familles des enfants travailleurs à assurer pleinement et avec efficacité, le minimum social au sein du foyer. Cette situation amène généralement les enfants à aller travailler dans les mines et carrières soit, pour fournir de la main-d’œuvre gratuite aux parents et améliorer le revenu familial, soit dans l’intention de gagner de l’argent pour s’auto-prendre en charge. Pour mieux appréhender cette situation de pauvreté, une analyse approfondie a conduit à l’analyse des causes profondes du phénomène, en établissant les relations d’interdépendance entre elles. Cette analyse a permis de faire une catégorisation en trois niveaux de causalité : les causes immédiates, des causes sous-jacentes et des causes structurelles.

# 4.2.1. Causes immédiates

Il s’agit des causes ayant une incidence directe sur l’enfant et la famille. Ici, l’analyse est faite selon une approche dite de "pauvreté monétaire". La dépense par personne ou par tête est retenue comme critère phare de l’analyse du niveau de vie des populations.

En l’absence de données statistiques sur le niveau de vie des populations, dans le cadre de la présente étude, nous avons fait recours aux données statistiques de l’Institut National des Statistiques de l’Analyse Economique (INSAE) pour mieux appréhender la situation de la pauvreté monétaire dans les départements en étude. En effet, d’après les données empiriques disponibles à l’INSAE, la pauvreté monétaire touche plus de 40% de la population des départements du Couffo (46,6%), des collines (46,1%) et du Mono (43,5%). Dans certains départements, la tendance est légèrement en baisse. C’est le cas par exemple de l’Atacora (39,74%), de la Donga (36,64%), de l’Alibori (36,29%) et du Borgou (31,46%). Il ressort de ces données qu’à l’exception du Borgou, tous les autres départements concernés par la présente étude, présentent un indice de pauvreté supérieur au niveau national qui se situe à 36,20%. Il va s’en dire que les populations concernées par l’étude ont des conditions de vie assez dégradée par rapport à la moyenne nationale.

Cette analyse est corroborée par des déclarations faites par les parents/tuteurs pendant l’enquête. En effet, selon les propos obtenus, les revenus des activités agricoles se situeraient entre 248.780 F CFA et 472.750 F CFA par an et par personne. Avec une très faible capacité d’épargne, l’on pourrait penser que ces acteurs mettent tous leurs revenus dans les dépenses de consommation courantes. Mais le constat est que les parents/tuteurs consacrent plutôt une bonne partie de leurs ressources à l’éducation de leurs enfants qui dépassent généralement six (06) par ménages.

En ce qui concerne la pauvreté dans son aspect non monétaire, l’on note une relative amélioration de l’accès aux infrastructures, notamment au logement et aux terres agricoles. En effet, sur les 238 enfants interrogés, plus de trois enfants sur quatre ont des parents qui possèdent une maison ou un lieu d’habitation pour la famille et 74,4% des enfants affirment que leurs parents possèdent des terres agricoles ; comme le montre le graphique 4.4.a ci-dessous. Ceci semble normal, puisque qu’au Bénin, l’analyse selon le milieu de résidence montre qu’en milieu rural plus d’individus disposent du patrimoine foncier qu’en milieu urbain, précisement 73,7% contre 26,3% en 2007[[7]](#footnote-7). Mieux, le mode d’acquisition des droits fonciers est souvent par héritage, conformément aux dispositions de l'article 604 de la loi n° 2002-07 du 24 août 2004 portant code des personnes et de la famille. Aussi selon les enquêtés, la pauvreté foncière est-elle la forme la moins répandue dans les zones de mines et carrières artisanales. Cependant, le type d’aménagement (lotis ou non) et le mode d’utilisation de ces terres ne sont pas mentionnés.

**Graphique 4.2.a : Répartition des enfants selon le patrimoine des parents**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

En définitive, le faible niveau de revenus agricoles constatés des parents/tuteurs, pousse généralement les familles et certains enfants à rechercher d’autres sources de richesses en allant travailler dans les mines d’orpaillage et les carrières de gravier et granite, malgré qu’ils possèdent des terres agricoles et des lieux d’habitation. Pour une meilleure rentabilisation des activités, ces acteurs font généralement appel à une main-d’œuvre infantile relativement gratuite. En effet, près de 2644 enfants sur 2991 recensés, soit 88,4% sont sollicités par leurs parents pour les aider dans les tâches professionnelles sur les sites de granite, de gravier et d’or. L’apport des enfants travailleurs est si important d’autant plus que 86% vont actuellement à l’école et sont obligés de concilier l’école et le travail sur les sites, ce qui constitue un risque potentiel à la rétention scolaire voire à la déscolarisation. Pourtant, l’appoint procuré par le travail de l’enfant est non-négligeable en ce sens qu’il vient augmenter le revenu net de l’activité du parent. La valeur réelle qu’apporterait l’utilisation d’une main-d’œuvre payante est substituée par celle de l’enfant en vue de minimiser les charges d’exploitation liée à l’activité.

Il convient de remarquer par ailleurs, que bon nombre d’enfants travailleurs ne sont pas rémunérés. Ce traitement est loin d’être une source de révolte chez l’enfant et l’on assiste dans la plupart des cas observés, à une solidarité « familiale » de tous les membres pour faire front contre la « famine » ou garantir la survie dans un contexte de pauvreté aux effets récurrents. Les modalités de paiement des enfants travailleurs par tranche d’âge sont configurées dans le graphique 4.4.b ci-dessous.

**Graphique 4.2.b : Répartition des enfants selon les modalités de payement et par tranche d’âge**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Il faut remarquer par ailleurs, que l’âge du chef de ménage exerce un effet important dans la dynamique de pauvreté des membres de la famille. En effet, la grande majorité des parents/tuteurs (88,4%) vit avec leurs enfants qui travaillent dans les mines et carrières artisanales, tandis qu’un nombre infirme d’entre eux (11,6%) n’ont aucun lien de parenté avec les enfants. Ceci voudra dire que la responsabilité directe d’un nombre important des parents est engagée dans la présence de ces enfants sur les sites.

La décomposition des parents/tuteurs des enfants travailleurs dans les mines et carrières artisanales, par tranche d’âge, a permis de constater que seulement 19,2% ont un âge inférieur à 30 ans. Par contre, l’on peut noter une prédominance des parents âgés de 30 à 40 ans (35,8%) contre 26,3% âgés entre 40 et 50 ans. La dernière tranche d’âge, certainement la plus vulnérable du point de vue physique et psychologique est constituée des parents de plus de 60 ans qui représentent 3,8% de la population enquêtée ; comme le présente le graphique 4.4.c ci-après.

**Graphique 4.2.c : Répartition des parents/tuteurs des enfants travailleurs par âge**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

D’après la stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP3 2011-2015) , les ménages dirigés par des personnes dont l’âge est compris entre 25 et 35 ans, affichent des incidences de pauvreté moins élevés (10 points de pourcentage de baisse) que chez celles âgées de plus de 60 ans. Ces derniers présentent des incidences de pauvreté de 1,81 fois plus élevées que ceux des ménages dont le chef a moins de 25 ans. Cette étude corrobore cette analyse puisque 78,2% des parents/tuteurs âgés de moins de 40 ans affirment parvenir à satisfaire la plupart des besoins de leur ménage contre 12,7% des parents/tuteurs âgés de plus de 60 ans. Ces derniers l’expliquent par la dégénérescence de leurs capacité physique de production ; situation qui les amène généralement à solliciter la main d’œuvre de leurs enfants afin d’accroître le revenu familial.

En somme, le travail des enfants devient parfois une stratégie commune pour lutter contre l’indigence ; mais les risques encourus sont énormes. Ils sont généralement inconnus ou mal appréciés par les acteurs, constituant ainsi un danger potentiel auquel ils feront face à court, à moyen ou à long terme. Le travail des enfants devient la cause et le résultat de la pauvreté.

# 4.4.2. Causes sous-jacentes

En dehors de la situation de pauvreté constatée, l’analyse sociodémographique des familles ressort d’autres causes supplémentaires justifiant le travail des enfants dans les mines et carrières artisanales au Bénin. Le niveau d’instruction est l’un des facteurs qu’il convient d’analyser minutieusement au sein de la population (parents, tuteurs et employés) qui fréquente les mines et carrières. A cet effet, le graphique 4.4.d ci-après, donne une synthèse de la répartition des parents/tuteurs des enfants travailleurs dans les mines et carrières artisanales selon le niveau d’instruction

**Graphique 4.2.d : Répartition des populations selon le niveau d’instruction**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Cette répartition montre que 71% de ces parents/tuteurs n’ont aucun niveau d’instruction ; 25% ont un niveau primaire contre 10,2% qui ont pu franchir le seuil du secondaire. Il ressort de ces données statistiques qu’une grande partie des parents, tuteurs et employeurs ne disposent pas d’un stock minimum de connaissances pour saisir des opportunités économiques et d’amélioration de leur vie. Cette situation sociale laisse aux travailleurs des mines et carrières artisanales très peu de possibilités d’épanouissement, même économique ; car il existerait un lien entre la pauvreté et le niveau d’instruction comme le témoigne les différentes théories du capital humain. Par exemple, la théorie des ressources humaines de Harbison & Myers (1964) dispose que l’éducation fournit les qualifications nécessaires, pour le développement ainsi que l’épanouissement des individus et la modernisation. Selon les données statistiques contenues dans le document SCRP3 (2009), les ménages dont le chef n’a aucun niveau d’instruction comptent 1,26 fois plus de pauvres sur le plan monétaire que ceux dont le chef n’a que le niveau du primaire. Ce rapport passe à 5,87 pour le niveau supérieur.

Pour palier ce handicap, les acteurs concernés saisissent les opportunités proches de leur environnement immédiat, à savoir, travailler dans les mines et carrières artisanales. L’ancienneté dans les activités sur les sites confirme cet élan constant des parents, exploitants et employeurs à s’investir de plus en plus dans ce secteur. Les données statistiques ont révélé que 39,6% des parents travailleurs ont moins de 5 ans d’expériences de travail, tandis que 30,5% environ enregistrent une durée 5 à 10 ans contre 15,1% pour une ancienneté de 10 à 15 ans ; enfin, 5,3% cumulent une expérience de travail de plus de 20 ans. La tendance diminue considérablement à mesure que le nombre d’années passées dans ces mines et carrières devient plus important. Cela serait dû au caractère physique que requiert l’activité.

Le travail des enfants trouvent aussi son origine dans la vision traditionnelle qu’ont les parents de l’enfant, du développement personnel, et de la finalité de la vie. En effet, selon l’opinion traditionnelle, un enfant qui naît est appelé à devenir un homme pour le garçon et une femme pour la fille. Il/elle doit devenir un/e adulte et une personnalité à plus ou moins grande échelle et faire tout pour vivre très longtemps. Reprenons un à un les éléments important de ce parcours de vie et leur sens dans un tableau.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom** | **Désignation en fon** | **L’expression complète** | **Traduction littérale en français** | **Sens** |
| Garçon | Sou-nou –vi | Sousou-nou –vi | Gloire – bouche – enfant | Source de glorification en devenir |
| Fille | Gnon-nou – vi | Gnonna-nou –vi | Bonheur –bouche – enfant | Source de bien être en devenir |
| Etre Adulte | Gni -Min-ho | Gni Min –ho | Devenir - Autre – parole | Devenir une parole de l’autre |
| Personnalité | Min djo min |  | Personne engendrer personne | Personne humanisant une autre personne |
| Vieux/vieille | Gnon-daho | Gnonna – Daho non | Bien être grand propriétaire | Qui possède le plus grand bien être |

Ainsi le garçon est appelé à devenir pour les siens :

* Une source de fierté
* L’incarnation de leur parole (attentes)
* Un être humanisant ses proches (tolérance)
* Un chercheur de longévité.

La fille est appelée à devenir pour les siens :

* Une source de bien-être
* L’incarnation de leur parole (attentes)
* Un être humanisant ses proches (tolérance)
* Un chercheur de longévité.

Le travail est pour l’enfant, un moyen de procurer aux parents la joie de profiter d’eux sur le plan matériel et financier. Les gains des enfants dans les mines et carrières servent essentiellement à contribuer à la satisfaction des besoins familiaux

# 4.4.3. Causes structurelles

Les causes structurelles sont multiples et diverses. Toutefois, l’on peut les résumer essentiellement à quatre points.

D’abord, il faut noter la faible implication politique des mairies dans les stratégies de lutte contre le travail des enfants. Aucun plan de développement communal (PDC) des communes des zones d’exploitation des mines et carrières artisanales, ne définit des actions stratégiques de prévention ou/et de retrait d’enfants dans les mines et carrières artisanales. Cette absence est confirmée au cours des entretiens avec les responsables en charge des affaires sociales desdites communes, qui ont reconnu ne pas disposer, au sein des PDC, d’axes stratégiques de lutte contre le travail des enfants dans les mines et carrières artisanales, ni d’actions ou d’activités sur la prévention et le retrait des enfants des sites d’exploitation. Cette situation ne favorise guère l’incitation des acteurs locaux à lutter efficacement contre le fléau.

D’un autre côté, il faut remarquer la demande de plus en plus forte des minerais produits sur les sites des mines et carrières artisanales. Cette situation en croisement avec la précarité dans laquelle vit les populations riveraines des mines et carrières artisanales, constitue la raison fondamentale qui amène les enfants à se retrouver dans les mines et carrières artisanales. Ceux-ci voient en la mine et/ou carrière artisanale, une opportunité de gagner de l’argent liquide à court terme, ce qui donne l’engouement d'un enrichissement facile et rapide.

La troisième cause structurelle tient au caractère informel des activités. En effet, la grande majorité des exploitants/promoteurs de mines et carrières artisanales opèrent dans l’informel ; ainsi ils échappent facilement aux réglementations en vigueur et emploient de nombreux enfants âgés de 5 à 17 ans, sans conditions préalables de recrutement.

Une dernière cause structurelles se trouve être l’insuffisance de protection sociale des familles. En général, les structures en charge de protection des enfants manquent de moyens matériels, techniques et financiers ; ce qui limite leur action sur le terrain. Par ailleurs, les services sociaux qui soutiennent l'éducation des enfants issus de familles pauvres dans les communautés rurales reculées sont insuffisants pour répondre aux besoins de tous les enfants. En conséquence, de nombreux enfants accompagnent souvent leurs parents pour jouer ou aider les parents à travailler dans les sites. Les plus jeunes restent souvent sous un œil bienveillant de leur mère ou une sœur aînée, tout en travaillant dans le site.

**V. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS PAR SOUS-SECTEUR**

**5.1. LE Sous-secteur de graNITE**

Le granite est un matériau moins stratégique que l’or et plus accessible que le gravier; c’est une roche magmatique de formation et de texture cristalline visible. Il se compose de feldspath (généralement potasse de feldspath et oligoclase), et de quartz, avec une petite quantité de mica (biotite ou muscovite) et de minéraux accessoires mineurs, tels que le zircon, l'apatite, la magnétite, l'ilménite et le sphène. La densité du granite varie de 2,63 à 2,75. Sa force d'écrasement va de 1 à 14 kg par cm2.

Au Bénin, depuis les années 70, les populations des régions abritant des formations rocheuses datant du précambrien se sont lancées dans l’exploitation anarchique et artisanale du granite, et ce, à des fins économiques et financières.

# 5.1.1. Cadre institutionnel et légal de l’exploitation du granite au Bénin

Au Bénin, la loi n°2006 –17 portant code minier et fiscalités minières en République du Bénin, en son article 10 définit la carrière comme étant « les gîtes naturels de matériaux de construction, d’empierrement et de viabilité, de matériaux pour l’industrie céramique, de matériaux d’amendement pour la culture des terres et autres substances analogues, à l’exception des phosphates, nitrates, sels alcalins et autres sels associés dans les mêmes gisements ; les tourbières et sablières sont également classés parmi les carrières ». Il apporte des précisions en son article 11 sur les différents types de carrières ; on distingue les carrières permanentes ouvertes et les carrières temporaires ouvertes. Les carrières appartiennent à l’Etat et constituent un domaine public particulier dont la gestion est régie par la loi (art 12, code minier). Ainsi, l’exploitation artisanale des carrières permanentes et temporaires est reconnue et autorisée par l’Etat sur délivrance d’un permis d’exploitation ; c’est une activité formelle qui oblige l’exploitant à payer en contrepartie des ressources exploitées, des taxes (superficiaires et d’extraction) dont l’assiette et le taux sont fixés par la réglementation minière. Cependant, en son article 47, l’Etat offre la possibilité aux citoyens d’extraire à ciel ouvert dans des carrières permanentes ouvertes par ce dernier, sur autorisation conjointe des ministres des mines et des domaines de l’ouverture sur domaine public, des matériaux meubles pour la construction ou les travaux publics.

Il est fort aisé de constater que les exploitants opérant dans les 58 sur les 63 carrières de granite recensées (à l’exception de 5 exploitants de Tchaourou), ne disposent d’aucune autorisation officielle de l’Etat, même si l’Association des Exploitants des carrières de Granite du Nord (AECGN) est reconnue par le Ministère en charge des mines qui a délivré sur demande une autorisation.

Malgré sa reconnaissance dans le code minier, l’exploitation artisanale du granite n’est pas mentionnée dans la nomenclature des métiers de l’artisanat au Bénin. Les activités artisanales sont régies par la loi n° 098-037 du 27 novembre 2001 portant code de l’artisanat. Cette loi et son décret d’application ont pris en compte le concassage artisanal de la pierre, sous entendu du granite. Cependant, il n’existe pas un véritable cadre formel de développement du secteur pour permettre aux acteurs de bénéficier de la politique de renforcement institutionnel, technique et organisationnel développée par le ministère en charge de l’artisanat et les partenaires techniques et financiers. Il pouvait permettre aux acteurs de sortir de l’illégalité ; toutefois, il convient de rappeler la présence de plus en plus remarquée du Ministère en charge du secteur qui commence par s’intéresser à l’exploitation artisanale du granite, sans toutefois apporter son appui institutionnel aux acteurs impliqués.

Dans les 66 communes concernées, à l’exception de la commune de Tchaourou, aucune mairie n’entretient de façon légale des relations avec les exploitants des sites ; elles ne prélèvent ni des droits d’exploitation auprès des bénéficiaires, ni des droits de transport auprès des camionneurs. En outre, aucune action programmatique liée aux sites de concassage de granite n’est prévue par les mairies dans leurs plans de développement communaux (PCD). Par contre, des fonds sont perçus par certaines organisations à la base (association de développement à Savè, royauté à Bantè, etc.) auprès des exploitants des sites ; en retour aucune action de développement n’est menée pour la promotion du secteur.

# 5.1.2. Inventaire et répartition des carrières de granite au Bénin

L’exploitation artisanale du granite est réalisée dans trois départements du Bénin, à savoir : le département des collines, le département du Borgou et le département de la Donga. Au total, 63 carrières ont été répertoriées, illégalement réparties dans les 10 communes.

**Tableau 5.1.a : Répartition des sites de granite selon les départements**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Départements** | **Communes** | **Nombre de site** |
| BORGOU | PARAKOU | 6 |
| TCHAOUROU | **7** |
| **Total** | **13** |
| COLLINES | BANTE | 6 |
| DASSA | 15 |
| GLAZOUE | 6 |
| OUESSE | 7 |
| SAVALOU | 7 |
| SAVE | 4 |
| **Total** | **45** |
| DONGA | BASSILA | 4 |
| OUAKE | 1 |
| **Total** | **5** |
| **TOTAL** | **10** | **63** |

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Le département des collines constitue le centre névralgique de l’exploitation traditionnelle du granite. Ce territoire qui abrite six communes toutes traversées par des collines d’altitude moyenne de 300[[8]](#footnote-8) m, offre de manière généreuse le matériau aux exploitants. L’on note dans tout le département, la présente de 45 sites d’exploitation inégalement répartis ; il s’agit pour la plupart des carrières jadis exploitées et abandonnées par des entreprises de construction d’infrastructures routières. Le nombre de carrières en activité varie d’une commune à une autre.

**Graphique 5.1.a : Répartition des carrières de granite dans le département des collines**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Considérée comme le pôle de concentration de l’activité, la commune de Dassa regroupe à elle seule près de 33% des sites répertoriés dans le département, soit 15 carrières opérationnelles, que l’on retrouve dispersées dans 5/10 arrondissements (Dassa I ; Dassa II ; Trè ; Lèma ; Kèrè). L’activité est plus développée dans l’arrondissement de Tré qui abrite 7 carrières, les autres étant occupés par 2 à 3 sites. La commune de Savalou et celle de Ouèssè occupent le 2e rang sur l’échelle d’occupation de sites d’exploitation avec la présence de 7 sites fonctionnels ; on les retrouve en nombre important respectivement dans l’arrondissement de Savalou-Aga, 70%, et à Kèmon, 43%. Glazoué et Bantè et présentent chacune plus de 13% des sites recensés dans le département, c'est-à-dire 6 carrières régulièrement fréquentées dans chaque commune, dont près de la moitié de celles identifiées dans la commune de Glazoué située dans l’arrondissement de Sokponta. Dernière,la commune de savè abrite moins de carrières de granite, en l’occurrence 4 sites répartis dans les arrondissements d’Adido (2), Boni (1) et plateau (1).

Dans le département du Borgou, deux communes seulement abritent des carrières de granite ; il s’agit de Parakou, 46,1% et de Tchaourou, 53,9%. A Parakou, seul le premier arrondissement regroupe les six carrières identifiées, contrairement à Tchaourou où l’activité est concentrée dans toute la commune.

**Graphique 5.1.b : Répartition des carrières de granite selon le département du Borgou**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Dans le département de la Donga, deux communes abritent les carrières de granites, :, la commune de Bassila et celle de Ouaké. A Bassila, l’exploitation du granite y est réalisée, et l’activité est menée sur 4 sites, alors que dans la commune de Ouaké, seul le site de Séméré est concerné.

**Graphique 5.1.c : Répartition des carrières de granite selon le département de la Donga**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Au regard des résultats du recensement, l’on constate que le département des collines regroupent près de 70% des carrières de granites fonctionnelles au Bénin, suivi du département du Borgou, 20,6% et de la Donga, 8%. Cette tendance est assez vraisemblable, puisque, contrairement aux autres départements, le département des collines (d’où le nom) est traversé par une chaine de collines de diverses altitudes.

**Graphique 5.1.d : Présence de carrières de granite au Bénin**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Sur l’ensemble des carrières de granite recensées, plus de 93% ont été jugées potentiellement exploitables pendant plus de 5 ans ; cette tendance indique que l’activité peut être menée à long terme sur presque toute la totalité des sites. Le risque d’utilisation des enfants sur une longue période reste à priori assez élevé. La disponibilité du matériau n’est pas sans lieu avec l’envergure des sites ; en effet, les carrières situées dans tous les départements couvrent une superficie moyenne de 2 ha dans toutes les communes, surtout dans les communes de Glazoué, Ouaké, Bassila et de Bantè. Elles sont potentiellement pourvoyeuses pour des centaines de décennies de la matière première aux consommateurs. Parallèlement, l’enquête a révélé l’existence de quelques « petites carrières » à Savalou principalement dans l’arrondissement de Savalou-Aga et surtout dans la commune de Dassa à Trè, Lèma et Dassa II.

La fonctionnalité des sites est assez élevée, ce qui traduit une forte demande de la part de la clientèle. De manière générale, près de 47% des sites sont fonctionnels 4 à 6 jours, 50% tous les jours de la semaine et 3% de un à trois jours dans la semaine avec la présence effective de femmes et d’enfants ; près 30% des carrières de granite regroupent plus de 50 travailleurs.

**Graphique 5.1.e : Fonctionnalité des carrières de granite**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Dans les trois départements, les carrières de granite sont assez vastes avec une forte potentialité en matériau ; pour satisfaire le besoin de plus en plus grand du marché, les carrières sont obligées de fonctionner plusieurs jours par semaine et par ricochet d’utiliser davantage de main-d’œuvre.

La notion de carrière en ce qui concerne le granite présente une particularité ; on distingue des carrières situées à l’intérieur ou proches des collines et d’autres situées dans les maisons ; ces dernières sont d’habitude le prolongement des autres, en ce sens qu’elles abritent les mêmes acteurs, et qui pour des raisons sociales (naissances, maladies, proximité du foyer, etc.) sont obligés de concasser à la maison. Dans ce cas, les blocs de granite fragmentés sont transportés vers ces sites pour être concassés en petits grains..

.

Il ressort de ce constat que sans être des carrières au vrai sens du terme, ces endroits offrent la possibilité à ses acteurs de transformer et de commercialiser le granite. Ces sites sont situés dans leur quasi-totalité à Dassa ;on distingue : Maison Akouègnon Robert ; Maison Assogba ; Maison Kasso.

La sécurité dans ces endroits est plus ou moins garantie (risques de chutes par exemple) sans toutefois remettre en cause les risques sanitaires qui demeurent toujours. Par contre, le degré d’utilisation des enfants est très élevé puisqu’ils sont supposés être sous la dépendance totale de l’exploitant « parents » qui peut empiéter sur leurs heures d’étude, de loisirs et de repos.

# 5.1.3. Nombre et caractéristiques démographiques des enfants travailleurs

Les carrières de granite mobilise un nombre important d’enfants travailleurs, soit 62,4% de l’effectif total d’enfants recensés tout sous-secteur confondu. Sur les 63 sites d’exploitation de gravier recensés, l’enquête a dénombré 1867 enfants âgés de 5 ans à 17 ans, soit près de 62% dans le seul département des collines, et 19% dans chacun des autres départements. Ce nombre important d’enfants travailleurs dans les collines est lié au nombre élevé de sites répertorié. Ainsi, davantage de sites fonctionnels dans une localité, supposerait la présence d’un effectif assez élevé d’enfants.

**Graphique 5.1.f : Pourcentage parmi les enfants travailleurs sur les sites de granite selon les départements**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Considérant les tranches d’âge d’enfants recensés, l’on peut constater la prédominance des enfants de 10 ans en nombre relativement égal à ceux âgés de 12 ans ; entre cet intervalle d’âge, l’on note une baisse drastique du nombre d’enfants, ce pourrait s’expliquer par une absence des sites de concassage pour raison scolaire ou tout autre. En outre, le graphique obtenu, traduit de façon croissante la présence des enfants travailleurs dans les carrières au et à mesure qu’ils grandissent en âge, mais après 12 ans d’âge, ils commencent par déserter les sites, peut être dans l’intention, soit de mieux s’occuper de leurs études secondaires/universitaires, soit s’engager dans un processus de formation professionnelle ou alors s’impliquer davantage dans les travaux champêtres.

**Graphique 5.1.g : Nombre d’enfants dans les carrières de granite selon l’âge**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

En analysant de près le niveau le graphique ci-après, l’on peut remarquer la présence de plus 92% d’enfants scolarisés, dont près de 68% ont le niveau primaire.

**Graphique 5.1.h : Nombre d’enfants dans les carrières de granite selon le niveau d’instruction**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Considérant le fait que les enfants de 10 à 17 ans sont plus nombreux, près de 70,6%, alors que l’on observe un nombre élevé d’enfants évoluant dans le cycle primaire sur les sites, il est aisé de comprendre la présence parmi eux des enfants en fin de cycle primaire (10-11 ans) et d’autres qui manifestement auraient enregistré un retard scolaire (tranche d’âge de 12 ans à 17 ans).

**Graphique 5.1.i : Niveau d’instruction des enfants travailleurs dans les carrières de granite selon l’âge**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

L’on constate la présence sur les sites d’une population hétérogène d’enfants travailleurs, mais surtout d’une grande partie d’entre eux qui se retrouvent dans le schéma « école-travail » préjudiciable à leur avenir. Pour mieux comprendre le risque auquel, ils sont confrontés, on peut les répartir en trois groupes les enfants travailleurs présents au cours primaire : groupe de 5 ans -9 ans, groupe de 10 ans – 12 ans et enfin, le groupe de 13 ans – 17 ans.

**Tableau 5.1 b : Répartition par tranche d'âge des enfants travailleurs recensés dans les carrières de granite**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **5 ans - 9 ans** | **10 ans – 12 ans** | **13 ans – 17 ans** | **TOTAL** |
| Nombre d’enfants scolarisés en primaire et qui travaillent | 556 | 163 | 217 | 936 |
| Pourcentage | 59,40% | 17,41% | 23,19% | 100% |

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

La fréquentation simultanée des sites de concassage et de l’école aurait eu des conséquences désastreuses chez ces enfants. En tout état de cause, 23,19% d’enfants accusent déjà un retard scolaire considérable. La performance scolaire est critique et si cette tendance est maintenue, de nombreux enfants connaitront plus tard la déscolarisation. Il urge que l’Etat s’engage davantage dans le secteur en vue protéger ces enfants qui apparemment tendent vers la déperdition scolaire.

La presque totalité des enfants présents sur les sites de concassage sont originaires de la localité ; 88,2% vivent avec leurs parents ou tuteurs, mais surtout proches des carrières ou dans les carrières « maisons », ce qui faciliterait d’ailleurs leur présence régulière dans l’activité. Tous les jours de la semaine, 50% d’entre eux y travaillent, non loin des 46,9% qui sont réguliers 4 à 6 jours dans une période de 7 jours. La commune de Glazoué, celle qui abrite les plus grands sites du département des collines, mobilise le plus grand nombre d’enfants, soit 34,5% suivie de Bantè et de Dassa. L’étude a également montré qu’un nombre important d’enfants dans les collines cumulent 1 à 5 ans d’expériences que dans les autres départements. En outre, on enregistre près de 47% d’enfants nouvellement arrivés dans le secteur, quel que soit le département considéré. Contrairement à cette tendance, moins d’enfants cumulent un nombre d’expériences de plus de 10 ans, ce qui justifie la tendance traduisant la sortie progressive des enfants des carrières au fur et à mesure qu’ils grandissent en âge. Néanmoins, ils commencent le travail assez tôt (5à 6 ans), soit dans le but d’aider leurs propres parents ou de travailler pour le compte d’exploitants.

**Graphique 5.1.j : Répartition des enfants selon l’ancienneté dans les carrières de granite**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Parmi les enfants travailleurs, l’on rencontre des filles ; au total, l’enquête a recensé 983 filles âgées de 5 à 17 ans soit, 52,6% de l’effectif global. Dans le département des collines, l’on a recensé 575 filles contre 573 garçons, soit une population féminine légèrement supérieure, 50,08% des cas enregistrés. En ce qui concerne le département de la Donga, la tendance est respectée, avec 51,11% de filles ‘’travailleurs’’ tandis que dans le Borgou elles sont mieux représentées avec un pourcentage de 62, 39%.

**Graphique 5.1.k : Nombre de garçons/filles dans les carrières de granite**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Autrement, l’on y rencontre autant de filles que de garçons sur les sites. La forte représentativité des femmes remet en cause l’idée qui sous-tend que l’exploitation du granite exige de la force physique. En tout cas, le sexe ne constitue pas un critère important dans le travail des enfants dans les carrières de granite ; cependant, l’âge y joue un rôle prépondérant, car les enfants de 10 à 17 ans sont plus nombreux, 70,6%, que les autres enfants dont l’âge varie entre 5 et 9 ans représentant 29,4% de l’effectif total.

**Graphique 5.1.l : Niveau d’instruction des enfants travailleurs dans les carrières de granite selon le genre**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Au plan scolaire, les filles sont autant instruites que les garçons ; ainsi, elles partagent également leur temps entre travail et école. Au niveau primaire, l’effectif des filles est légèrement inférieur à celui des garçons, tandis qu’il semble s’égaler dans le cycle secondaire. Les groupes d’âge recensés au sein de la couche féminine âgée de 5 ans à 17 ans, montrent une légère suprématie des filles sur les garçons en ce qui concerne les tranches d’âge des 5ans à 17 ans, alors que le nombre de garçons et de filles semble être identique pour la tranche d’âge des 5 ans à 9ans. L’on peut déduire de cette analyse que le surplus des filles constaté par rapport au nombre total d’enfants travailleurs dans les carrières de granite, se retrouve dans la tranche d’âge de 10 à 17 ans. La présence importante de filles de cette catégorie dans les carrières confirme davantage, le fait que le sexe n’est pas un critère important dans le travail des enfants. Il existe une ou des activités transversales dans lesquelles, filles et garçons s’impliquent sur des bases communes et égalitaires.

**Graphique 5.1.m : Répartition genre des enfants travailleurs selon l’âge dans les carrières de granite**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

# 5.1.4. Systèmes d’exploitation des carrières de granite au et principaux acteurs

* ***Ressources foncières, matérielles et humaines***

La matière première transformée provient des collines des départements concernés ; c’est une propriété publique qui est exploitée en toute quiétude par les populations. Les espaces de concassage sont nombreux et variés ; il s’agit notamment de :

* abords des collines, espace public occupé sans autorisation par les riverains ; exemple : sites d’itagui et de Kèrè dans la commune de Dassa ; site de Sokponta dans la commune de Glazoué ; sites de Ague-sodji et de Koutago dans la commune de Savalou ; site de Koubètè dans Basson, commune de Bantè ;
* terrain nu appartenant à la communauté (propriété lignagère) ou dans d’autres cas à un groupe de personnes l’ayant hérité de leurs parents ; il s’agit des « propriétaires terriens ». Ici, l’on rencontre des « supposés propriétaires » convertis en promoteurs ou des exploitants qui viennent s’installer illégalement sur les espaces. Ces sites se situent relativement proches des collines ; exemple : sites de Trè et de laguema dans la commune de Dassa ; site de Gomé dans la commune de Glazoué ; sites de Affossou –Klinnou dans la commune de Savalou.
* Concessions privées abritant l’exploitation du granite ; elles sont situées non loin des sites traditionnels et appartiennent à des personnes détenteurs de droits de propriété ou de droit d’habitation ; exemple : maison Kasso dans la commune de Dassa ; tchakaloké et Tamaté dans la commune de Glazoué ; site de Baganhoué dans la commune de Savalou.

D’une manière générale, à l’exception des concessions privées, les ressources foncières tenant lieu de sites d’exploitation du granite n’offrent aucune garantie sécuritaire aux acteurs. Ils peuvent être délogés à tout moment par l’autorité publique (cas des abords des collines) ou les « propriétaires » des sites.

L’activité principale menée dans les carrières de granite est le concassage, mêlée à d’autres activités moins soutenues, telles que le décapage, le tamisage, le ramassage, le transport et le chargement. L’outil principal de travail est constitué de masses dont le poids varie entre 1 et 2 kilogrammes. D’autres instruments rudimentaires sont également utilisés et se composent, entre autres, de pioches, de marteaux de différentes masses, de houes, de pelles, de tamis de diverses granulométries, de bassines usagées, en faïence ou en métal, du burin, de barres de fer, de poinçons, de brouettes, de râteaux et de balais végétaux. L’usage manuel d’instruments archaïques est caractéristique de l’activité, ce qui lui confère d’ailleurs son caractère artisanal.

Dans l’organisation et la gestion des sites, on distingue les acteurs suivants : promoteur, exploitant, transformateur de granite et vendeur.

*Le promoteur :* il s’agit du « propriétaire » du site ; on les appelle « propriétaires terriens ». Ils ne participent souvent pas à l’exploitation directe du site, mais ils ont un droit de regard sur tout ce qui s’y passe. Il loue l’espace aux exploitants en contrepartie de somme d’argent négocié selon des normes non prescrites. Dans le département des collines, les promoteurs de site ne sont pas nombreux ; ils sont souvent confondus avec les exploitants.

*L’exploitant :* il s’agit de la personne (physique ou morale) qui exploite la matière première du site ; l’on peut rencontrer plusieurs exploitants sur un même site. L’exploitant individuel peut être un responsable de famille (parent ou tuteur) qui utilise ses enfants pour le concassage (entreprise familiale) ou un individu quelconque. Dans le second cas, il s’agit souvent de groupements de femmes organisés autour de l’activité. L’exploitant est impliqué dans le processus de transformation ; il gère les revenus et paie ou non les travailleurs selon les cas.

*Transformateur de granite :* il s’agit des personnes réellement impliquées dans le processus d’extraction et de transformation du granite. En plus des exploitants, l’on retrouve un nombre important d’enfants de 5 à 17 ans ainsi que des adultes. Les transformateurs de granite reçoivent des émoluments selon leurs statuts, la nature du travail abattu et la durée du travail ; certains ne sont pas rémunérés.

*Vendeur :* il ne s’agit pas d’un poste de travail spécifique ; d’habitude, c’est l’exploitant qui se charge de la vente du produit.

* ***Organisation du travail et jeux de pouvoir***

L’organisation du travail sur les sites de concassage de granite dans le département des collines n’est pas identique d’une carrière à une autre ; celle-ci dépend de la structuration organisationnelle mise en place autour du promoteur ou de l’exploitant. D'une manière ou d’une autre, on distingue les associations de femmes, les entreprises familiales et des particuliers agissant de façon individuelle. Tous ces acteurs évoluent dans l’informel, puisqu’ils ne sont pas enregistrés ; mais ils n’ont jamais été inquiétés par les autorités administratives.

Au sein des groupements de femmes (ils sont présents dans d’autres compartiments économiques, tels que le riz, le manioc, etc.), la structuration est composée d’un bureau organisé autour de la présidente. Outre le poste de président, on distingue les autres postes traditionnels : secrétaire, trésorier, organisateur, etc. La configuration n’est pas spécialisée, elle ne répond pas aux spécificités liées à l’activité. Aucune spécificité à la tâche n’est attribuée à un tel niveau de structuration ou de façon particulière à un poste quelconque ; le travail professionnel n’a aucun lien avec le poste de responsabilité occupé par tel ou tel, tout le monde « met la main à la pâte ». Chaque membre travaille pour son compte personnel, mais les comportements collectifs sont souvent régis par des dispositions statutaires (écrites ou orales) ou exceptionnelles, telles que la répartition du volume de marché de vente, la cotisation des membres, etc.

Des groupes de personnes appartenant à une même famille ou à une entité « familiale » regroupée autour du tuteur sont également identifiés sur les sites ; 59,5% des enfants se retrouvent dans ce schéma. Le responsable de famille, souvent de sexe féminin, 73,1%, organise le travail et réparti les rôles à chaque membre. Les activités sont souvent concentrées autour du concassage dont les revenus sont gérés par le chef de famille.

Le travail dans les carrières de granite est aussi réalisé par des particuliers qui recrutent autour d’eux des enfants « ouvriers ». A l’instar de « l’entreprise familiale », la gestion du travail s’effectue de façon personnelle et indépendante.

Le processus de production de gravier concassé est subdivisé en six étapes principales, interdépendantes :

* *Le décapage :* Il consiste à l’enlèvement, à l’aide de feu, des gros blocs de granite depuis les hauteurs des collines ; ils sont ensuite convoyés vers les lieux de concassage (abords des collines, terrain-nu, maison). Cette activité très contraignant est effectuée par les hommes et les adolescents ayant une bonne maîtrise de l’exercice.
* *Le concassage de 1er degré :* il s’agit d’une première réduction des gros blocs en de blocs moyens par le biais des jeunes garçons, âgés de douze à dix sept ans, ainsi que certaines femmes.
* *Le concassage de 2e degré :* il s’agit de la réduction à l’aide de petites masses des blocs moyens en graviers et en gravillons, c'est-à-dire en de petite taille, selon les exigences du marché ; l’activité est surtout menée par les femmes et les enfants tous sexe confondu. C’est ainsi qu’on obtient les tailles de 5/10, 5/15 et15/25, bien connues des spécialistes.
* *Le tri et le criblage :* une fois le concassage terminé, les enfants procèdent au criblage ou au tamisage des pierres concassées.
* *Constitution des tas de graviers concassés :* Le concassage terminé, les enfants procèdent à la mise en tas.
* *Vente du produit :* Le produit est vendu par les femmes à une clientèle assez diversifiée, composée de responsables d’entreprises BTP, d’entrepreneurs privés et de particuliers. Le gravier concassé est aujourd’hui très prisé par les particuliers et les entreprises BTP (bâtiments et travaux publics) qui constituent la grande partie de la clientèle des promoteurs ou exploitants. C’est une pierre de construction importante, les meilleures qualités de granite étant très résistantes à la désagrégation. Il est utilisé comme agrégats dans le béton ou les revêtements de route.

La capacité de production d’une femme aidée de trois ou quatre enfants est le remplissage de deux tonneaux par jour ; un tonneau est composé de 16 bassines ; une petite bassine pèserait environ 20 kilogrammes. Au total, 640 kilogrammes peuvent être produits par l’exploitant selon les conditions de disponibilité de la main-d’œuvre et du matériau. Le prix de vente d’un tonneau se situerait entre 1.200 F CFA et 1.500 F CFA, ce qui signifie que l’exploitant peut gagner au maximum entre 2.400 F CFA et 3.000 F CFA par jour.

**Graphique 5.1.n : Principales activités menées dans les carrières de granite**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

De toutes les activités menées sur les sites, le concassage constitue la principale activité qui occupe plus le « personnel » des carrières. En effet, c’est d’elle que ressort le produit fini ; 57,2% des enfants âgés de 10 à 17 ans s’y consacrent contre 23,5% de la tranche d’âge de 5 à 9 ans ; ce qui confirme la pénibilité du travail évoquée plus haut et l’endurance qu’il exige des travailleurs. Le décapage fait également partie des activités les plus contraignantes ; d’ailleurs, il n’occupe que les enfants âgés de 10 à 17 ans, et d’ailleurs par tous, 1,3% seulement. D’autres activités sont également menées sur les sites ; parmi elles, figurent celles qui sont menées de façon secondaire par les enfants, tels que : le tamisage/criblage, le ramassage et le transport du produit fini. Le tableau permet de constater que toutes les tranches d’âge y sont représentées. Le tamisage/criblage et le ramassage sont plus réalisés par la couche juvénile âgée de 5 à 9 ans, alors que le transport présente le phénomène contraire. En effet, si le transport est plus dominé par les enfants âgés de 10 à 17 ans, c’est probablement pour des raisons physiques liées à sa réalisation.

Malgré la rudesse et la pénibilité du travail, 74,8% des enfants travailleurs ne sont pas payés ; leur partie du gain est géré par leurs parents biologiques ou les tuteurs. La moitié des enfants de la tranche d’âge de 10 à 17 ans est largement affectée par cette situation, contre seulement 24,4% de l’effectif de 5 à 9 ans.

**Graphique 5.1.o : Répartition des enfants travaillant dans le granite selon la modalité de payement**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Il convient de rappeler que la tranche d’âge de 10 à 17 ans est fortement représentée sur les sites puisqu’elle concerne 74,8% des enfants travailleurs. Partant de ce fait, il est aisé de conclure que la raison première de la présence de nombreux enfants sur le site n’est pas économique, elle est plutôt sociale. Ils s’investissent de gré ou de force dans l’exploitation du granite pour aider leurs parents/tuteurs à réaliser des excédents financiers en vue de faire face aux besoins financiers du foyer. Mais au delà de cette réalité, près du quart, 25,2%, des enfants travailleurs sont payés, soit journellement, (9,5) à la fin de chaque semaine (6,8) ou de façon mensuelle (8,9).

**Graphique 5.1.p : Répartition des enfants travailleurs dans le granite selon les modalités de paiement**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Dans ce groupe, la tendance aux 3 types de paiements est plus développée, mais avec une légère préférence au mode journalier. Dans tous les cas, les enfants de 10 à 17 ans sont encore une fois très représentés dans les 3 modes de paiement.

**Tableau 5.1 c : Montant payé aux enfants travaillant dans le granite quelle que soit la modalité de payement**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Montant payé** | **Effectifs** | **%** |
| Moins de 1000 FCFA | 315 | 66,9 |
| 1000 à 2000 FCFA | 85 | 18,0 |
| 2000 à 3000 FCFA | 24 | 5,1 |
| 3000 à 4000 FCFA | 10 | 2,1 |
| 4000 à 5000 FCFA | 11 | 2,3 |
| 5000 à 10000 FCFA | 20 | 4,2 |
| 10000 à 20000 FCFA | 2 | ,4 |
| Plus de 20000 FCFA | 4 | ,8 |
| **Total** | **471** | **100,0** |

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Les émoluments perçus varient selon l’activité menée ; la plupart des enfants, 66,9%, perçoivent moins de 1000 F CFA par jour ; il s’agit majoritairement de ceux qui s’adonnent au concassage, suivis bien loin derrière par le ramassage. Les enfants payés entre 1000 F CFA et 2000 F CFA ne sont pas nombreux comparativement à la première catégorie, ils représentent 18% de l’effectif mais bien au-delà des plus de 2000 F CFA. Ici également et dans toutes les tranches de paiements, le concassage est l’activité qui paie près de 63% des enfants, suivi du tamisage/criblage et du ramassage. Considérant les émoluments journaliers de 1000 F CFA perçus par un enfant de 9 ans qui a travaillé pendant 20 jours dans le mois, ce qui lui ferait 20000 F CFA ; c’est une somme significative qui peut l’inciter à revenir travailler régulièrement ; cependant le piège se situe par rapport aux risques sanitaires qu’il encourt et dont il n’est pas censé apprécier l’étendue.

**Tableau 5.1 d : Répartition des enfants travaillant dans le granite selon la modalité de payement et le niveau d'instruction**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Modalité de paiement** | **Niveau d’instruction** | | | | | | | |
| **Aucun** | | **Primaire** | | **Secondaire** | | **Total** | |
| **Effectifs** |  | **Effectifs** |  | **Effectifs** |  | **Effectifs** |  |
| Par jour | 16 | ,9 | 123 | 6,6 | 39 | 2,1 | 178 | 9,5 |
| Par semaine | 18 | 1,0 | 90 | 4,8 | 19 | 1,0 | 127 | 6,8 |
| Par mois | 20 | 1,1 | 104 | 5,6 | 42 | 2,2 | 166 | 8,9 |
| N'est pas payé | 83 | 4,4 | 952 | 51,0 | 361 | 19,3 | 1396 | 74,8 |
| **Total** | **137** | **7,3** | **1269** | **68,0** | **461** | **24,7** | **1867** | **100,0** |

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Il s’agit d’un véritable cercle vicieux dans lequel les enfants risquent de se retrouver tant qu’il y aura des exploitants prêts à les utiliser pour gagner de l’argent.

**Tableau 5.1 e : Principale activité exercée et montant payé aux enfants travaillant dans le granite**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Principale activité exercée sur le site** | **Montant payé** | | | | | | | | |
| **Moins de 1000** | **1000 à 2000** | **2000 à 3000** | **3000 à 4000** | **4000 à 5000** | **5000 à 10000** | **10000 à 20000** | **Plus de 20000** | **Total** |
| Concassage | 193 | 60 | 15 | 8 | 6 | 12 | 1 | 3 | 298 |
| Creusage/Piochage | 5 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 |
| Décapage | 4 | 3 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 10 |
| Lavage | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 |
| Ménage | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 5 |
| Ramassage | 26 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 30 |
| Service | 14 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 15 |
| Tamisage/ Criblage | 57 | 19 | 7 | 2 | 0 | 7 | 1 | 1 | 94 |
| Transport | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 |
| **Total** | **315** | **85** | **24** | **10** | **11** | **20** | **2** | **4** | **471** |

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Les fonds perçus par les enfants travailleurs servent dans de nombreux cas à s’acheter des biens personnels, 20,5% et pour la famille, 14,3%. Mais la majorité, 25,6% préfèrent investir dans leur scolarisation à travers le paiement des frais de scolarité (13,7%) et l’achat des biens d’école (11,9%). L’effort fourni par certains parents reste insuffisant, obligeant leurs enfants à venir travailler pour s’auto-promouvoir.

# 5.1.5. Relation de genre dans le travail économique

Dans les carrières de granite, l’on note la présente d’un nombre élevé de filles que de garçons. Tel que décrit précédemment, les enfants tout sexe confondu s’investissent dans le concassage, le tri/criblage et le ramassage. La distinction selon le sexe n’est pas un critère de répartition du travail sur les sites ; à l’exception des 2 premières activités du processus de transformation (décapage et concassage de 1er degré), nécessitant une disposition physique assez particulière, les filles interviennent dans toute la chaine de production. Les émoluments pratiqués ne s’effectuent pas selon le sexe, mais plutôt à la tâche ; et l’on constate que le nombre de filles payées est supérieur au nombre de garçons, ce qui semble normal, puisqu’elles sont plus nombreuses dans le travail sur les sites.

**Graphique 5.1.q : Répartition des enfants travailleurs dans le granite selon les modalités de paiement et le sexe**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

# 5.1.6. Risques et dangers liées à la production de granite

Quel que soit le type de site considéré, les risques d’accidents de travail sont omniprésents et réguliers. Les enfants et les femmes sont exposés à plusieurs types de dangers d’un niveau de dangerosité relativement varié. On distingue notamment :

* *les risques liés au concassage :* projection de particules de granite, blessures dues à l’utilisation des outils de concassage etc. ; l’inhalation de poussière contenant de la silice libre sous sa forme cristalline ;
* *les risques liés au transport :* la manutention de charge, c'est-à-dire le transport de moellons, stockage des gravillons, chargement des camions ; elle peut provoquer à long terme, le développement de troubles musculo-squelettiques pour les enfants et les mauvaises postures de travail.
* *Les risques liés à la présence sur le site :* le contact avec la silicose des concasseurs de granite et autres pierres contenant de la silice libre sous sa forme cristalline ; ceci peut provoquer un développement de réactions allergiques pouvant aboutir à des chocs anaphylactiques.

En outre, les ruelles et les sentiers qui mènent aux sites de concassage dans le département des collines ne sont pas toujours accessibles ; les risques de chutes sont présents à cause du relief très abrupt, surtout en période pluvieuse. Faudra t-il aussi compter avec la présence des serpents et autres animaux venimeux qui pullulent dans la zone. Les plantes vénéneuses ou irritantes sont également des agents pathogènes.

# 5.1.7. Situation socio-économique et sanitaire des acteurs-clés au sein des carrières de granite (exploitants et travailleurs)

* ***Profil socio-économique des acteurs-clés***

Les caractéristiques sociodémographiques des différents acteurs présents sur les sites de granite (responsables de groupements, exploitants, promoteurs, exploitants individuel) nous révèlent une inégale répartition des acteurs quelque soit le critère retenu. En effet, la répartition par sexe, montre la présence plus marquée des hommes, 58,3%, face à une population féminine moins nombreuse. Cette tendance démontre la suprématie de la gente masculine sur la gestion des carrières ; en effet, l’on rencontre un nombre élevé d’hommes parmi les promoteurs (propriétaires terriens) et les exploitants individuels (chef de ménage). Quant aux femmes, elles sont plus actives à la tête des nombreux groupements installés sur les sites. La répartition par tranche d’âge montre que l’activité mobilise de plus en plus d’adultes âgés de 30 à 50 ans, mais aussi une population moins jeune ; 18,1% des acteurs ont moins de 30 ans, tandis que la tranche de plus de 60 ans est minoritaire. La recherche d’opportunité économique liée à ce genre d’activité s’observe surtout au sein de la population âgée de moins de 50 ans à cause de son caractère dynamique et des risques énormes auxquels les gens sont confrontés.

En matière d’instruction, 40,3% des acteurs répertoriés ont le niveau primaire, contre 26,4% ayant accédé à l’enseignement secondaire ; 33,3% de l’effectif global n’a aucun niveau d’instruction. L’exploitation des carrières constitue une activité économique dans laquelle s’investissent beaucoup de personnes n’ayant pas franchi le cap du Certificat d’Etude Primaire (CEP), soit 73,6%. Dans le contexte de l’expérience professionnelle, 59,7 des acteurs cumulent moins de 10 ans d’expériences alors que 40,3 affichent plus de 10 ans d’ancienneté dans l’activité. Ces données confirment le fait que l’activité de concassage a réellement démarré dans le département des collines depuis des décennies et qu’elle avait suscité un engouement auprès des promoteurs et autres exploitants de la localité.

Les promoteurs/exploitants s’investissent dans d’autres activités jugées primaires, à savoir l’agriculture et l’élevage. Le concassage est une activité saisonnière (ne peut être menée en saison pluvieuse) et secondaire que les acteurs mènent pour compléter le revenu mensuel. Les revenus issus des activités principales sont estimés entre 250.000 F CFA et 400.000 F CFA l’an, tandis que le concassage rapporte entre 360.000 F CFA à 450.000 F CFA l’an, selon la disponibilité du marché, la disponibilité du matériau décapé et la disponibilité de la main-d’œuvre. En outre, l’exploitation n’est pas assurée tous les jours de la semaine, ni tous les mois (surtout en période pluvieuse).

* ***Capacité de substitution de la main d’œuvre infantile***

Au regard des résultats économiques, les activités ne sont pas rentables pour permettre aux exploitants de recruter à long terme de la main-d’œuvre payante ; ils ont exprimé leur incapacité de se passer de la main-d’œuvre infantile. Le retrait des enfants des sites de concassage ne sera donc pas dans un délai court, si aucune action de reconversion économique ou de dynamisation des activités économiques éligibles n’est menée à l’endroit des exploitants.

* ***Situation sanitaire à l’intérieur des carrières***

A l’intérieur des carrières de granite, près de 99% des acteurs sont exposés à la poussière contenant de la silice libre sous sa forme cristalline. L’inhalation prolongée de cette poussière peut provoquer la silicose ; il s’agit d’une maladie grave caractérisée par des difficultés pulmonaires. Il n’y a pas de traitement véritablement approprié à cette affection. Selon les résultats de l’enquête, les acteurs présents sur les sites de granite sont victimes d’affections liées au système respiratoire, en l’occurrence la toux, 92,2%, le rhume, 98,4%, les douleurs à la poitrine/problème respiratoire, 73,4%. Certaines affections courantes ont été notées, notamment le paludisme, 87,5% et la diarrhée 26,6% ; cela serait dû à l’insalubrité qui règne sur les sites souvent situés au cœur des végétations touffues infestées de moustiques.

Hormis ces cas de maladies endémiques, les travailleurs et les enfants présents subissent d’autres conséquences préjudiciables à leur santé, telles que les coupures, 85,9%, dues à l’écrasement des doigts lors du concassage et des cas récurrents de fractures, 93,8%, provoquées par des heurts de pied contre des blocs de granite. La surinfection des lésions par mauvaise hygiène environnementale et individuelle est également notée, puisque l’on a constaté une faible présence d’infrastructures sanitaires sur les sites, notamment les douches publiques (3,1%), les dispensaires (7,8%), les points d’eau potable (17,2%) et les toilettes publiques (3,1%).

Pour régler leurs problèmes de santé, 54,8% des acteurs ont recours à la consultation moderne, non loin des 48,8% qui procèdent par automédication moderne. Ces derniers jugent les soins à l’hôpital assez couteux (40.000 F à 50.000 F CFA par mois) et estiment ne pas disposer des moyens nécessaires pour y faire face.

# 5.1.8. Situation socio-économique des acteurs-clés (parents/tuteurs, etc.) autour des carrières de granite

* ***Profil socio-économique des acteurs-clés***

A quelque différence près, les parents/tuteurs constituent les mêmes acteurs au sein des sites. Ainsi, la situation économique constatée est pratiquement identique à celle présentée au supra. Les caractéristiques sociodémographiques renseignent sur une population fortement féminine, 73,1%, contre une présence masculine estimée à 26,9%. La tranche d’âge des moins de 30 ans est moins représentée, 19,2%, celle comprise entre 30 et 50 ans est plus importance, 61,2%. La population vieillissante, des plus de 60 ans, reste minoritaire. La population autour des carrières de granite dans le département des collines est apparemment assez jeune ; les membres sont majoritairement originaires de la localité. Le nombre important de femmes explique l’existence d’une dynamique économique aux environs immédiats des sites caractérisée par des activités commerciales, telles que la restauration, la vente de produits divers, etc.

Dans les foyers environnants des sites de concassage,la fréquence de repas ne varie généralement pas d’une région à une autre ; les enfants bénéficient des 2 repas ordinaires par jour. Il est généralement constitué de la pâte de mais et de la sauce de tomate, assuré par le chef de ménage.

* ***Situation sanitaire autour des carrières de granite***

A plus d’un kilomètre des sites, peu d’infrastructures sanitaires sont présentes, ce qui ne permet pas un accès rapide aux soins lors des accidents. Les affections courantes enregistrées sont surtout le paludisme, la toux, les maladies de la peau, le rhume, la douleur à la poitrine et la rougeole. Les couches vulnérables sont les enfants et les femmes enceintes. Le mode de traitement est combiné ; l’automédication moderne et traditionnelle ; C’est seulement en cas de gravité et/ou de dégradation de l’état de santé du malade, que le recours à la consultation moderne est envisagé.

* ***Violence et vulnérabilité des enfants***

Selon les données statistiques de l’enquête, seulement 5,1% des enfants dont 4,2% de filles contre 0,9% de garçons affirment avoir été victimes d’une manipulation affective ou matérielle pour leur imposer des attitudes, des paroles ou des gestes à connotation sexuelle contre leur volonté, au cours des douze derniers mois. En ce qui concerne l’intimidation ou la menace, le chantage ou encore la violence verbale ou physique pour leur imposer des attitudes, des paroles ou des gestes à connotation sexuelle contre leur volonté, 2,7% des enfants dont 2,1% de filles et 0,6% de garçons affirment en avoir été victimes au cours de ces douze derniers mois.

**Graphique 5.1.r : Proportion des enfants travailleurs dans les carrières/carrières ayant subi de violences (12 derniers mois)**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

* ***Projet de vie des enfants et perspectives***

Les enfants interviewés ont tous émis le vœu de vouloir poursuivre leurs activités scolaires ; mais aucune perspective de retrait des sites de concassage n’est envisagée par ces derniers.

# 5.1.9. Réactions des institutions locales et structures déconcentrées face à la problématique

Les mairies du département des collines n’entretiennent aucune relation formelle avec les promoteurs/exploitants des sites de concassage. Le parcours des plans de développement communal (PDC) de ces différentes mairies, ainsi que les entretiens avec les responsables communaux en charge de la question sociale, ne laissent augurer d’un avenir sans enfants dans les carrières. D’abord au niveau des PDC, aucun axe stratégique de prévention ou/et de retrait d’enfants dans les carrières n’est explicitement ou implicitement défini. Cette absence a été confirmée au cours des entretiens avec les responsables.

# 

# 5.2. LE Sous-secteur des mines d’or

Au Bénin, de nombreux enfants prennent part aux activités économiques du secteur de mines, notamment les mines d’or artisanales

**5.2.1. Cadre institutionnel et légal de l’exploitation de l’or au Bénin**

La République du Bénin dispose d’un code minier ; il s’agit notamment de la loi n°2006–17 portant code minier et fiscalités minières en République du Bénin. Ce code reconnaît l’exploitation minière artisanale en son article 1er et la définit comme : « toute exploitation dont les activités consistent à extraire et concentrer des substances minérales et à récupérer les produits marchands en utilisant des méthodes et procédés manuels et traditionnels ».

Dans le secteur de l’orpaillage, il faut reconnaître qu’il n’existe pas encore un code particulier explicite. Toutefois, l’Etat béninois, à travers son ministère en charge des mines a pris en 2004 un arrêté pour réglementer l’activité artisanale de l’orpaillage au Bénin. Il s’agit en effet de l’arrêté N°2004/071/MMEH/DC/SGM/CTRNE/CTJ/DGM/SA portant règlementation de l’orpaillage en République du Bénin, qui dispose que les activités d’orpaillage peuvent être effectuées par des personnes physiques ou des associations et coopératives dûment autorisés (article 1er). Selon cet arrêté, l’Etat considère que les richesses du sous-sol sont une propriété nationale qui ne peut être administrée et attribuée que par lui. Ainsi, au titre de l’article 2 de l’arrêté, nul ne peut se livrer à l’activité de l’orpaillage sans autorisation préalable.

Malgré tout cet arsenal législatif et réglementaire, le secteur de l’orpaillage béninois peine à s’organiser du fait de l'inapplication des textes en vigueur ; et les petites mines artisanales (PMA) s’opèrent dans une économie informelle, à la limite de la légalité et de l'illégalité. Ainsi, la région du bassin de la Volta couvrant la partie nord-ouest du Bénin, se voit ainsi en proie à la recrudescence de l’orpaillage clandestin. Cette situation a généré des relations entre les orpailleurs et l'administration centrale béninoise, constamment soumises à des changements permanents, de même qu’entre les orpailleurs et les autres acteurs institutionnels locaux. Ainsi, l’activité de l’orpaillage fait intervenir de nombreux acteurs institutionnels aussi bien au niveau national que local. Le tableau 3.1.a ci-dessous donne un aperçu global des principaux acteurs ainsi que leurs rôles respectifs dans la chaîne d’exploitation du secteur d’orpaillage.

**Tableau 4.2.a : Principaux acteurs et leurs rôles**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Acteurs** | **Niveau d’intervention** | **Rôle** |
| Ministère des mines | National | Octroi de droits d’exploitation ; contrôle du respect des normes. |
| Direction départementale des mines de l’Atacora-Donga | Départements de l’Atacora et de la Donga | Sensibilisation et supervision des activités ; contrôle de la légalité ; sécurisation des sites de concert avec les mairies et la gendarmerie. |
| Mairie | Commune | Perception indirecte des taxes ; sécurisation des sites de concert avec la Direction départementale des mines et de la gendarmerie nationale. |
| Association d’exploitants | Local | Veille à la bonne gestion des activités sur les sites et au respect mutuel entre exploitants ; Gestion des conflits internes |
| ONG | Local | Appui aux populations orpailleuses locales |

Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013

**5.2.2. Inventaire et répartition des mines artisanales d’or au Bénin**

Les recherches géologiques et minières amorcées depuis le temps colonial, a permis la découverte au Bénin des indices minéraliers d’or, notamment les gisements d’or filonien et alluvionnaire. Selon ces recherches, les gisements d’or se retrouvent dans le bassin de la Volta au nord au Bénin. Il s’agit notamment des régions de : Kouandé, la rivière Ana au sud de Sègbana, le cours moyen de l’Alibori, Aledjo-Koura, Copargo, Kouandé, Kabaré, Yarra, Pénessoulou, Nibiori, Lougou, Tansè, Koumba, Daro, Kouarfa, Nimbéré, Perma, Tchantangou, et Kouaténa.

Toutes ces régions ne font pas encore l’objet d’une exploitation des mines d’orpaillage. Ainsi, cette étude a pu recenser seulement quatre (04) mines fonctionnelles d’exploitation artisanale d’or, toutes situées dans le bassin de la Volta couvrant la partie nord-ouest du pays (les départements de l’Atacora et la Donga).

Trois de ces mines se retrouvent dans l’arrondissement de Perma, département de l’Atacora. Il s’agit notamment des sites d’or de : Kouatena, Gnagnamou et Tchatangou.

L’arrondissement de Perma en effet, est un arrondissement de la commune de Natitingou, situé à environ 20 km de Natitingou et à plus de 545 km de Cotonou. Il compte 9 villages, pour une population de 8.161 selon le dernier recensement de 2002. D’après l’histoire, l’exploitation des gisements d’or de Perma a débuté en 1992 avec des migrants venus du Togo et du Ghana qui ont commencé à exploiter les sédiments alluviaux et plus tard, les filons d'or montagneux de cette région à l'aide de techniques simples comme des poêles, des burins et des marteaux à matir.

Le quatrième gisement d’orpaillage se trouve dans le département de la Donga, plus précisément à Binaou, Arrondissement de Tchalinga, dans la Commune de Ouaké.

Au nombre de ces gisements identifiés, on retient les gisements alluvionnaires localisés dans les vallées des rivières de Perma (Kouatena, Gnagnamou et Tchatangou) et de Binaou. Ces gisements couvrent chacun une superficie de plus de 20 ha avec plus de 300 exploitants par site. L’espérance de vie des sites ou encore le nombre d'années probable d'exploitation est de plus de cinq (05) selon les résultats de l’enquête. A cela il faut ajouter le gisement filonien de Kouatena qui est constitué de filons de quartz. Rappelons que le gisement filonien est interdit d’exploitation au Bénin. Cependant, dans la région de Kouatena, ce type d’exploitation existe encore mais utilisé de façon clandestine.

**5.2.3. Nombre et caractéristiques sociodémographiques des enfants travailleurs dans les mines artisanales d’or**

L’activité d’orpaillage mobilise de nombreux hommes et femmes mais aussi des enfants. En effet, les enfants travaillent dans l’orpaillage en mettant souvent leur vie et leur santé en danger, soit pour contribuer aux revenus de leur famille, soit pour financer leurs études, etc. Les résultats de l’enquête ont permis de présenter la configuration sociodémographique des enfants travailleurs dans les mines d’orpaillage comme suit :

* ***Inventaire des enfants travailleurs sur les sites d’orpaillage***

90 enfants âgés de 5 à 17 ont été recensés comme travailleurs dans les mines d'orpaillage traditionnel au Bénin. La répartition spatiale (par département) de ces enfants a révélé que 72,2% de ces enfants orpailleurs (soit 65 enfants) se retrouvent dans les sites des mines de l’Atacora, contre 27,8% (soit 25 enfants) seulement qui se trouvent sur le site unique de la Donga, comme le montre le graphique 5.2.a ci-dessous.

**Graphique 5.2.a : Répartition (en %) des enfants orpailleurs par département**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

La répartition par commune a permis d’avoir la même configuration du graphique. Ainsi, sur les 90 enfants orpailleurs, 72,2% se retrouvent sur les sites d’orpaillage de la commune de Natitingou et 27,8% seulement se retrouvent sur le seul site d’orpaillage de Binaou dans la commune de Ouaké.

La désagrégation de ces enfants orpailleurs par sexe et par tranche d’âge, montre qu’environ 47,8% des enfants sont de sexe masculin contre 52,2% qui sont des filles et qu’environ 7,8% des enfants ont un âge compris entre 5 ans et 9 ans révolus et 92,2% de ces enfants sont âgés de 10 à 17 ans révolus.

Le graphique 5.2.b ci-après donne cette répartition des enfants orpailleurs par sexe et par département et/ou par commune des sites d’exploitation.

**Graphique 5.2.b : Répartition des enfants orpailleurs par sexe et par département et/ou commune d’exploitation**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Il ressort de ce graphique que 46,15% des enfants orpailleurs dans l’Atacora sont des garçons contre 52,85% de filles. Par contre dans le département de la Donga, il y a plus de garçons (52%) dans les mines d’orpaillage que de filles (48%).

La répartition de ces enfants orpailleurs par site d’exploitation et par sexe nous a permis d’avoir les graphiques 5.2.c et 5.2.d ci-dessous.

**Graphique 5.2.c : Répartition des enfants orpailleurs par site d’exploitation**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Sur les 90 enfants orpailleurs, 27,8% (soit 25 enfants) sont présents sur le site de Binaou (commune de Ouaké); 25,6% (soit 23 enfants) travaillent sur le site de Gnagnamou et la même proportion sur le site de Kouaterna. Quant au site de Tchatangou, on en a enregistré 21,1% qui y travaillent.

Une répartition de ces enfants par sexe et par site d’exploitation donne la configuration du graphique 5.2.d ci-dessous.

**Graphique 5.2.d : Répartition par sexe des enfants orpailleurs des sites**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Le lecteur de ce graphique, révèle que la proportion de garçons qui travaillent sur les sites d’orpaillage de Binaou et de Tchatangou est plus importante que celle des filles. Pour preuve, 52% des enfants orpailleurs sur le site de Binaou sont des garçons contre les 46% de filles ; et sur le site de Tchatangou, ils sont de 78,95% de garçon pour 21,05 % de filles. Par contre, sur les sites de Gnagnamou et de Kouatena, les filles orpailleurs sont majoritaires avec 65,57% contre 30,43% de garçon sur le site de Kouatena; et 65,22% de filles sur le site de Gnagnamou contre 34,78% de garçons.

* ***Caractéristiques sociodémographique des enfants orpailleurs***

Bon nombre d’enfants travaillant dans les mines artisanales d’or ne vont jamais à l’école. En effet, d’après les données statistiques de l’enquête, 32,22% des enfants qui travaillent dans le secteur de l’orpaillage, comme le montre le graphique 4.2.e ci-dessous, ne sont jamais allés à l'école. Ils sont donc privés de l’acquisition de compétences essentielles pour la vie, ainsi que de possibilités d’emploi futures.

La forte proportion d’enfants orpailleurs n'ayant jamais été à l'école serait due à plusieurs raisons. D’abord, les départements de l'Atacora et de la Donga ont depuis toujours eu un taux de scolarisation assez faible. Ensuite, le manque d'infrastructures scolaires dans ces deux départements continue d’être une préoccupation majeure aussi bien pour les populations que les acteurs à divers niveaux.

**Graphique 4.2.e : Répartition des enfants orpailleurs selon le niveau d’instruction**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

A cela, il faudra ajouter les grandes distances à parcourir par les enfants pour se rendre à l’école. En témoignent les résultats de l’enquête qui relèvent que 75% des sites d’orpaillage sont plus proches des habitations des populations (moins de 1 km) que de l’école primaire publique de la localité par rapport aux lieux d’habitation (en moyenne 1 km). Il en résulte que les enfants dans leur majorité des cas font moins de temps à pieds pour se rendre sur les sites d’orpaillage qu’ils en font pour se rendre à l’école.

Les mêmes données statistiques révèlent qu’environ 48,89% des enfants travailleurs dans l’orpaillage sont instruits et sont au cours primaire. Mais seulement 18,89% sont insctits aui niveau secondaire. Parmi les enfants travailleurs, 52,22% combinent l’école et le travail. Pour ces enfants, il leur est souvent difficile de suivre le rythme scolaire car ils travaillent sur les sites les jours de congé, les week-ends et pendant leur temps libre. Signalons par ailleurs qu’environ 15,56% ont dû abandonner l'école, essentiellement pour des raisons financières.

Sur l’ensemble des enfants travailleurs sur les sites d’orpaillage, seulement 13,33% ont pu bénéficier d’une formation à un métier contre 86,67% comme l’indique le graphique 5.2.f ci-contre. Il s’agit fondamentalement des enfants qui ont dû abandonner les classes dans la grande majorité. Ils viennent d’ailleurs travailler dans l’orpaillage pour chercher les moyens financiers nécessaires à leur insertion socio-professionnelle.

**Graphique 5.2.f : Répartition des enfants orpailleurs selon qu’ils ont bénéficié d’une formation à un métier**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Contrairement à la perception couramment répandue selon laquelle les travailleurs sur les sites d’orpaillage sont essentiellement des migrants, une forte proportion des enfants qui y travaillent vient du village du site ou des villages voisins. Pour preuve, la grande majorité (87%) des enfants orpailleurs proviennent des communes abritant les mines d’orpaillage et 70% vivent avec un parent ou tuteur, contre 30% qui vivent seuls. La plupart de ces enfants qui vivent seuls ont un âge compris entre 15 et 17 ans, dont plus de 90% (de ces 30%) sont des garçons. Dans la réalité des communautés de ces régions (Atacora et Donga), les enfants de cette tranche d’âge sont suffisamment grands pour se rendre autonomes. Ainsi, le travail de ces enfants dans les mines d’orpaillage constitue une alternative à tout autre travail dans l'économie informelle. et les attirent, soit de façon saisonnière en provenance des villages voisins, soit migrant des villages plus lointains pour une plus longue durée.

La répartition des enfants orpailleurs selon l’ancienneté a permis d’avoir le graphique 5.2.g ci-après qui donne une configuration par département.

**Graphique 5.2.g : Répartition des enfants orpailleurs selon l’ancienneté dans l’activité**

Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013

Les enfants orpailleurs ayant une ancienneté de moins d’un an sont de 11,1% dans l’Atacora pour 26,7% dans la Donga. La forte proportion observée au niveau de la Donga est due à la récence du site de Binaou et au caractère temporaire et saisonnier du travail des enfants sur ce site. En effet, vu que Binaou est un nouveau site d’orpaillage, les enfants travailleurs qui y travaillent sont des élèves qui viennent généralement de façon temporaire et saisonnière pendant les congés ou les vacances, pour chercher des ressources financiers pour leur étude.

Les enfants qui ont une ancienneté compris entre un an et cinq ans dans l’orpaillage sont assez nombreux (55,6%) dans l’Atacora contre 1,1% dans la Donga. Cette situation s’explique par le fait que les sites d’orpaillage de l’Atacora sont plus anciens que celui de la Donga. En conséquence, certains enfants ont eu l’occasion de faire de l’orpaillage une activité économique alternative. Pour les élèves orpailleurs dans cette région, ils ont tendance à revenir à chaque fois que l’occasion leur est offerte (congés et vacances) sur ces sites, pour ne pas rompre avec les vieilles amitiés.

**3.2.4. Système d’exploitation des mines d’or et principaux acteurs**

Vu de l’extérieur, l’orpaillage au Bénin apparaît comme une activité inorganisée, voire anarchique. Cela n’est qu’une apparence puisque l’activité respecte en réalité des systèmes d’exploitation et organisationnels des structures villageoises et familiales. Ainsi, leur originalité reste profondément marquée par l’esprit communautaire.

* ***Ressources foncière et matérielle d’orpaillage***

Les richesses du sous-sol au Bénin sont une propriété nationale. Cette propriété ne peut être administrée et attribuée que par l’Etat. A cet effet, au titre de l’article 4 de l’arrêté ministériel N° 2004/071/MMEH/DC/SGM/CTRNE/CTJ/DGM/SA portant règlementation de l’orpaillage en République du Bénin, l’autorisation d’orpaillage porte sur une superficie n’excédant pas 5.000 m² et valable trois (03) ans renouvelable. Cependant, dans la pratique coutumière, l’on retrouve des propriétaires de terre qui généralement sont des héritiers du terroir villageois. Ainsi, au niveau des villages où sont présents les sites d’orpaillage, et compte tenu du caractère informel de l’activité, les propriétaires terriens, de temps à autre, se livrent à la vente de portions de terres aurifères aux promoteurs orpailleurs qui se voient désormais propriétaires de sites (ou sous-site). Les sites ont généralement leurs règles que tout orpailleur accepte d’avance en venant s’y installer. L’accès aux sites est accordé à tous, à condition de se soumettre aux règles en vigueur et la violation de ces règles entraîne des sanctions.

Tous les sites d'orpaillage recensés au cours de l’enquête utilisent des techniques d'extraction et de traitement rudimentaires. En ce qui concerne l'extraction alluvionnaire, les outils très simples tels que les plateaux, les pics, les pioches, les seaux, les calebasses, les pièces métalliques, les houes et les pelles sont utilisés. Cet équipement traduit parfaitement le caractère artisanal de l’exploitation et la faiblesse des moyens matériels. A l’exception de la motopompe de plus en plus prisée pour le dénoyage des puits, les postes mécanisés restent très limités. Cette précarité des moyens et les carences techniques conduisent fréquemment à un dramatique écrémage des gisements et donc à un fort manque à gagner pour les orpailleurs.

Pour l'exploitation de filons aurifères, les orpailleurs travaillent avec des pics à deux pointes, des burins et des marteaux de forgeron. L'exploitation de filons aurifères est beaucoup plus difficile et dangereuse, vu l'enfouissement des fosses, mais ce type d’exploitation génère généralement plus d'or.

* ***Ressources humaines et contrat de travail des enfants***

L’activité d’orpaillage mobilise de nombreux acteurs (hommes et femmes) aussi bien locaux qu’étrangers. Sur les sites recensés, le nombre de travailleurs impliqués dans les activités d’exploitation artisanale est relativement élevé. En effet, cette activité, lorsqu’elle est stabilisée, présente l’intérêt d’offrir des emplois dans ces régions aurifères, et ralentit ainsi l’exode rural vers les grandes villes. On peut citer à titre d’exemple le cas du site d’orpaillage de Kouatena ou de Gnagnamou qui occupent plus de 500 personnes chacun et font vivre plus de 3.000 âmes par site. Il y a aussi le site de Binaou où le nombre approximatif de personnes travaillant sur le site est compris entre 200 et 500.

Sur ces sites, les mineurs travaillent pratiquement cinq (05) à sept (07) et ceci de huit (08) à dix-neuf (19) heures, soit 9 heures de travail par jour. Ce qui dépasse largement la durée hebdomadaire de présence dans les mines fixée à 38 heures 40 minutes soit une durée journalière de 7 heures quarante quatre minutes (Encyclopédie Dalloz Sciences sociales II). L'explication qu'on peut donner à cette durée excessive dérive de la détermination des travailleurs de gagner de l’argent liquide à court terme, sans pour autant penser à leur état de santé qui s'en ressent souvent assez dangereusement. Malgré le manque de statistiques précises sur les revenus générés pour chacun des travailleurs, l’on est en mesure d’affirmer que les emplois créés grâce à l’orpaillage, sont assez importants et constituent un appréciable exutoire pour le soutien économique des familles et à la question du chômage dans les zones aurifères.

L’activité d’orpaillage mobilise aussi de la main d’œuvre infantile. De nombreux enfants âgés de 5 à 17 ans, travaillent sur les sites et interviennent souvent à toutes les étapes du système d’exploitation de la mine. Pour la plupart de temps, le recrutement des enfants âgées de moins de 15 ans, se fait souvent en complicité avec les parents, qui vont même parfois faire de plaidoyers pour leurs enfants. Malheureusement, il n’existe pas sur les sites des conditions préalables de recrutement des enfants ; encore moins une procédure ; donc tout enfant peut être recruté et servir de la main d’œuvre pour les responsables exploitants.

Selon les données de l’étude, 48% des enfants orpailleurs, travaillent six à sept jours par semaine dans la zone de Perma (Kouatena, Gnagnamou et Tchatangou), et 54% d'entre eux travaillent plus de huit heures par jour. Les principales activités effectuées par les enfants sont essentiellement le ramassage et le lavage de sables et la corvée d’eau, comme l’indique le graphique 5.2.h  de répartition des enfants travailleurs par activité menée.

**Graphique 5.2.h : Répartition des enfants travailleurs par activité menée.**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Le graphique révèle que 40% des enfants orpailleurs sont consacrés au ramassage de sables issus de décapage ou creusage des fosses ou puits, 30 % de ces enfants font le lavage de ces sables et 12% s’adonnent à la corvée d’eau. Les activités accessoires se résument au service (préparation de repas et surveillance des bébés sur le site), au tamisage/criblage des pierres et au transport du minerai, une fois remonté du fond des puits. Le transport se fait généralement sur la tête ou sur le dos, et rarement dans des brouettes ou des poussepousses.

La rémunération des enfants se fait par jour ou par semaine. Les enfants qui reçoivent un salaire quotidien sont payés entre 500 F CFA et 2.000F CFA. A cet effet, 61,3% des enfants orpailleurs perçoivent moins de 1.000 F CFA par jour. Il s’agit fondamentalement des enfants de moins de 14 ans. Par contre, les enfants de plus de 14 ans ont un salaire quotidien compris entre 1.000 F et 2.000 F CFA. Ainsi, 38,8% des enfants orpailleurs perçoivent entre 1.000 F et 2.000 F CFA sur les sites. Par ailleurs, 43,3% des enfants sont payés quotidiennement, car ils étaient employés comme main-d’œuvre journalière, contre 18,9% qui étaient payées par semaine. D’autres enfants orpailleurs qui sont payés par mois sont estimés à 26,7% des enfants recensés ; avec un salaire mensuel compris entre 45.000 et 55.000 F CFA. Ces enfants sont ceux qui y travaillent à plein temps. Soulignons qu’environ 11,1% des enfants orpailleurs ne sont pas payés, parce qu’ils sont sur les sites en compagnie de leurs parents pour qui ils travaillent.

Il faut signaler qu’aucun avantage en numéraire n’est accordé aux enfants en dehors de leur rémunération. Toutefois, le gravier issu du décapage de sol et qui ne font pas l’objet d’exploitation, est souvent donné aux élèves orpailleurs sur les sites de Kouatena en guise de faveurs exceptionnels, lequel gravier est vendu pour augmenter leur revenu avant leur départ du site pour les classes.

* ***Organisation du travail et jeux de pouvoir***

L’activité de l’orpaillage repose sur un ensemble de prescriptions acceptées de tous les acteurs. Ces prescriptions constituent des systèmes d’organisation cohérents et profondément marqué par l’esprit communautaire. De manière pratique, les orpailleurs ont développé sur tous les sites recensés, un système d'organisation et de division du travail, des hiérarchies et le travail en équipe. Ainsi, au niveau de la structure organisationnelle, l’orpaillage repose sur un ensemble de groupements socioéconomiques comprenant : le propriétaire de la terre et le propriétaire du site qui est l’autorité centrale sur le site d’orpaillage. Au plan organisationnel du travail proprement dit, l’orpaillage suit plusieurs modes d’organisation. En conséquence, selon le modèle d’organisation et les intervenants, on peut distinguer :

L’organisation à l'échelon familial. Lorsque l'exploitation est faite sous cette forme, les gains qui en résultent sont généralement détenus et gérés par le chef de famille. Ici, les décisions sont prises par le chef de famille qui agit en chef d’entreprise.

L’organisation en groupe. Dans ce cas de figure, le puits d’extraction appartient à l’ensemble du groupe et la production est immédiatement partagée en fin de journée entre tous les membres, conformément aux règles établies par le groupe. Cette forme d’organisation impose une certaine discipline et un respect des principes traditionnels et exige une honnêteté vis à vis de soi et envers les autres membres du groupe. Les déviances entrainent généralement l’exclusion du membre responsable, qui est souvent taxé de traitre.

L’organisation en coopératives ou associations. Cette forme d’organisation apparue au cours des années 1999-2000, amène les orpailleurs à s’organiser au sein de ce qu’ils appellent « Conseil fédéral ». La raison principale de ces regroupements est l’association des efforts et voire même des « capitaux » afin de mieux pouvoir rétribuer le travail et augmenter l’efficacité de l’exploitation. Ces associations disposent d’une structure organisationnelle formelle qui est habilitée à prendre des décisions pour le compte des exploitants individuels et à régler les conflits éventuels sur le site. Notons que dans ces associations, les prises de décisions se font généralement par consensus.

L’organisation sous forme de prestation de service. C’est la forme la plus répandue. Ici, les orpailleurs sont les principaux employeurs de la main d’œuvre et le travail est structuré sur des postes spécialisés. L’orpailleur prend à sa charge tous les frais liés à l’exploitation du puits et au paiement des salaires aux mineurs et aux autres prestataires de service qui travaillent dans son puits et pour son compte. Les mineurs/puisatiers sont payés par l’orpailleur sur la base d’un montant forfaitaire journalier ou hebdomadaire, sans tenir compte de la production. Les laveurs quant à eux assurent la remontée du minerai du fond du puits, le transport vers le site de traitement et le lavage. Dans la plupart des sites ce travail est généralement réalisé par les femmes.

En général, les gens travaillent en petites équipes sous la conduite d'un chef. Les équipes sont mixtes de tous points de vue (sexe, origine, ethnies etc. des travailleurs qui sont embauchés). Le propriétaire travaille généralement avec des chefs d’équipes auxquels il fait confiance, ou alors il travaille lui-même pendant les différentes phases du processus d'extraction de lingots d'or. La taille des différentes équipes varie. Elles sont relativement plus petites, en particulier dans les exploitations alluviales. Quand il s'agit d'exploiter les filons contenant de l'or, les équipes sont généralement plus étoffées.

* ***Processus de production et rôles des acteurs impliqués***

Le processus de production de l’or au Bénin varie selon qu’il s’agit du système d’exploitation de l’or alluvionnaire ou celle de l’or filonien. Les exploitations alluviales suivent les sédiments fluviaux et toutes les mines artisanales d’or alluvionnaire sont à ciel ouvert. Les mineurs travaillent en petites équipes pour creuser de grands et larges trous et enlever de couches de terres stériles de recouvrement pour atteindre les volumes minéralisés contenant les paillettes d’or.

Ce difficile travail qui consiste à creuser et à aller chercher le sable ou les roches aurifères, est essentiellement réalisé par des garçons âgés de plus de quatorze ans, car il faut de la force pour creuser du sable mouillé dans les mines alluviales ou détacher la pierre. Concrètement il s’agit de creuser avec des outils traditionnels tels que la houe, la daba, la pioche, etc., et à déplacer la terre stérile. Il en découle une intense activité manuelle de manutention qui s’opère avec des récipients de fortune tels que les vielles bassines et plastiques adaptés à la circonstance. Les blocs de pierres stériles sont souvent transportés à main nue ou sur la tête si leur volume le permet. Le volume de terre et de pierres déplacées chaque jour, par les acteurs, est évalué à plusieurs tonnes. La couche aurifère prélevée est transportée et entassée aux abords de la rivière.

Ensuite, il s’agit de laver le sable pour trier les paillettes d’or. Le long processus de lavage de la terre aurifère, permet d’éliminer les déchets et d’isoler les paillettes ou des lingots d’or. En effet, l'orpailleur prélève des boues et du sable dans la rivière avec sa batée, puis il l'agite en faisant des mouvements tournants. L'eau, le sable et la boue sont expulsés de la batée car ils sont moins denses que l'or, et l'or reste au fond.

Dans le cas de l’or filonien contenu dans les roches aurifères (dont l’exploitation se fait encore frauduleusement dans quelques zones), l’orpailleur, après l’extraction procède au concassage de la roche en de fines particules avant de procéder à la décantation par le même système de lavage. Les roches aurifères sont ainsi réduites en de fines particules qui sont souvent mélangées à la terre. Cette activité requiert une grande quantité d’eau qui n’est pas toujours disponible en toutes saisons.

Les méthodes de traitement sont toujours frustes, élaborées avec des moyens de fortune. Les récupérations s’avèrent souvent mauvaises et les produits finaux de qualité commerciale médiocre. En effet, le broyage du minerai quartzeux, encore largement réalisé manuellement, représente l’activité majeure des chantiers d’exploitation d’or filonien. Cette opération, de loin la plus lourde du traitement, est généralement effectuée dans un atelier très insalubre, saturé en poussière de silice. Sans connaissance de la maille de libération de l’or, le broyage est réalisé de manière totalement aveugle, par étapes successives, jusqu’à épuisement apparent de la poudre minéralisée. Une grande quantité d’or fin non libéré de sa gangue est en fait perdue. La concentration des minerais aurifères (filon broyé) est systématiquement réalisée de façon manuelle par gravimétrie. Les produits argileux sont préalablement débourbés, le plus souvent par malaxage dans des calebasses ou dans des bassines. Suivant le volume à traiter, le minerai peut être ensuite soit pré concentré sur de petites tables à laver de fabrication locale (sluice), soit directement concentré à la calebasse.

* ***Relation de genre des enfants dans le travail économique***

Sur les sites d’orpaillage, les filles ont de tout temps joué un rôle prépondérant dans l’organisation économique et sociale des sites. Pratiquement à tous les postes d'intervention dans le circuit de production, elles sont présentes, depuis la remontée du minerai, son transport jusqu’au traitement.

Sur les sites de l’arrondissement de Perma (Kouatena, Gnagnamou et Tchatangou) par exemple, les filles constituent plus de 52% des enfants orpailleurs impliqués dans la remontée et le lavage des minerais aurifères. La répartition (en pourcentage) des enfants par sexe et par principale activité exercée par les enfants travaillant dans l'orpaillage nous permet d’obtenir le graphique 5.2.i ci-dessous.

**Graphique 5.2.i : Répartition des enfants orpailleurs par sexe et par activité menée.**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Au niveau des principales activités effectuées par les enfants à savoir le ramassage et le lavage de sables, la proportion des filles est plus importante que celle des garçons. Mais au niveau de la corvée d’eau la différence est d’ordre de 1,1% en faveur des garçons. En effet, 21,1% de filles orpailleurs contre 18,9% de garçons s’occupent de ramassage de sable et 18,9% des filles contre 11,1% de garçons s’occupent de son lavage.

A côté des ces postes de travail directement liés à la production d’or proprement dite, les filles jouent également un rôle majeur dans des activités annexes, comme la cuisine, le ravitaillement des sites en nourriture et en eau. En témoignent les 3,3% des filles orpailleurs qui s’occupent des services sur les sites contre 1,1% chez les garçons. Généralement, les filles commencent à travailler tôt, en particulier lorsqu’il s’agit de tâches domestiques, et certaines aident leurs mères à préparer à manger et à boire pour les amener aux membres de leur famille qui travaillent comme mineurs ou vendent à manger aux autres personnes présentes sur le site.

**Graphique 5.2.j : Répartition des enfants orpailleurs par sexe selon la durée journalière de travail**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

La répartition des enfants orpailleurs par sexe selon la masse horaire de travail (graphique ci-contre) montre que les filles sont plus nombreuses que les garçons quelque soit la masse horaire de travail. Ainsi, 13,4% des filles contre 7,4 % de garçons travaillent moins de huit heures par jour et 41,4% des filles travaillent plus de huit heures par jour contre 37,8% de garçons. Cependant, cette situation ne contribue pas forcement à expliquer la forte proportion des filles à gagner de revenus autant que les garçons. En effet, selon les données statistiques, 61,3% des enfants orpailleurs gagnent moins de 1.000 F par jour dont 33,8% sont des filles contre 27,5% de garçons ; 38,7% gagnent entre 1.000 F et 2.000 F CFA dont 21,3% sont de sexe féminin contre 17,5% de garçons.

En dépit de ces apports importants, le statut social de la fille dans l’orpaillage artisanal demeure peu favorable. Nonobstant ses multiples obligations, celle-ci ne bénéficie pas encore de concours significatifs pouvant valoriser son travail et renforcer ses capacités, ni d’un avantage quelconque en dehors de sa rémunération. Toutefois, l’on peut estimer que, même si la fille rencontre beaucoup plus de difficultés dans la pratique de l’orpaillage traditionnel, elle se bat courageusement pour améliorer ses conditions socio-économiques, malgré nombre de risques et dangers auxquels tous les enfants orpailleurs sont exposés.

* ***Risques et dangers sur les sites d’orpaillage***

L’or a toujours fasciné et évoqué des images de glamour. Mais pour les enfants qui travaillent sur les sites d’orpaillage, ce métal précieux symbolise un travail difficile et des souffrances pénibles. Les conditions de travail sont extrêmement dures et dangereuses ; toute chose qui expose les enfants orpailleurs à des nombreux risques et dangers. Ces dangers et risques généralement physiques, sanitaires et sociaux ont des effets immédiats ou à long terme sur les enfants orpailleurs. Les risques physiques sont liés à la nature du travail , à savoir : sa pénibilité (creuser ou concasser,, transporter, etc) ajoutée à l'utilisation d'outils adaptés à la taille des adultes et ce,, en l'absence d'équipement de protection, comme des bottes et des casques.

Les garçons comme les filles se plaignent souvent de crampes musculaires, de douleurs de dos et de la poitrine, de lésions et de brûlures cutanées. Un autre type de risques auxquels les enfants se trouvent confrontés sont les risques sanitaires associés au lieu de travail et à l'exposition à la poussière. Par ailleurs, au cours des activités de lavage de la terre aurifère, les acteurs et surtout les enfants ont toujours les mains, les pieds et d’autres parties de leur corps plongés dans l’eau de la rivière.

Les enfants qui travaillent dans des fosses profondes sont exposés à des risques d'effondrement des fosses, de chutes de pierre, d’éclats de roche et de glissement de terrains.. En effet, lors de l’enlèvement des couches stériles, on assiste fréquemment à des éboulements qui sont souvent la cause de nombreuses pertes en vies humaines par ensevelissement des orpailleurs. En témoigne un orpailleur qui affirme que « le mardi 12 juin 2012, le site aurifère de Kouatena a enregistré trois morts par noyade et un rescapé ». Selon le témoin, les pluies diluviennes ont provoqué une crue de la rivière qui est sortie de son lit. Elle s’est déversée dans des fosses de mine d’or à l’intérieur desquelles se retrouvaient plusieurs personnes. C’était le sauve-qui-peut dans les trous. Dans une fosse d’or jouxtant la rivière en crue, le courant d’eau a fait immerger quatre mineurs. La population orpailleuse venue à la rescousse a pu sortir le nommé Prisca Fagla, presque noyé. Ses trois compagnons Soumari Matchoka, Tcharo Winrimontou, et une troisième victime qui a pour pseudonyme « Show gars » sont passés de vie à trépas, dans leur trou.

Par ailleurs, lors de la réduction des roches aurifères en de fines particules, dans les exploitations filoniennes, les écrasements des doigts, les heurts de pied contre des blocs de roches stériles sont généralement la cause des blessures, des entorses et parfois de fractures observées sur les sites. Hormis les risques d'accidents immédiats, un travail qui excède la force des enfants orpailleurs peut également affecter négativement leur croissance et leur développement, en particulier si leur consommation de calories est trop faible.

Il convient également de ne pas occulter les risques de violences physiques, morales et sexuelles dont les enfants peuvent être victimes, ainsi que les risques biologiques qui sont très fréquents sur les sites d’orpaillage. En effet, selon les données statistiques de l’enquête, seulement 5,1% des enfants orpailleurs dont 4,2% de filles contre 0,9% de garçons affirment avoir été victimes d’une manipulation affective ou matérielle pour leur imposer des attitudes, des paroles ou des gestes à connotation sexuelle contre votre volonté, au cours des douze derniers mois. En ce qui concerne l’intimidation, la menace, lechantage ou encore la violence verbale ou physique pour leur imposer des attitudes, des paroles ou des gestes à connotation sexuelle contre votre volonté, 2,7% des enfants orpailleurs dont 2,1% de filles et 0,6% de garçons affirment en avoir été victimes au cours de ces douze derniers mois. S’agissant des risques biologiques, les morsures des serpents, les agressions d’animaux sauvages, des piqûres d’insectes ou les contacts avec des plantes venimeuses lors des déplacements entre les lieux de résidence, les lieux de prélèvement de l’eau et les lieux de travail, sont les risques les plus fréquents.

**3.2.5. Situation socio-économiques des acteurs-clés au sein des mines d’or**

Les caractéristiques sociodémographiques des différents acteurs présents sur les sites d’orpaillage (responsables de groupements, exploitants, promoteurs, exploitants individuel) nous révèlent une inégale répartition des acteurs quelque soit le critère retenu. En effet la répartition par tranche d’âge montre qu’environ 18,1% des orpailleurs ont moins de trente ans et 52,8% ont un âge compris entre 30 et 40 ans, comme le montre le graphique 54.2.k ci-après. Par contre, 22,2% ont un âge compris entre 40 et 50 ans et 7% sont âgés de plus de 50 ans.

**Graphique 5.2.k : Répartition des acteurs présents sur les sites d’orpaillage (responsables de groupements, exploitants, promoteurs, exploitants individuel) par tranche d’âge**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

La répartition par sexe de ces acteurs montre que 58,3% orpailleurs sont de sexe féminin contre 41,7% des femmes. Cela dénote du rôle prépondérant de la femme dans l’organisation sociale des sites d’orpaillage et leur participation aux activités économiques d’orpaillage. Les raisons de leur présence sur les sites ont plusieurs explications parmi lesquelles le mode de vie familiale traditionnelle et la pratique culturelle de l’exploitation aurifère dans les zones d’orpaillage.

**Graphique 5.2.l : Répartition des acteurs présents sur les sites d’orpaillage selon le niveau d’instruction**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Au regard du graphique 3.1.l ci-dessus, 33,3% des acteurs sur les sites d’orpaillage n’ont aucun niveau d’instruction. Cependant, 40,3% des acteurs ont un niveau primaire contre 26,4% qui ont franchi le seuil du secondaire. Cette situation n’est peut être pas surprenante quand on sait que le niveau d’instruction dans les départements de l’Atacora et la Donga reste faible. Toutefois, l’on peut penser que l’activité d’orpaillage serait une alternative pour ceux qui n’ont pas la chance d’émerger dans les études. Pour preuve, aucun acteur présent sur le site n’as pu franchir le niveau du baccalauréat encore moins avoir un niveau supérieur.

La répartition de ces acteurs par ancienneté sur les sites montre une régression de la proportion à mesure que l’ancienneté est importante, comme l’indique le graphique 5.2.m ci-dessous.

**Graphique 5.2.m : Répartition des acteurs présents sur les sites d’orpaillage selon l’ancienneté**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

En effet, le graphique montre que 31,9% des acteurs ont moins de cinq ans d’ancienneté sur les sites et que 27,8% ont une ancienneté comprise entre cinq et dix ans. Les acteurs ayant une ancienneté de 10 à 15 ans sont de 20,8% contre 16,7% de ceux ayant une ancienneté compris entre 15 et 20 ans. Enfin, seulement 2,8% ont une ancienneté de plus de 20 ans. Cela témoigne que l’activité d’orpaillage artisanal au Bénin n’est pas une activité récente.

L’activité économique prioritaire au niveau des sites d’exploitation artisanale de l’or reste l’orpaillage à l’exception de Binaou où l’agriculture constitue la première activité économique pour la plupart des acteurs. Sur ce site, l’orpaillage est une activité saisonnière et constitue une activité locale la plus lucrative et une alternative aux migrations professionnelles. Dans cette région, la saison des pluies constitue un handicap pour l’orpaillage. La plupart des mineurs abandonnent l’exploitation pendant cette période pour s’adonner à l’agriculture. Sur les sites de la région de Perma par contre, même si les statistiques précises sur les revenus générés par les activités d’orpaillage, n’ont pas pu être obtenues, tous les acteurs interrogés ont reconnu que la situation socio-économique des orpailleurs dépend fortement des activités d’orpaillage.

Au regard des projets de vie et les perspectives de retrait d’enfants dans les sites d’orpaillage, aucun acteur présent sur les sites n’a cru devoir penser voire définir de stratégies de substitution du rôle des enfants dans les mines d’orpaillage. Ceci dénote de l’absence totale d’éventuelles actions de retranchement d’enfants travailleurs des sites d’orpaillage, encore moins de l’incidence financière que cela pourrait engendrer. Toutefois, les orpailleurs affirment dans leur majorité absolue (à plus de 90%), avoir une capacité de substitution de la main d’œuvre infantile. Cependant, ceci n’est pas sans conséquences majeures sur la rentabilité de leurs activités ; car la main d’ouvre infantile est relativement moins coûteuse que celle des adultes.

Au plan sanitaire, les principaux dangers et risques présents sur les sites sont : les coupures, les fractures, la poussière la noyade et les effondrements des éboulements entrainant souvent des ensevelissements. A cela il faut ajouter les maladies courantes telles que le paludisme, la toux, la diarrhée, la maladie de la peau, le rhume, les maux de tête, la douleur à la poitrine et le problème respiratoire, la fièvre, la rougeole et le mal au dos. Deux sites sur quatre disposent de point d’eau potable situés à moins d’un kilomètre du site. Un seul site dispose d’un centre public de santé (dispensaire) situé à plus d’un kilomètre du site. En cas de maladie, les acteurs-clés au sein des mines (responsables de groupements, exploitants, promoteurs, exploitants individuel) et leurs familles n’hésitent pas à recourir aux consultations modernes. Cependant, les ouvriers en cas de maladie, se livrent à l’automédication moderne. Le coût de traitements varie en fonction du mal et de son niveau d’avancement, et les charges de traitements incombent aux chefs de ménage. Mais dans la plupart des cas des ouvriers et des enfants qui vivent seuls, les coûts de traitements sont à leurs charges.

### 3.2.6. Situation socio-économique des acteurs-clés autour des mines d’or

Les sites d'orpaillage sont dispersés régionalement et représentent les points d'ancrage d'un microsystème économique. Les acteurs clés autours de ces sites constitués des parents et/ou tuteurs des enfants travailleurs dans les mines d’orpaillage, ainsi que d’autres acteurs vivant dans les environs des sites et qui développement des activités économiques autours de plusieurs secteurs. On y dénombre l’orpaillage, l’agriculture et le petit commerce.

Dans la région de Perma, l’orpaillage constitue le poumon de la vie économie des populations. Viennent ensuite, l’agriculture et le petit commerce. Par contre, dans la région de Binaou, le secteur agricole constitue le fondement de la vie économique des populations, dominé par l’agriculture, puis le petit élevage (volailles et caprins) souvent associé à l’agriculture et l’élevage des bétails. Autour de ces sites, l’orpaillage semble s’imposer comme activité du second rang. Ainsi, le nombre des orpailleurs se réduit de manière importante durant la saison agricole et augmente considérablement durant la saison sèche. Ensuite vient le petit commerce. Les différents acteurs impliqués dans ces types d’activités sont aussi bien les hommes, les femmes que les enfants de plus de cinq (05) ans. Le revenu des populations est très variable et la grande majorité ne parvient pas à l’estimer. Tout ceci contribue à justifier l’impossibilité de donner une estimation assez réaliste des revenus des acteurs clés (parents et/ou tuteurs d’enfants travailleurs). Malgré ce manque de statistiques précises sur les revenus générés par les activités connexes associées à l’orpaillage, on ne fait pas toujours une nette distinction entre les exploitants proprement dits et les autres intervenants qui gravitent autour, tels que les commerçants, les négociants, les cuisinières, les démarcheurs, etc.…

Au plan nutritionnel, la fréquence de repas varie généralement d’une zone à une autre en fonction de la culture alimentaire de la population. Cette fréquence est de deux (02) à quatre (04) repas par jour. Les données de l’enquête montrent que dans la région de Binaou, les populations ont droit effectivement à deux (02) repas par jour. Ces repas sont constitués de l’akassa, du riz mélangé avec du haricot appelé "Atassi" en fon et "Watché" en langue locale. Dans la région de Porga, la fréquence de repas est de trois (03) par jour. On y retrouve la pâte de maïs, le riz, l’igname, le haricot, la gari, la boisson locale appelée « tchoukoutou ». Pendant la période de soudure, certains sont à un seul repas ou deux au meilleur des cas. Il importe de rappeler que la responsabilité de la prise en charge des membres de la famille en matière de l’alimentation incombe aux chefs de ménage.

Dans le domaine sanitaire, les maladies courantes rencontrées sont entre autres le paludisme, les courbatures et la fatigue musculaire, les céphalées, la toux, la maladie de la peau, le rhume, la douleur à la poitrine et les problèmes respiratoires, la fièvre, la rougeole et le mal de dos, dans le cas de la situation des acteurs d’orpaillage. A ces maux, viennent s’ajouter accessoirement : les maux de hanche, les lésions corporelles. Les couches plus souvent affectées sont les personnes vulnérables c'est-à-dire les enfants et les femmes enceintes. Cette situation devient plus préoccupante lorsque ceux-ci n’ont pas les moyens pour se faire soigner. Généralement, les populations en situation de maladie s’adonnent à l’automédication moderne. Dans la majorité des cas, certains combinent l’automédication moderne à celle traditionnelle lorsque le mal semble persister. C’est seulement en cas de gravité et / ou de la dégradation de l’état de santé du malade, que le recours à la consultation moderne est envisagé.

Au regard de la précarité dans laquelle vivent les populations, les acteurs autour de sites d’orpaillage rencontrent d’énormes difficultés pour la prise en charge intégrale de leurs enfants. Par conséquent, les enfants constituent pour eux un soutien de par leur participation aux activités économiques. A cet effet, les actions préventives de retrait des enfants ne sont même pas envisagées, encore moins les actions futures programmées. Les orpailleurs migrants établissent des campements miniers, faits de tentes, de huttes et d'appentis en paille ; ils vivent aussi à proximité des bassins d'exploitation dans des maisons louées ou bâties par eux-mêmes. L'établissement rapide des camps d'orpailleurs génère souvent de nouveaux marchés, une circulation monétaire accrue et un développement spontané des infrastructures et de services offerts par un grand nombre de petits hommes d'affaires, de commerçants, des patrons de bar et de prostituées. Ces lieux de «ruée vers l'or» sont caractérisés par un afflux important d'orpailleurs étrangers dont les règles et principes s'avèrent souvent incompatibles avec ceux des populations locales, engendrant une situation de pluralisme normatif.

**3.2.7. Réactions des institutions locales face à la problématique**

Le Ministère des Mines, de l’Energie et de l’Eau est le département de tutelle chargé de la gestion du secteur minier au Bénin. A cet effet, la direction départementale des Mines, de l’Energie et de l’Eau de l’Atacora-Donga est l’institution déconcentrée de l’Etat en charge de la gestion du sous-secteur de l’orpaillage. Les autres institutions locales qui interviennent dans la question de travail des enfants dans les mines d’orpaillage sont fondamentalement la préfecture de l’Atacora-Donga, les mairies des communes concernées notamment la mairie de Natitingou et la mairie de Ouaké.

Le parcours des plans de développement communal (PDC) de ces différentes mairies, ainsi que les entretiens avec les responsables communaux en charge de la question sociale, ne laissent augurer d’un avenir sans enfants dans les mines d’orpaillage. D’abord au niveau des PDC, aucun axe stratégique de prévention ou/et de retrait d’enfants dans les mines d’orpaillage n’est explicitement ou implicitement défini. Cette absence a été confirmée au cours des entretiens avec les responsables des affaires sociales. Ceux-ci ont reconnu ne pas disposer, au sein des mairies, ni des axes stratégiques de lutte contre le travail des enfants dans les mines et carrières artisanales, ni d’actions et activités sur la prévention et le retrait des enfants des sites d’orpaillage traditionnel.

Cette situation n’empêche cependant pas les mairies de percevoir des taxes sur les activités d’orpaillage. En réalité, les taxes perçues par les mairies sur les activités d’orpaillage ne le sont pas directement sur les orpailleurs, du fait du caractère illégal de l’activité. Les taxes sont plutôt perçues auprès des collecteurs ou acheteurs d’or. Les recettes des ces taxes sont directement reversées à la caisse de la mairie; et compte tenu du principe de l’unicité de la caisse, aucune partie de cette taxe n’est explicitement affectée à une activité de lutte contre le travail des enfants, encore moins à la prévention et/ou au retrait d’enfants travailleurs dans les mines d’orpaillage traditionnel.

S’il est vrai que les mairies ne disposent pas au sein de leur PDC des stratégies de prévention et de retrait des enfants travailleurs dans les mines d’orpaillage, il leur arrive toutefois, d’intervenir aux côtés de la direction départementale des mines de l’Atacora-Donga, en appui avec la gendarmerie nationale pour assurer la sécurité et le déguerpissement des occupations illégales des sites d’orpaillage. Aussi interviennent-elles aux côtés des organisations de la société civile notamment les ONG pour faciliter leurs activités de sensibilisation aux conséquences du travail des enfants surtout dans les mines et carrières artisanales. Ainsi, les meilleures expériences des mairies en matière de prévention et retrait des enfants des sites d’exploitation artisanale des mines d’orpaillage, demeurent entre autres, les sensibilisations et communications pour un changement de comportements des acteurs, la prise en charges des enfants déshérités et démunis, la création de centres de formation et d’insertion socio-professionnelle des enfants en âge avancé.

Rappelons que les principales organisations de la société civile qui travaillent aux côtés des institutions déconcentrés de l’Etat, sur le terrain pour la prévention et le retrait d’enfants travailleurs sur les sites d’orpaillage sont les ONG du ressort de la protection des droits des enfants, de la lutte contre le travail et la traite des enfants, à l’instar de Plan Bénin, ONG EJP-Bénin, PIED ONG. Ces ONG locales travaillent souvent en collaboration avec IPEC/BIT pour faire des actions de sensibilisation et d’informations dans le cadre des études sur le travail des enfants sur les sites miniers, mais aussi pour le retrait des enfants dans les mines et carrières.

**5.3. LE SOUS-SECTEUR DE GRAVIER**

Le gravier en silex ou gravier roulé, est un petit fragment de roche cohérente dont la longueur est comprise entre 2 mm et 20 mm. Il s’agit d’un produit de carrières appartenant à la même catégorie de matériaux de construction que le sable et de l’argile selon la classification faite à l’article 87 de la loi n° 98-007du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en république du Bénin. Son exploitation[[9]](#footnote-9) au Bénin se fait par des entreprises individuelles artisanales de type familial.

# 5.3.1. Cadre institutionnel et légal de l’extraction du gravier en silex au Bénin

Sous l’angle entrepreneurial, l’exploitation des carrières de gravier au Bénin, est régie par la loi n°2006–17 portant code minier et fiscalités minières en République du Bénin ; et la taxe sur l’exploitation des carrières et mines fait partie des recettes fiscales de la Commune d’après la loi n° 98-007du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin. Le code minier reconnaît la dangerosité des carrières sans pour autant interdire l’accès aux enfants. En effet, ce code stipule en son article 128 « Les mines et les carrières font partie des établissements classés dangereux, incommodes et insalubres, et, comme tels, soumises à la réglementation en vigueur en la matière. »

Sous l’angle de la protection des enfants, l’Etat béninois a pris l’arrêté interministériel N°132/MFPTRA/MSP/DC/SGM/DT/SST, qui stipule en son article 22 : « *Les jeunes travailleurs âgés de moins de dix-huit ans révolus ne doivent pas être admis à séjourner dans les espaces souterrains des mines et carrières, sauf dans le cadre de leur formation professionnelle.* *A cet effet, ne sont considérées comme séances de formation professionnelle que celles qui font partie d’un plan progressif de formation aux travaux souterrains et qui sont effectués sous la conduite permanente et le contrôle direct de moniteurs spécialisés.* » En prenant un tel arrêté, le Bénin s’est conformé à la convention n°182 concernant l’interdiction des pires formes de travail des enfants et l’action immédiate en vue de leur élimination, adoptée le 17 juin 1999, qu’il a ratifiée le 06 novembre 2001.

Et pourtant le code minier n’interdit pas de façon explicite l’accès aux carrières et le travail des enfants dans les exploitations de gravier. Cette accessibilité aux carrières et le travail des enfants qu’on y pratique sont à la base des problématiques liées au respect des droits de l’enfant qui mérite d’être prises en compte.

Les principaux protagonistes de ces enjeux sont présentés dans le tableau des principaux acteurs, ainsi que leurs rôles respectifs dans la chaîne d’exploitation du gravier au Bénin.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Acteurs | Niveau d’intervention | Rôle |
| Ministère des mines | National | Octroi de droits d’exploitation ; contrôle du respect des normes.  Arrêté conjointement avec le ministre chargé des finances les modalités de recouvrement les impôts. |
| Ministère chargé de la famille et de la protection de l’enfance. | National | Respect des droits de l’enfant sur les sites |
| Ministère chargé des finances | National | Fixe conjointement avec le ministre chargé  des mines les modalités de  recouvrement des taxes et impôts liés à l’exploitation des carrières. |
| Direction des Impôts | National | Exécute les arrêtés pris conjointement par le ministre chargé  des mines et celui chargé des finances visant le recouvrement des impôts. |
| Direction départementale des mines du Mono Couffo | Départements du Mono Couffo | Sensibilisation et supervision des activités ; contrôle de la légalité ; sécurisation des sites de concert avec les Mairies et la gendarmerie et la Police. |
| La direction départementale de la famille et de la protection de l’enfant | Départements du Mono Couffo | Sensibilisation et supervision des activités ; contrôle du respect des droits de l’enfant. |
| Mairie | Commune | Perception indirecte des taxes ; sécurisation des sites de concert avec la Direction départementale des mines et de la gendarmerie nationale. |
| Association d’exploitants | Local | Veille à la bonne gestion des activités sur les sites et au respect mutuel entre exploitants ; Gestion des conflits internes |
| ONG | Local | Appui sur les sites aux populations exploitant le gravier |

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

**5.3.2. Inventaire et répartition des sites d’extraction de gravier en silex au Bénin**

Au Bénin, les premières exploitations de gisement de gravier en silex remontent à 1948. Il s’agit du gisement de Drè dans la commune de Houéyogbé. Les études ont permis de recenser 35 sites de graviers inégalement répartis dans neuf communes. Il s’agit de communes situées dans l’Alibori, l’Atacora, le Mono et le Couffo. Ces sites d’extraction de graviers produisent une matière première non-renouvelable et répondent à une réelle demande économique que les industriels ne peuvent pas satisfaire avec des ressources renouvelables.

**Tableau 5.3.1 : répartition des sites de gravier par département**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Nom du département** | | | |
|  | **ALIBORI** | **ATACORA** | **COUFFO** | **MONO** |
| **Communes** | Kandi. | Cobly, Matéri, Natitingou, Tanguiéta. | Djakotomey, Dogbo. | Athiémé, Houéyogbé, Lokossa. |
| **Nombre de sites** | **2** | **6** | **12** | **15** |

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Sur plus de 70% de ces sites, les acteurs travaillent entre 4 et 6 jours. Ceci indique une forte demande du gravier. Les profondeurs d’accessibilité du gisement varie entre 0 et 3 m. L’épaisseur des gisements oscille entre 2 et 3 m.

# 5.3.2. Nombre et caractéristiques sociodémographiques des enfants travailleurs

Les 35 sites de graviers en silex identifiés accueillent 1034 enfants de 5 à 17 ans qui y travaillent. Du point de vue géographique, le Mono et le Couffo cumulent à eux seuls plus de 86% des populations d’enfants travaillant dans le sous secteur.

**Graphique 5.3.a : Répartition de l’effectif des enfants travailleurs dans l’exploitation du gravier selon le département**

Les enfants des deux sexes combinent école et travail avec des retards scolaires

Le travail dans les carrières est reconnu pour sa dangerosité tant par l’Etat à travers l’article 128 du code minier que par la population qui reconnaît qu’il s’agit d’un travail d’homme. Et pourtant on note que 46,40% de la population des enfants travailleurs sur les sites sont des filles contre 53,60% de garçons. La présence des 5 – 9 ans (un peu plus de 22% des enfants travailleurs) sur les sites de gravier s’explique par l’absence des deux parents de la maison et surtout par la présence des mères dans les carrières. Chez les enfants âgés entre 10 et 17ans, le désir de participer aux dépenses familiales, surtout celles qui touchent l’enfant lui-même, est un facteur déterminant de leur présence dans les carrières. Ainsi, plus de 18% des enfants contribuent à l’achat de biens pour le ménage, presque 18% participent au paiement des frais de scolarité et un peu moins de 15% financent l’achat des biens de l’école. Ce faisant, garçons et filles rassurent leurs parents parce que ces contributions sont aussi l’expression d’une éducation réussie. Ce travail est également pour les enfants, un moyen de s’affranchir progressivement de la dépendance économique des parents et tuteurs.

**Graphique 5.3.b : Utilisations des gains des enfants travaillant sur les sites d’exploitation de gravier au Bénin.**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Parmi ces enfants travailleurs dans les carrières, un peu plus de 40% n’ont aucun lien familial avec l’exploitant. Il s’agit des enfants d’ouvriers venus travailler dans les carrières. Ils sont les plus démunis comparés aux autres enfants qui ont un lien familial avec l’exploitant.

**Graphique 5.3.c : Répartition des enfants selon le lien de parenté avec le responsable exploitant**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Les besoins de proximité sécuritaire des enfants âgés de 5 à 9 ans et les aspirations à l’autonomie de ceux âgés de 10 à 17 ans ne suffisent pas pour justifier la présence et le travail des enfants. La présence et le travail des enfants dans les carrières est aussi une réplique de pratiques familiales dans le secteur agricole. En effet, la population rurale béninoise pratique à 70% l’agriculture etl’élevage. Le premier devoir de tout parent en milieu rural est d’initier ses enfants à la pratique du métier d’agriculteur.Pour se faire les enfants entre 5 et 9 ans environ suivent les aînés et apprennent les différentes pratiques du métier. Entre 10 et 12-13 ans environ, les enfants vont offrir dans les exploitations voisines leur main d’œuvre. C’est le « Djoko » en langue yoruba, le « gbatè » en langue fon, le « Paa » en langue Ani. A partir de 14 ans, les prestations dans les exploitations familiales sont rémunérées. Pendant et après cette initiation, les enfants allient les travaux champêtres à d’autres activités. C’est ainsi que les enfants de paysan associent souvent l’école avec un engagement dans l’agriculture. C’est cette pratique qui est reproduit à quelque nuance près dans les carrières.

Aujourd’hui cette forme de transmission est mal adaptée aux principes d’un Etat de droit moderne, notamment le respect des doits de l’enfant. En effet, le secteur de l’agriculture d’une année à l’autre, perd son caractère de secteur refuge pour ceux qui ont des difficultés dans les autres secteurs. Il y a de moins en moins de terres disponibles pour la culture, puisque les superficies cultivables de l’ordre de 1,04 ha en 2002, seront réduites de plus de moitié en 2015 (0,47ha) et de trois quarts en 2025 (0,25 ha). Cette grande réduction s’explique d’une part, par la pratique d’une agriculture extensive avec des moyens peu évolués, et, d’autre part, par l’extension des villes qui abriteront plus de monde qu’aujourd’hui (60% de la population totale en 2030). Il est alors impérieux d’aider ses populations ayant peu de qualification à saisir les opportunités de la société moderne afin de développer d’autres stratégies de prévention des risques professionnels.

Le graphique de la répartition des enfants en fonction des âges et des niveaux d’instruction présente une chute à l’âge de 11 ans qui est l’âge où les enfants sont en classe d’examen (CM2). Ceci suppose que les parents sollicitent un peu moins les enfants de classe de CM2.

**Graphique 5.3.d : Répartition des enfants en fonction des âges et des niveaux d’instruction**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

**Graphique 5.3.e : Répartition des enfants travailleurs dans les carrières de gravier selon le sexe et le niveau d’instruction**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Mieux l’inégalité genre autrefois criarde dans les écoles est pratiquement nulle quand on considère que les enfants des carrières de gravier sont scolarisés dans le primaire. Le graphique ci-après présente la répartition par niveau d’instruction et par sexe des enfants. Dans le primaire, l’effectif des filles est presque égal à celui des garçons.

L’étude a révélé un nombre significatif d’élèves du cours primaire qui ont entre 13 et 17 ans d’âge ; il s’agit d’enfants ayant un retard scolaire. En effet, un enfant inscrit au cours primaire à l’âge de 5-6 ans qui n’a jamais doublé serait au cours secondaire à l’âge de 12 ans. Sur cette base, le tableau des retards scolaires se présente comme suit :

**Graphique 5.3.f : Des retards scolaires au primaire chez les enfants travaillant dans le gravier au Bénin**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Cette situation de retard scolaire touche 210 enfants du cours primaire impliqués dans l’exploitation du gravier au Bénin. Le travail dans les carrières de gravier n’explique certainement pas à lui seul le retard constaté. Cependant, certains exploitants qui ont des enfants travailleurs n’hésitent pas à faire faire le lien comme dans l’extrait de témoignage en encadré.

|  |
| --- |
| **Témoignage d’un exploitant de Lokossa**  J’étais un chef maçon et j’arrivais à vivre de mon travail. Mais passé un moment, je ne trouvais plus assez à faire et il m’était devenu très difficile de nourrir mes enfants. C’est alors que j’avais fait l’option de tenter ma chance dans l’exploitation des carrières de graviers en silex à Lokossa en 2002.  D’après mon expérience, le travail dans les carrières de gravier en silex est un esclavage. Il est assimilable à l’asservissement qui a imposé à nos arrières grands parents de concasser des pierres pour la construction des chemins de fer. Car on travaille beaucoup et on ne gagne presque rien en retour. Seulement dans cet esclavage, le maître n’est plus un « Blanc » mais la "faim".  C’est aussi un travail particulièrement meurtrier. J’ai connu, le 8 septembre 2010, un effondrement ayant causé un mort et trois blessés graves, de ma carrière de gravier. Je n’ai pas pu me relever à cause des dépenses occasionnées par l’accident. Jusqu’à aujourd’hui je n’ai pas repris le travail. Alors qu’avant l’accident, j’achetais régulièrement des terres avec mes bénéfices, aujourd’hui, j’ai du mal à nourrir mes femmes et mes enfants tout en leur assurant une éducation décente. Et je ne suis pas seul dans cette situation. Alpha, Albert, Calixte et Henri, ont connu des sorts semblables au mien. Ils ont eu un ou plusieurs accidents d’effondrement d’un chantier d’extraction de graviers. Chez Francis, où l’effondrement a eu lieu après 7m, il y a eu 25 personnes décédées. On n’a pas pu sortir tous les corps.  Chez les enfants, le travail dans les carrières de graviers a des conséquences tout aussi dramatiques. Dès que ton enfant s’engage dans le travail, il perd ses chances de réussite scolaire. Je pense que ce travail réduit les capacités intellectuelles des enfants scolarisés. Mon aîné qui était régulièrement premier de sa classe avant que je ne sois exploitant de gravier en silex a été cinq fois au BEPC avant de réussir. Ma fille cadette continue d’aller au BEPC jusqu’à aujourd’hui. Entre-temps elle s’est mariée et a eu un enfant.  LMes revenus cumulés à ceux de mes épouses ene nous suffisaient pas pour vivre convenablement. Mais dès que mes enfants ont commencé à aider leurs mères, je ne suis plus sollicité pour les besoins familiaux. J’ai pu acheter des terres, j’ai pu planter des tecks et des palmiers à huile sur plusieurs terres que j’avais. Depuis que l’activité des enfants a connu un ralentissement, du fait des ONG, aucun exploitant ne pourrait affirmer qu’il s’est acheté un "cantin". S’il l’a fait c’est qu’il a emprunté de l’argent dans une banque.  On s’accroche au travail d’extraction de graviers parce que les revenus des carrières sont réguliers, alors que les revenus agricoles sont saisonniers. J’ai aujourd’hui 5 ha de palmier à huile. Seulement cela ne peut nourrir convenablement son homme. Car je ne tire de ressources de cette plantation que pendant la saison de la récolte, et en dehors de ce temps, la plantation ne me rapporte rien. Qui peut résister à six mois de disette ? En plus, l’exploitation des carrières se fait pendant la grande saison sèche qui constitue des temps de soudure pour le paysan. Cette complémentarité dans le temps et les revenus nous permet d’associer l’agriculture avec l’exploitation des carrières. Mais on ne peut pas travailler de façon exclusive en choisissant l’une ou l’autre des deux activités. |

# 5.3.3. Système d’exploitation des carrières de graviers au Bénin et acteurs principaux

En partant de la définition d’un système de production agricole[[10]](#footnote-10), on peut retenir qu’un système d’exploitation de gravier "est une façon de combiner les facteurs de production (force de travail, terre, équipement,...) pour obtenir diverses productions de gravier roulé. Dans le cadre d’une exploitation familiale : l’objectif est de disposer de la trésorerie et compléter les revenus d’une autre activité considérée comme primaire qui ne permet pas à elle seule de faire vivre décemment la famille.

* ***Les moyens fonciers***

La loi n°2006–17 portant code minier et fiscalités minières en République du Bénin stipule en son article 12 que «*la propriété des mines et carrières est distincte de la propriété du sol. Les mines et carrières appartiennent à l’Etat et constituent un domaine public particulier dont la gestion est régie par la présente loi*». Du fait de cette distinction dans les propriétés, la majorité des exploitants sont obligés de négocier les terres convoitées pour leurs réserves de graviers auprès de deux propriétaires. Les propriétaires terriens qui louent leur terre et l’Etat qui donne l’autorisation d’exploiter le gisement.

* ***Ressources foncière, humaines et matérielles.***

Les ressources humaines sur un site peuvent se répartir en deux :

* Les exploitants ou promoteurs d’entreprise artisanale
* Les ouvriers

S’agissant des exploitants, il y a ceux qui travaillent en toute légalité et ceux qui sont dans l’informel. Jusqu’en février 2013, 42 autorisations d’extraction de gravier en silex ont été octroyées, tandis que 17 dossiers sont en cours de traitement. Ce nombre est trop faible pour les milliers d’exploitants de graviers dans tout le pays. Souvent, ceux qui sont dans l’informel négocient et se mettent sous la tutelle d’un exploitant qui est en règle.

S’agissant des ouvriers, ils sont organisés en équipe de 4 personnes selon le schéma suivant :

* Un piocheur
* Une transporteuse ou rarement un transporteur,
* Un cribleur pour sortir les 5-15 et les 25-40,
* Un cribleur qui traite et sort les grains de riz,

Il est fréquent que ces ouvriers recrutés se fassent appuyer par un ou plusieurs de leurs enfants pour dans l’exécution de leurs tâches. On pourrait parler de recrutement indirect de ces derniers. En matière d’équipement, cette équipe de quatre personnes doit se doter d’un outil d’extraction : il s’agit d’une pioche et d’outils de traitement : 3 grillages de différents calibres, 3 bassines[[11]](#footnote-11) pour le lavage et la manutention et 3 pelles. En dehors des grillages, tous les outils de travail sont à la charge des ouvriers qui les utilisent.

* ***Typologie des exploitations sur les sites***

Les sites peuvent être regroupés en trois catégories

* Les sites situés au cœur des agglomérations accueillent les exploitants plus aisés. Ils sont potentiellement capables d’utiliser plus de 60% d’enfants sans liens de parenté. Ils seraient les propriétaires de chantiers dans les sites les mieux lotis (proximité et accessibilité). Ils s’agit de sites de la commune de Lokossa.
* Les sites situés en milieu rural  ils regroupent les exploitants les moins aisés. Ils emploient plus de 60% d’enfants ayant un lien de parenté familiale. Ils se contentent des carrières les moins chères caractérisées par un accès plus difficile. Il s’agit de sites des communes : Cobly, Djakotomey, Dogbo, Kandi, Matéri, Natitingou et Tanguiéta.
* Les sites situés en milieu périurbain, ils sont ceux qui tendent vers un équilibre entre la main d’œuvre infantile familiale et la main d’œuvre infantile extérieure à la famille. Il s’agit de sites situés dans les communes de : Athiémé, Houéyogbé, Lokossa.

##### Processus de production et rôle des acteurs impliqués

La première étape, le sondage :

Il consiste à creuser un puits suffisamment profond pour traverser la couche de gisement de gravier potentiel, afin d’en apprécier la qualité à des fins économiques. C’est une activité organisée par les propriétaires terriens et exécutée par des spécialistes en la matière. Ceux sont souvent d’anciens exploitants.

Deuxième étape : le décapage

Il consiste à dégager les couches de terres arables et de graviers stériles. Cette opération est plus ou moins contraignante en fonction de la profondeur d’accès au gisement. Dans les communes de Houéyogbé et d’Athiémé la profondeur d’accès peut aller au-delà de 3 m. A Lokossa cette profondeur est située entre 1 et 3 m. Par contre dans le Couffo la profondeur est entre 0 et 2m. A Cobly, Kandi, Matéri, Natitingou et Tanguiéta, les gisements sont à ciel ouvert.

Troisième étape : l’extraction du gravier

Il consiste à extraire la couche renfermant les graviers et à les acheminer vers les lieux de tris. Cette phase exécutée par les piocheurs et les transporteurs utilise autant les enfants que les adultes.

##### Les ressources dégagées des sites

Les graviers extraits sur les sites étudiés peuvent être essentiellement regroupés en trois catégories. Ainsi on a « les grains de riz » qui sont des graviers de plus petites tailles. Ensuite « les 5-15 mm » qui sont en réalité des graviers de taille pouvant aller jusqu’à 20mm. Enfin on a les « 25 – 40mm » qui sont les plus gros grains.

Quatrième étape : lavage et tri

A cette étape, le gisement brut parfois lavé fait l’objet de plusieurs traitements, visant la séparation des graviers de la latérite et d’autres impuretés d’une part, et le calibrage des produits d’autre part. Ces différents traitements conduisent à avoir les différents produits selon les demandes des clients. Notamment : les grains de riz, les 5-15, les 15-25 et les "25- 40".

Cinquième étape : le chargement des camions.

Il se fait par une dizaine de jeunes, surtout les piocheurs. C’est un travail qui peut durer trente minutes à une heure de temps.

Globalement, les enfants sont majoritairement dans le tamisage/criblage dans une proportion de 53,50%, le transport occupe 11,80% de l’effectif des enfants recensés, tandis que le creusage/piochage enregistre 10%, le lavage est exécuté par 8,10%.

**Graphique 5.3.g : Répartition des enfants travailleurs dans le gravier au Bénin en fonction principales tâches**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Dans la réalité, le vannage, le nettoyage, et le lavage désignent la même activité. Le transport et le ramassage aussi désignent la même tâche. En faisant les regroupements qui découlent de cette observation, les quatre tâches les plus importantes par effectif d’enfants sont : le piochage / creusage, le lavage / nettoyage / vannage, le tamisage / criblage et le transport / ramassage. Les filles sont présentes dans toutes ces tâches selon différentes proportions. Le graphique de la répartition des enfants en fonction des principales activités montre qu’il y a plus d’enfants dans le tamisage/criblage. Il s’agit d’une activité mixte exercée tant par les hommes que par les femmes.

**Graphique 5.3.h : Répartition des enfants selon les tâches et le sexe**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Le graphique révèle qu’il y a un relatif équilibre entre l’effectif des garçons et celui des filles pour les activités de tamisage et de transport. Toutefois il y une nette démarcation dans le piochage où 92,31% des enfants engagés sont des garçons. Quant au lavage, l’effectif des filles a doublé comparé à celui des garçons.

Alors qu’ils ne devraient même pas être présents sur les sites, on constate que les enfants non seulement y sont présents, mais contribuent dans une grande mesureau fonctionnement des sites. Ils cumulent cette activité avec leur scolarité ce qui, à coup sûr, affecte leurs résultats scolaires. Ainsi, dans le primaire 210 enfants connaissent un retard d’un à cinq ans de scolarité.

Que gagnent ces enfants, que font-ils avec ses gains, dans quelles ambiances de travaillent vivent-ils et à quels dangers et risques sont-ils exposés ?

##### Que gagnent les enfants ?

Rappelons que les enfants sont intégrés dans des équipes de quatre personnes avec deux statuts possibles. Ils y sont pour appuyer une personne, souvent leur mère. Leurs gains passent par leur mère et se fait souvent par jour. Il arrive qu’il ne gagne rien ; ce qui voudra dire Qu’ils n’ont pas un statut de membre de l’équipe. Ils peuvent aussi y être en tant que membre à part entière.. Dans ce cas, ils perçoivent directement leurs dus de l’exploitant et souvent en fin de semaine. Le tableau ci-dessous indique les revenus hebdomadaires et mensuels que peut percevoir un enfant membre à part entière d’une équipe et qui travaille pendant quatre semaines en fonction de son activité.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activités** | **Montant hebdomadaire affecté au poste** | **Revenu individuel mensuel** |
| Piochage | 10 000 | 40 000 |
| Transport | 8 000 | 36 000 |
| Criblage (poste pour deux enfants) | 6 000 | 12 000 |
| Lavage (poste pour deux enfants) | 6 000 | 12 000 |

Les enfants ont donc un revenu mensuel théorique qui oscille entre 12.000 et 40.000 F CFA. Sur l’année, ces revenus théoriques varient entre 288.000 et 480.000F CFA.

Les enfants s’engagent le plus souvent avec l’espoir de gagner le revenu théorique. Ce revenu théorique est très séduisant, puisqu’il équivaut à 2 à 4 fois le seuil de pauvreté[[12]](#footnote-12) tel qu’établit en 2011 et fait 1 à 2 fois la consommation annuelle par tête[[13]](#footnote-13) rapportée à la durée du travail de l’enfant.

Il existe un grand fossé entre le revenu théorique et les gains réels perçus pendant le mois de février 2013, mois du recensement. Au cours de ce mois, 176 enfants ont perçu moins de 1000F CFA et un seul a gagné plus de 20.000F CFA. Une majorité relative de 232 enfants ont gagné entre 1000 et 2000F CFA par tête.

**Graphique 5.3.i : Répartition des enfants selon la rémunération**

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

#### *Les acteurs impliqués dans la production et les jeux de pouvoir*

La production du gravier pose des problémes environnementaux, de légalité et de respect des droits de l’enfant. De fait, les intervenants dans l’extraction du gravier en silex sont les acteurs qui se sentent concernés par ces problématiques. En conséquence, leurs actions se mènent dans les créneaux dictés par les problématiques qu’ils prennent en charge. Ainsi, les principaux acteurs intervenants dans l’extraction des graviers sont : les Mairies – Le Ministère de l’Energie des Recherches Pétrolières et Minières, de l’Eau et du Développement des Energies Renouvelables et ses démembrements – le Ministère en charge de l’environnement, le ministère chargé de la famille – les clients – les ONG intervenant dans les droits de l’enfant et dans l’environnement – les associations des exploitants.

#### *Jeux de pouvoir :*

* Autour de la mobilisation des ressources familiales en vue des faire face aux besoins de la famille.

Les protagonistes de ces jeux sont pères, mères et enfants. Les décideurs sont par ordre d’importance : le père, la mère et l’enfant.

* Les pères s’opposent souvent à la présence de leurs femmes dans les carrières à moins d’y travailler eux-mêmes.
* Les mères de familles s’entourent souvent des enfants pour pouvoir finir la masse de travail qui leur revienne dans la distribution des tâches au sein de l’équipe d’extraction et de traitement à laquelle elles appartiennent.
* Pour la plupart des enfants, le travail dans les carrières est un moyen de s’affranchir de la dépendance affective et économique vis-à-vis de leurs parents. A travers leur participation aux dépenses et charges les concernant, ces enfants s’octroient souvent le droit de s’opposer aux parents, si nécessaire sur des décisions qui les concernent. Cette opposition est indispensable pour leur développement harmonieux. Elle est pourtant très mal vécue par les parents qui concluent que le travail dans les carrières pousse les enfants au manque de respect à l’adulte.

Dans les familles, les jeux de pouvoir en lien avec les activités des enfants dans les carrières a une dimension psychoaffective importante. Ces jeux de pouvoir alimentent les conflits de générations dans les familles. Pour beaucoup de parents, le travail dans les carrières développe l’arrogance chez les enfants.

* Autour de la réglementation de l’exploitation du gravier.

Ces jeux de pouvoirs mettent aux prises les exploitants, le Ministère chargé des mines, la Maire, les exploitants et leurs clients.

A la Mairie, les exploitants eux-mêmes ne paient rien. Ils font des démarches et obtiennent un certificat d’occupation des parcelles. Pire, le fait de faire ces démarches donne aux exploitants l’illusion qu’ils sont en règle vis-à-vis de la Mairie. Ce sentiment de régularité encourage les exploitants à se maintenir dans l’informel ; pire, elle laisse une porte ouverte au maintien des enfants dans les pires formes de travail que constituent les activités sur les sites d’extraction de graviers.

Les Mairies assurent la sécurisation des sites de concert avec la Direction départementale des mines et de la gendarmerie nationale. En effet, c’est la Direction chargée des mines qui juridiquement a cette charge dans le secteur mineur comme le stipulent les articles 138[[14]](#footnote-14) et 139[[15]](#footnote-15) du code minier. Mais les exploitants exerçant l’activité dans l’informel ne se sentent pas inquiétés. Alors ceux qui sont munis d’autorisation, se permettent presque tous, de mener leurs activités d’extraction de gravier au-delà des frontières des territoires qui leur sont concédés. Les rappels à l’ordre et les sensibilisations régulièrement organisées par le Ministère, restent souvent sans effet. Il s’agit d’une infraction punie par la loi[[16]](#footnote-16).

Les clients, quant à eux, ont tendance à frauder sur les capacités réelles en matière de contenance de leurs camions. Ces fraudes affectent les recettes des ouvriers y compris les enfants ayant extrait et traité le gravier acheté.

D’autres exploitants, à cause des problèmes personnels, décident de brader le gravier, se livrant ce faisant à une concurrence déloyale. Cette pratique affecte aussi les recettes des ouvriers y compris celles des enfants qui ont travaillé pour l’exploitant.

Ces pratiques sont à l’origine de nombreux conflits d’intérêts et de valeurs. La dimension économique est très importante dans ces jeux qui dégénèrent en conflits obligeant les protagonistes à aller devant les forces de l’ordre. Il urge de trouver les moyens pertinents pour faire appliquer la loi dans ce secteur.

* Autour du respect des droits de l’enfant.

Ces jeux mettent en face à face, les ONG d’une part, les unités de production de graviers d’autre part.

Les ONG visent l’amélioration des pratiques affectant l’épanouissement des enfants. Pour ce faire, elles s’appuient sur les textes nationaux et internationaux qui réglementent le travail.

En face d’elles, on retrouve toute la main d’œuvre active dans l’exploitation des graviers. Il s’agit de jeux pouvant conduire à des conflits de valeur et d’intérêt. Toutefois au niveau des sites partenaires du projet ECOWAS II les exploitants ont de plus en plus de difficultés à cause de l’absence des enfants. Ces difficultés sont largement partagées par les exploitants.

*« Avant mon entrée dans les carrières, je n’arrivais pas à assumer mes responsabilités de père de famille. Mais dès que mes enfants ont commencé à aider leurs mères dans les carrières, je ne suis plus sollicité pour les besoins familiaux. C’est ainsi que j’ai pu faire des économies et invertir dans l’achat de terres, de vergers, et de palmeraies. Depuis que l’activité des enfants a connu un ralentissement, du fait des ONG partenaires du projet Ecowas II, j’ai les pires difficultés du monde. Ceci est général à tous les exploitants des sites partenaires du projet ».* Extrait de témoignage d’un exploitant de Lokossa.

* ***Jeux de pouvoir autour des quantités de produits à livrer en fin de semaine***

Les liens hiérarchiques sur les sites génèrent un rapport « dominé – dominant » se déclinant comme suit : les enfants pour leurs problèmes se soumettent à leurs parents ; les parents ouvriers[[17]](#footnote-17) aux chefs chantiers ; les chefs chantiers aux pointeurs ; les pointeurs aux exploitants ; les exploitants aux présidents de collectifs. La rémunération ou le partage des revenus de production sont au cœur de ces rapports de force.

Nous rappelons que les exploitants vivent des revenus tirés de la vente « des grains de riz » et des gros grains alors que les ouvriers sont rémunérés sur la vente des « 5-15 ».

En conséquence les exploitants sont extrêmement exigeants pour que s’élèvent les quantités « de gros grains » et « de grains de riz » en fin de semaine. Cette exigence extrême affecte les enfants qui doivent taire leur fatigue et aller pratiquement au même rythme que les adultes.

Les pointeurs et autres ouvriers sont, quant à eux, exigeants pour obtenir une certaine quantité de « 5-15 » en fin de semaine. Les enfants face à eux doivent se forcer à se maintenir à la cadence des adultes impliqués dans la production des « 5-15». Les garçons de 5 à 17 ans et les filles de 5 à 15 ans sont les plus affectés.

* ***Risques et dangers liés à la production du gravier en silex***

L’activité du transport/ramassage est celui qui expose à trois catégories d’affections différentes, les enfants qui les pratiquent. Il s’agit des affections qui touchent la colonne vertébrale, les coudes et les épaules.

Même si le lavage n’expose les enfants qu’aux affections concernant les vertèbres, la sévérité[[18]](#footnote-18) du risque est importante.

Les risques et dangers liés à l’extraction du gravier en silex sont de trois ordres. Il y a d’abord les risques liés aux outils utilisés et à l’environnement du travail. Ensuite on distingue les risques liés aux contraintes physiques subies lors des différentes activités. Enfin, il y a les risques liés aux stades de développement actuels des enfants travaillant sur les sites. Voici une liste limitative des affections risquées dans le travail par les enfants.

* ***Risques liés aux outils utilisés et à l’environnement du travail.***

Sur 88 à 97% des sites, on est témoin ou victime de coupure, fracture et d’affection. Sur 100% des sites, les enfants souffrent régulièrement de paludisme, de la toux et des douleurs à la poitrine.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Principaux dangers/risques sur le site** | **Effectifs** | **%** |
| Coupure | 33 | 97,1 |
| Fracture | 30 | 88,2 |
| Poussière | 31 | 91,2 |
| Noyade | 1 | 2,9 |
| Effondrement des éboulements/ Ensevelissement | 15 | 44,1 |
| Affections courantes sur le site | | |
| Paludisme | 35 | 100,0 |
| Toux | 33 | 97,1 |
| Rhume | 35 | 100,0 |
| Maux de tête | 35 | 100,0 |
| Douleur à la poitrine/problème respiratoire | 32 | 94,1 |
| Mal au dos | 28 | 82,4 |

#### Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013

#### *Les risques liés aux contraintes physiques dans l’exercice des différentes activités.*

Le travail dans les carrières de graviers exerce beaucoup de contraintes physiques sur les nerfs, les articulations, les muscles et la colonne vertébrale. Le non respect des limites du port de charge[[19]](#footnote-19), en fonction de l’âge et du sexe d’une part et l’adoption de mauvaises postures d’autre part sont des facteurs de risques pour contracter diverses affections. Les enfants qui transportent la plus petite sous unité de mesure, la bassine 1/9 du baril, portent plus de

* deux fois le poids autorisé[[20]](#footnote-20) pour les garçons de 14 ou 15 ans,
* une fois et demie le poids autorisé pour garçons 16 ou 17 ans,
* quatre fois le poids autorisé pour filles 14 ou 15 ans,
* trois fois le poids autorisé pour filles de 16 ou 17 ans

Les tâches de transport, de lavage intègrent dans leurs exécutions la mauvaise posture illustrée dans la figure ci-dessous. Mais de façon générale, presque toutes les activités comportent des risques de développer des maladies.

Les données du terrain permettent de croiser, les affections potentielles que risquent les enfants, les parties du corps qui peuvent être affectées, les activités qui exposent les enfants à ces risques et le nombre d’enfants concernés. Ainsi nous avons le tableau ci-dessous.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Les parties du corps pouvant être atteintes.** | **Les activités qui exposent le plus à l’affection** | **Nombre d’enfants concernés** |
| Colonne vertébrale | * Transport * criblage * lavage * piochage | 863 |
| Epaule | * Chargement * piochage * transport * criblage | 868 |
| Coude | * Chargement * Criblage | 806 |
| Genou | * Transport * ramassage | 200 |

Le nombre d’enfants exposés à ces affections potentielles est élevé. Et les risques sont d’autant plus élevés que les enfants sont fragiles du point de l’âge.

#### *Les risques liés aux stades de développement de l’enfant*

Les enfants qui travaillent sur les sites de gravier en silex ont un âge variant entre 5 et 17ans. Cette tranche d’âge peut se décomposer en quatre étapes de vie : la fin de la petite enfance – la grande enfance – la puberté ou la préadolescence – l’adolescence. A chacune de ces étapes, il y a des indications et des contres indications à respecter pour fciliter un développement harmonieux de l’enfant. Voici un tableau synthèse des indications et contre indications en fonction des différents stades de développement.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Etapes de croissance** | **Indications et contre indications** | **Nombre d’enfants concernés** |
| Fin de la petite enfance : 5 à 7 ans | * Nécessité d’une ambiance hygiénique, d’un climat calme et compréhensif. * Eviter les mouvements de force et d’immobilisation prolongée. * Varier les activités, éviter les grandes répétitions. | * Quelque soit la tâche, le travail dans les carrières exige de la force. * Ils sont 129 enfants âgés entre 5 et 7ans pour qui il est impossible de respecter cette indication |
| La grande enfance : 8 à 12 ans | * Dépense son énergie de façon exagérée et peut se fatiguer au cours d’un effort soutenu. * Avoir des groupes homogènes. * Soigner les attitudes, pas d’exercices de force. * Ménager un temps de repos à l’entrainement. | * 379 enfants âgés entre 8 et 12 ans dans les carrières. Ils sont intégrés dans des groupes d’adultes et sont soumis à leur rythme de travail. * Les mouvements nécessaires au criblage et au lavage demandent beaucoup de force |
| Puberté 13-17 ans chez les garçons, 13-15 ans chez les filles | * Grande fatigabilité qui va vers des explosions pathologiques. * Ne pas forcer, heurter, car c’est l’âge de l’anxiété, de l’irritation, de l’impatience. | * 354 préadolescent/es sont sur les sites. Ils sont soumis à un rythme et à des activités qui ne prennent pas en compte leur grande fatigabilité. |
| L’adolescence 17-18 ans chez les garçons, 15-18 ans chez les filles | * Eviter le surmenage aussi bien physique qu’intellectuel. | * 172 sont à risque de surmenage physique sans surveillance sur les sites d’extraction de gravier. |

Selon les points inscrits dans le tableau, les moins vulnérables sont les garçons de 17 ans et les filles de 15 à 17 ans. Ils ne représentent que 16,63% des enfants travailleurs sur les sites de graviers en silex. Plus de 80% des enfants travailleurs sur les sites courent le risque d’avoir un développement non-harmonieux. Pour ces enfants, des actions d’intervention psychosociales sont impérieuses. Mais qui peut alors les aider ? Qui sont les acteurs externes sur qui repose une telle responsabilité ?

#### *Acteurs externes*

L’extraction du gravier se trouve au cœur d’enjeux liés à la sauvegarde de l’environnement, au respect des droits de l’enfant, au développement local, entraînant la mobilisation de différents acteurs parmi lesquels : l’administration décentralisée, l’Etat, les ONG, les collectifs d’associations d’exploitants, les camionneurs. Même si la police et la gendarmerie sont considérées comme des acteurs importants, elles n’interviennent que sur plainte ou demande. En dehors des OBG qui sont subventionnées par le BIT, il n’y a pas d’autres acteurs qui interviennent sur les sites d’extraction de graviers en faveur des enfants.

# 5.3.4. Situation socio-économique des acteurs-clés au sein des carrières de graviers en silex

Profil social des acteurs-clés : exploitants et promoteurs.

Les promoteurs/exploitants entrent dans l’activité à moins de 30 ans et sortent avant l’âge de 50 ans après environ 20 ans d’activité. Seuls 26,40% des acteurs clés de l’exploitation du gravier ont accédé à l’enseignement secondaire. Une majorité relative de 40,30% des exploitants et promoteurs a un niveau d’instruction primaire tandis que 33% n’ont aucun niveau d’instruction. Pour la majorité de ces exploitants, l’instruction n’a pas été un moyen d’intégration professionnelle. Ainsi, ils pensent aussi que leurs enfants pourront se passer d’un niveau d’instruction élevé. Parmi les promoteurs et exploitants, on compte 58,30% d’hommes contre 41,70% de femmes. Cette différence traduit la faible capacité financière des femmes à s’investir dans le sous-secteur. En outre, elle confirme l’idée que l’école n’est pas un moyen à leur portée, de se donner un avenir meilleur. En effet seuls 27% des enfants travailleurs veulent continuer les études.

# 5.3.4. Le profil économique des exploitants et promoteurs

Rappelons qu’un promoteur/exploitant de gravier tire d’une équipe de quatre personnes 50.500 F par mois. Cette faiblesse des revenus mensuels est liée aux coûts élevés de la force de travail et l’exigence de préfinancement des salaires des ouvriers en attendant la vente des produits. Cette situation porte un coup à l’investissement et décourage les jeunes entrepreneurs malgré leur volonté de se lancer officiellement dans le sous-secteur. Elle explique, contrairement aux exploitants disposant de gros moyens financiers, l’implication dans le travail des enfants de l’exploitant moyen (33,6% des enfants sont filles ou fils d’exploitants moyens).

La pression commerciale sur les terres renfermant du gravier conduit à la « confiscation » des sites par les exploitants les plus aisés obligeant les plus modestes à se cantonner sur des sites difficiles d’accès et économiquement moins rentables. Cette situation a d’énormes effets sur la production et la rentabilisation des activités.

La difficulté d’accès au financement constitue donc un facteur d’exploitation des enfants. Elle est devenue une sérieuse contrainte pour l’expansion du secteur et à sa capacité à répondre efficacement à la demande. Cela limite aussi la portée des revenus générés par l’exploitation du gravier dont certains acteurs affirment qu’ils l’exercent simplement pour raison de survie. Cette situation hypothèque la capacité des exploitants et promoteurs à payer les impôts et taxes, obligeant du coup les institutions de l’Etat chargées d’organiser le secteur, à faire respecter la loi sur les sites.

# 5.3.4. Capacité de substitution de la main d’œuvre infantile

Les enfants de 5 à 17 ans qui ont fait l’objet de cette étude et qui concernent le sous-secteur du gravier, peuvent se répartir en trois groupes :

* Les enfants ayant un lien de parenté avec l’exploitant : ils représentent 42,20% de la population des enfants travailleurs ;
* Les enfants placés auprès de l’exploitant, ils sont 17,30% de la population des enfants travaillant ;r
* Les enfants n’ayant aucun lien avec l’exploitant, ils représentent 40,50% des enfants travailleurs ;

La masse salariale de la main d’œuvre représente 76,25 % des recettes totales. La main d’œuvre infantile familiale est utilisée pour réduire le pourcentage de la masse salariale qui échappe à la famille. Sous cet angle, la substitution de la main d’œuvre infantile est suicidaire pour les petits exploitants ayant moins de trois équipes qui travaillent pour eux.

Quant aux enfants venus soutenir leurs parents non exploitants, leur absence des sites affecterait les revenus familiaux. Du fait de la dureté du travail, les adultes ne tiendraient pas non plus longtemps sans l’appui des enfants.

Les parents travaillant dans l’exploitation de graviers tels qu’ils fonctionnent n’ont pas la capacité de substituer la main d’œuvre adulte à la main d’œuvre infantile. Une réglementation des activités dans les carrières et mines est indispensable.

Les enfants du fait de leur jeune âge ne sont pas en mesure dans leur grande majorité de se formuler avec certitude un projet de vie. Les données des enquêtes approfondies sur les souhaits des enfants travailleurs confirment cette affirmation. En effet, pour tous les souhaits formulés, l’effectif des enfants ayant répondu « non » est supérieur à celui des enfants qui ont répondu « oui ».

# 5.3.5. Situation sanitaire à l’intérieur des carrières de gravier

A l’intérieur des carrières de gravier roulé, tous les acteurs sont exposés à la poussière de sable. En dehors de 7 points d’eau potable situés à moins d’un kilomètre, sur la majorité des sites les acteurs boivent de l’eau recueillie des carrières.

Les WC et dispensaires sont majoritairement situés à plus d’un kilomètre pour 79,40% des sites de gravier. En conséquence, les acteurs défèquent sur les sites. En matière de traitement médical, les affections sont traitées en premier lieu par automédication traditionnelle ou moderne. Lorsque les maux ou les symptômes persistent les patients s’adonnent à la médication moderne. Etant donné que les symptômes ne sont pas souvent visibles, les enfants qui se plaignent de douleurs sont traités par les exploitants de paresseux et d’hypocrites. Et pourtant plus de 800 enfants travaillant sur les différents sites sont exposés à ces affections.

Quant aux problèmes de développement physique et psychologique, les symptômes ne sont appréhendables ni par les enfants ni par les parents. Et pourtant les conséquences sont là : retard scolaire affectant plus de 200 enfants, mais surtout la difficulté à se projeter dans l’avenir :

* 79,20% des enfants ne veulent pas apprendre un métier, près de
* 70% ne veulent pas travailler à leur compte,
* 77,23% des enfants ne veulent pas continuer d’aller à l’école.

Si rien n’est fait ces enfants vont se retrouver à l’âge adulte sans réelle qualification professionnelle. Une des conséquences d’une telle situation est la précarité de l’emploi et une prévalence à l’auto-emploi dans l’informel. Or les activités d’aujourd’hui ne leur permettent pas d’accumuler plus tard du capital social pour une entreprise de taille.

#### Situation socio-économique et sanitaire des acteurs-clés : parents/tuteurs, autour des carrières de graviers en silex

A l’instar des promoteurs et exploitants, les parents/tuteurs débutent dans les mines avant l’âge de 30 ans et en ressortent vers l’âge de 60 ans. A l’inverse, il y a, ici, plus de femmes (73,10%) que d’hommes (26,90%). Cette inégalité genre vient aussi de la faiblesse du pouvoir économique des femmes qui s’investissent dans le sous-secteur pour renforcer la capacité de trésorerie du ménage. On note aussi une majorité relative des parents âgés entre 30 – 40 ans, 35,80%. C’est l’âge de la capitalisation de ressources en vue d’un réinvestissement futur. S’agissant du niveau d’instruction de la cible, 71% n’ont aucun niveau. Cette absence limite les possibilités de saisir les opportunités économiques qu’offre la société moderne. Cette situation explique en partie le fait qu’on dénombre près de 30,60% qui ont déjà 10ans et plus d’ancienneté.

# 5.3.6. Réactions des institutions locales et structures déconcentrées face à la problématique

* ***Institutions déconcentrées de l’Etat***

Le Ministère de l’Energie des Recherches Pétrolières et Minières de l’Eau et du Développement des Energies Renouvelables intervient dans le contrôle du sous-secteur par l’émission de droit d’exploitation et l’organisation d’actions de sensibilisation en faveur des acteurs clés. En effet, 42 autorisations d’extraction de gravier en silex ont été octroyées, tandis que 17 dossiers sont en cours de traitement. Or, 102 exploitants ont été recensés lors de l’enquête. Selon les archives de la Direction Départementale des Recherches Pétrolières et Minières du Mono Couffo, l’Etat Béninois aurait perdu entre 2007 et 2009, environ 1.970.000.000FCfa à cause des difficultés de mise en application d’une ordonnance qui a été prise pour réglementer le secteur de gravier.

* ***Mairie***

Les mairies donnent les certificats d’occupation du site. Entre 2007 et 2009, la production de gravier en silex a été de 1.072.053m3 pour un chiffre d’affaires total de 6.435.318.000f Cfa. Les Mairies auraient perçu 1.070.560.000f Cfa comme taxes auprès des camionneurs qui viennent acheter le gravier dans le Mono/Couffo. A Dogbo le comité de Cubage des gros porteurs a limité les fraudes sur la quantité de graviers achetée, grâce à l’utilisation d’un répertoire des camions et de leur capacité de contenance. C’est une bonne pratique à dupliquer ailleurs. Il est intéressant de constater que des mairies ont abordé dans leurs PDC la question des sites de gravier en tant que ressources minières naturelles. Ainsi dans son PDC 2011-2015, la commune de Dogbo a prévu de réorganiser le secteur de l’exploitation des graviers et de rendre praticable en toutes saisons les voies d’accès aux différentes carrières. Le budget prévu est de 1.000.000F CFA. Quant à la commune d’Athiémé, la Mairie a prévu dans son PDC 2011-2015, d’aménager et de mettre en exploitation les carrières de la Commune mais aussi de réglementer l’exploitation des carrières. Le budget prévu est de 16.000.000F CFA.

La commune de Lokossa quant à elle, a prévu dans son PDC 2011-2015 plus de 6 activités liées au secteur. Le budget prévu à cet effet est évalué à 15.050.000FCFA.

Ainsi, il est regrettable de constater qu’aucune commune n’a prévu des actions relatives au retrait de la main d’œuvre infantile des carrières. Toutefois les enjeux environnementaux liés à l’exploitation des graviers constituent une préoccupation pour certaines Mairies.

**VI. RECOMMANDATIONS**

**6.1. Prévenir le travail des enfants dans les mines et les carrières  artisanales**

Le Bénin, dans sa dynamique de lutte contre le travail des enfants, surtout l’abolition des pires formes de travail des enfants, a ratifié plusieurs conventions de l'OIT notamment la convention n° 138 relative à "*l’âge mínimum d’admission à l’emploi*" et la convention n°182 portant sur " *les pires formes de travail des enfants*".

Au plan national, il a élaboré plusieurs textes législatifs et règlementaires allant dans ce cadre.

En dépit de cette avancée significative, la mise en application des textes tend à être relâchée. Dans le cadre du travail des enfants dans les mines d’or et carrières de granite/gravier, les exploitants artisanaux échappent aux réglementations en opérant à la limite de la légalité et de l'illégalité. Ensuite, l’application de la législation reste difficile compte tenu des facteurs tels que : l’impunité ; l’ignorance juridique notoire des populations ; la faiblesse du mouvement national contre le travail des enfants etc. Il faut aussi noter les difficultés que connaissent les structures chargées de la protection des enfants contre le travail.

Face à cette situation, il est impératif pour l’Etat béninois de développer des actions tant stratégiques qu’opérationnelles visant à unifier les efforts pour mener à bien la lutte contre le travail des enfants dans les mines et carrières artisanales. Il s’agira fondamentalement de mettre en place une stratégie intégrée à caractère multisectoriel, impliquant tous les ministères concernés (travail, mines, promotion de la famille, etc.) pour une application et le suivi strict des textes en vigueur dans les zones concernées. Il s’agira au préalable de sensibiliser et d’éduquer les populations aux bons comportements en matière de lutte contre le travail des enfants.

**6.1.1. Elaboration des textes complémentaires nécessaires**

Au Bénin, les textes législatifs et réglementaires relatifs à la protection de l’enfant contre le travail existent, mais méritent d’être actualisés voire adaptés aux réalités locales. II est donc souhaitable que l’Etat béninois s’évertue davantage dans l’élaboration de textes complémentaires pour mieux les adapter aux situations constatées régulièrement dans chaque sous-secteur d’activités. Il s’agira par exemple d’introduire dans les conventions d’exploitation artisanales des mines et carrières artisanales, des clauses reconnaissant la dangerosité du travail sur les sites et par voie de conséquence l’accès et le travail des enfants. Ces clauses devront entre autres, réglementer et généraliser le port d’outils de protection lors de l’extraction et de l’exploitation des matériaux dans les mines et carrières artisanales en République du Bénin.

Ces textes complémentaires pourraient permettre de revigorer l’arsenal judiciaire national de protection de l’enfant contre le travail dans les mines et carrières artisanales ; lequel arsenal devra faire l’objet d’une vulgarisation soutenue ; d’où la nécessité d’activités de sensibilisation et d’éducation des populations de la part de l’Etat et des Collectivités locales des zones concernés.

**6.1.2. Sensibilisation et éducation des populations**

Les programmes de lutte contre le travail des enfants qui se concentrent sur les campagnes de sensibilisation et de développement des compétences découlent d'une perspective universelle des droits. Ils se rattachent souvent à l'hypothèse que les enfants travaillent dans les mines et carrières artisanales parce que leurs parents et tuteurs n'ont pas conscience des risques et dangers encourus. Au-delà de cet aspect, l’étude ressort également l’ignorance juridique notoire des textes sur la protection des enfants contre le travail par la majorité des acteurs concernés. En conséquence, il est recommandé ce qui suit :

(i) Faire de la lutte contre le travail des enfants, un enjeu national impliquant toutes les couches sociales. Ceci pourrait se faire par la vulgarisation (en langues nationales) des textes de dispositions législatives nationales et internationales qui prohibent et punissent le travail des enfants. Elle pourrait se faire par l’utilisation de stratégies de communication de proximité (radio communautaire, etc.) par les acteurs locaux (mairie, société civile, etc.). Ainsi, chacun à son niveau pourra s’inviter au refus de l’utilisation de la main d’œuvre infantile, en étant bien renseigné et documenté. Cela devra également favoriser une meilleure appropriation nationale des outils de lutte contre le travail des enfants.

(ii) Promouvoir le droit des parents à assurer l’éducation de leurs enfants. Il s’agit en effet, de développer des programmes de communication sociale et de sensibilisation à l’endroit des parents/tuteurs, afin de leur permettre d’appréhender et de prendre conscience de la nécessité de développement de projets éducatifs au profit de leurs enfants. Ces projets auront pour vocation première la promotion de l’accès, de l’assiduité et de la performance scolaire à l’école. Ils permettront aussi d’unifier les efforts pour mener à bien la lutte contre le travail des enfants dans les mines et carrières artisanales surtout en milieu rural.

L’ensemble de ces dispositions permettront aux populations de prendre connaissance et de ne plus ignorer les textes qui protègent les enfants contre les travaux dangereux. A partir de cet instant, la législation relative à la protection de l’enfance pourrait être appliquée sans peine majeure.

**6.1.3. Faire appliquer strictement les textes**

A la suite des fortes campagnes de sensibilisation et éducation des populations, il convient de prendre les dispositions opérationnelles pour assurer la mise en application stricte des textes qui interdisent et protègent les enfants contre le travail. A ce sujet, les recommandations suivantes sont adressées à l’Etat béninois :

(i) Assurer la mise en application effective du code minier dans les mines et carrières artisanales. Pour cela, il serait intéressant de développer une politique de formalisation des faîtières des organisations/groupements d’exploitants au regard des dispositions du code miner. Cela devra éviter l'absence d'alignement des exploitants artisanaux aux textes du code.

(ii) Encourager les différents acteurs de protection des enfants à porter plainte devant les juridictions compétentes. Aussi, faudrait-il encourager les populations à dénoncer les parents et autres acteurs qui font exécuter aux enfants des travaux dangereux dans leurs alentours. Cette situation devra permettre de dissuader les populations à continuer d’utiliser la main d’œuvre infantile dans les mines d’or et les carrières de gravier/granite.

**6.1.4. Renforcer les structures en charge de la protection des enfants contre le travail**

Une dernière action importante qu’il faudra exécuter est le renforcement des capacités des structures en charge de la protection des enfants contre le travail. En général, les structures de protection des enfants manquent de moyens de leur politique. Le renforcement de leurs capacités à la fois technique et matérielle semble donc nécessaire pour atteindre les meilleurs résultats. Par ailleurs, le travail des enfants ne fait généralement pas l’objet de contrat entre les parties, ni de déclaration d’embauche ni de résiliation de contrat de travail. Ces pratiques ne permettent pas un contrôle des conditions de travail des enfants par les services compétents. Il convient donc que la législation du travail soit aussi orientée dans le sens du contrôle du secteur informel et des recrutements illicites des enfants.

# 6.2. Les initiatives en termes de politiques et de programmes

# 6.2.1. Au plan socio-éducatif

Un lien de cause à effet est établi entre le travail des enfants et la performance scolaire ou la déscolarisation. Des cours de répétitorat et de suivi scolaire méritent d’être inscrits dans les programmes de promotion de la scolarisation dans ces zones avec l’appui des organismes spécialisés. Par ailleurs, les services sociaux qui soutiennent l'éducation des enfants issus de familles pauvres dans les communautés rurales reculées sont insuffisants et doivent être renforcés pour répondre aux besoins de tous les enfants.

Face à cette situation, il est envisagé que le gouvernement développe, en plus de la gratuité de l’école primaire, des programmes d’accompagnement psycho-éducatifs au profit des enfants, afin de leur permettre de prendre conscience de leurs potentialités et d’élaborer des projets de vie pertinents et opérationnels. Il est également souhaitable qu’une réforme politique soit faite pour mettre en cohérence les lois relatives au secteur minier surtout celles relatives à l'exploitation artisanale à petite échelle, avec la législation relative à la protection et à l'éducation des enfants. Ainsi, la valorisation de l’éducation va permettre d’abolir progressivement le travail des enfants.

Par ailleurs, il est impérieux de développer l’alphabétisation des populations et de transcrire les textes de protection de l’enfant du travail en principales langues nationales. Cela devra permettre aux populations à majorité analphabètes d’avoir connaissance des textes et de leur contenu. Ainsi, les campagnes de sensibilisation et de développement des compétences gagneraient en efficacité et l’on n’assistera plus à une ignorance juridique notoire des populations.

# 6.2.2. Au plan économique

Selon un rapport de l'OIT, l’abolition progressive du travail des enfants est en péril quand une dépression économique vient troubler l'équilibre au sein des communautés. Cette étude a permis de noter que les raisons pour lesquelles les enfants travaillent dans les mines et les carrières artisanales au Bénin sont généralement, le dénuement ou l’indigence des populations en milieu rural. En conséquence, ne pas envoyer son enfant à l'école n'est pas forcement la conséquence de l'ignorance mais aussi de la pauvreté.

Une perspective de réduction de la complexité de la pauvreté dans les zones rurales, serait l’amélioration des revenus pour les adultes. A cet effet, il appartiendra aux collectivités de développer et de promouvoir au profit des parents/tuteurs, des projets économiques éligibles de transfert en espèces, capables de compenser le revenu issu du travail des enfants. L’une des conditionnalités d’accès serait le renoncement à l’utilisation de la main-d’œuvre infantile à des fins économiques et financières. Il serait aussi judicieux d’appuyer les promoteurs de sites et carrières artisanales au développement de partenariat financier avec les banques et /ou institutions de microfinance pour faciliter leur préfinancement en vue de leur permettre de rémunérer automatiquement ou à temps la main d’œuvre adulte.

# 6.2.3. Au plan sanitaire

Les résultats de cette étude montrent que le travail accompli par les enfants excède généralement leurs capacités physiques et que l'environnement physique et social des sites porte souvent préjudice à leur bien-être. Il est donc impératif de développer, aux côtés des programmes de prévention ou de retrait des enfants des sites de mines et carrière artisanales, des programmes de prise en charge sanitaire durable des victimes survivants (enfants travailleurs âgés de 5 ans à 17 ans) à partir d’un bilan sanitaire spécifique assorti d’une politique de suivi médical à moyen terme. Le suivi médical peut être pérennisé par l’instance communale, à partir des taxes perçues sur le transport du minerai.

# 6.2.4. Au plan législatif

Le Bénin nourrit l’espoir pour la fin du travail des enfants. Pour atteindre ce noble objectif, des efforts supplémentaires doivent être faits au plan législatif. Il s’agit notamment de la finalisation des processus de relecture et d’adoption du code de travail et du code de l’enfant.

Le gouvernement devra par ailleurs, encourager des efforts d’intégration de politique d’éradication du travail des enfants dans les principaux cadres de développement local et de promotion des droits de l’homme. Une alternative serait de favoriser ou d’inciter les collectivités locales à la prise d’arrêtés communaux interdisant l’utilisation de la main-d’œuvre infantile dans les mines et carrières artisanales pour mieux tenir compte des réalités des activités sur le terrain. Le gouvernement devra favoriser également la normalisation/harmonisation par les mairies dans les zones de carrières de granite/gravier ou abritant des mines d’or, des mécanismes de taxation de la vente des minéraux, où les excédents financiers pourront être orientés par les collectivités vers une politique de retrait progressif des enfants.

# 6.2.5. Au plan opérationnel

Au plan opérationnel, deux recommandations sont formulées. La première recommandation est à l’endroit de l’inspection de travail et la seconde concerne le projet ECOWAS II.

En ce qui concerne l’inspection de travail, il est souhaitable qu’elle parvienne à accomplir pleinement sa mission qui est d’assurer l’application et le respect des dispositions légales relatives aux conditions de travail et à la protection des travailleurs dont notamment les enfants dans l’exercice de leur profession. Cela nécessite le développement de programmes de renforcement des capacités opérationnelles à la fois technique et matérielle du service de l’inspection de travail pour lui permettre d’atteindre de meilleurs résultats.

Pour ce qui est du projet ECOWAS II, il convient de généraliser à tous les sites d’exploitation recensés, les mécanismes de surveillance et d’accompagnement développés par le projet. Cela permettra à tous les sites identifiés de disposer des outils pertinents de prévention et/ou de retrait des enfants des sites miniers et des carrières, ainsi que la limitation d’une migration de la main d’œuvre infantile vers les sites non partenaires directs du projet.

**Conclusion**

La lutte contre le travail des enfants est l’une des préoccupations majeures de la politique de développement tant du gouvernement, des partenaires que des partenaires techniques et financiers (PTF). Elle fait partie des enjeux importants du rendez-vous international de 2016 relatif à l’élimination des pires formes de travail des enfants. A cet effet, grâce à l’appui du BIT/IPEC, le Bénin à l’instar des autres pays de la sous-région (Côte d’Ivoire, Ghana, Nigeria) bénéficie du projet ECOWAS II : ‘’Elimination des pires formes de travail des enfants en Afrique de l’Ouest et le renforcement de la coopération sous-régionale à travers la CEDEAO. Dans le but d’approfondir les résultats de l’étude nationale 2008 sur le travail des enfants dans les mines et carrières au Bénin et de contribuer à l’efficacité de ECOWAS II, le BIT/IPEC a commandité la présente étude avec pour mission primaire, l’approfondissement des connaissances relatives au travail des enfants dans les sous-secteurs du gravier, de l’or et du granite.

Au regard de l’analyse faite à partir des données primaires et secondaires collectées, l’on peut retenir que le travail des enfants est une réalité dans les 102 mines et carrières recensés. Environ 2991 enfants travailleurs âgés de 5 à 17 ans, dont 49,5% de filles, y sont présents, pour servir de main-d’œuvre gratuite/sous-payée pour leurs parents/tuteurs (88,4%) ou pour s’auto-prendre en charge. Ils sont exposés à plusieurs types de risques et dangers (physiques, cliniques, psychologiques, scolaire, etc.) préjudiciables à leur avenir ; la catégorie la plus exposée est constituée des enfants de 5 à 10 ans, surtout dans le rang des filles. Ces enfants méritent d’être protégés et suivis médicalement.

Les parents/tuteurs et autres exploitants présents sur les sites ou aux alentours vivent dans une précarité constante alimentée par une pauvreté monétaire assez préoccupante et d’autres conditions sociodémographiques (niveau d’instruction très bas, âge du chef de ménage relativement élevé, etc.) qui les obligent à solliciter/obtenir l’appui de leurs enfants dans les mines et carrières. Pour améliorer l’efficacité de la lutte contre ce fléau, il est impératif que les populations aient accès à l’information sur les textes juridiques de protection des enfants contre le travail. Ceci n’est possible qu’à travers la vulgarisation de ces textes par des programmes de sensibilisation et d’éducation des populations. Aussi des mécanismes d’appuis socio-économiques conditionnels méritent-elles d’être pris pour protéger davantage les enfants.

On note par ailleurs, un faible engagement de l’Etat et des collectivités locales (mairies) dans l’assainissement des sous-secteurs en proie à de nombreuses irrégularités et l’organisation des acteurs sur les sites. Aucune initiative de retrait/d’abolition du travail des enfants de 5 à 17 ans ou de promotion des droits des enfants, n’est prise par les autorités locales des zones concernées dans leurs plans de développement communaux. A ce niveau, un effort complémentaire est souhaitable du gouvernement pour favoriser l’élaboration des textes législatifs (au niveau local et national) complémentaires qui vont renforcer l’arsenal judiciaire national de protection de l’enfant contre le travail dans les mines et carrières artisanales.

La réserve élevée en matériau (or, granite, gravier) combinée à la demande constante manifestée par les utilisateurs, montrent que les trois sous-secteurs ont encore de beaux jours devant eux. En conséquence, la lutte contre le travail des enfants dans les mines et carrières artisanales restera en péril si aucune action n’est faite pour améliorer les possibilités/alternatives de revenus permanents pour les adultes. En effet, le dénuement voire l’indigence des parents/tuteurs qui se caractérise par leur incapacité à satisfaire les besoins vitaux de leurs familles (alimentation, habillement, habitat, instruction des enfants, accès aux soins de santé etc.), constitue la raison fondamentale pour laquelle les enfants en âge d’être scolarisés travaillent sur les sites artisanaux. Ainsi, les familles pour assurer la diversification de leurs revenus participent-elles à l'exploitation des mines et carrières généralement en compagnie de leurs enfants.

Certaines familles et enfants travaillent dans les mines et carrières pour ne pas mourir de faim. Dans de telles situations, la contribution du travail des enfants joue un rôle important pour la sécurité alimentaire du foyer, en particulier s'il existe peu d’opportunités alternatives de gagner des revenus. Les enfants dont les parents ne peuvent pas travailler en raison d'une maladie ou d'un handicap contribuent significativement à la sécurité alimentaire du foyer. Certains enfants se retrouvent dans les mines et carrières en raison d'un manque d'options, comme l'opportunité de poursuivre une scolarité primaire et/ou secondaire ; D’autres enfants plus jeunes accompagnent souvent leurs parents pour jouer dans les sites, pendant que leur mère ou une sœur aînée garde un œil sur eux tout en travaillant dans le site. Un tel phénomène est la conséquence d'une absence de prise en charge sociale des enfants hors du site, ou de la nécessité que la famille travaille pour pouvoir joindre les deux bouts. Par ailleurs, le fait que de nombreux enfants issus de familles agricoles soient obligés de travailler afin de participer au financement de leur propre éducation représente leur principale raison de travailler dans des sites de mines et carrières artisanales.

En définitive, l’efficacité des actions de lutte contre le travail des enfants va dépendre des alternatives de lutte contre les différentes formes de pauvreté des parents/tuteurs, en tenant compte du contexte socio-économique de chaque région. Les solutions pourront venir non seulement des structures traditionnellement investies dans cette mission, mais surtout des acteurs eux-mêmes, pour garantir une pérennisation optimale les solutions qui seront communément planifiées et mises en œuvre.

**REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

Alexandrine F. Saizonou-Bedie, 2005 : Recueil de textes législatifs et réglementaires relatifs a la femme a l’enfant et a la famille en République du Bénin. Fonds des Nations Unies pour la Population UNFPA ; Août 2005

BIT, 2013 : Rapport mondial sur le travail des enfants Vulnérabilité économique, protection sociale et lutte contre le travail des enfants · Genève ; 2013.

Dato Prudence et Flifli Vincent, 2008 : Politiques de gestion rationnelle des ressources naturelles non renouvelables au Bénin: cas de l'exploitation des graviers de la commune de dogbo (au Bénin) UAC Bénin - Maîtrise Sciences Economiques, option Economie. 2008

Dorte Thorsen, 2012 : Les enfants qui travaillent dans les mines et les carrières : Résultats d’une étude menée en Afrique de l'Ouest et centrale. Document d'information n° 4 ; Avril 2012.

Loi n°2006–17 portant code minier et fiscalités minières en République du Bénin ; juillet 2006

Ministère de la décentralisation, de la gouvernance locale, de l’administration et de l’aménagement du territoire recueil des lois sur la décentralisation et leurs décrets d’application. Edition de décembre 2010

Ministère de la Justice, chargé des relations avec les institutions (MJ-CRI) : un monde digne des enfants - revue a mi-parcours sur l’atteinte des objectifs (Activités 2003-2006) rapport national du Benin ; Décembre 2006

République du Bénin document de stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP 2011-2015); Décembre 2010

Rodrigue Capo-chichi, 2008 : enjeux environnementaux liés à l’exploitation de l’or de Perma au Bénin : Conférence internationale sur l’exploitation minière et développement durable en Afrique ; Conakry, du 9 au 13 juin 2008

Seydou Keita, 2002 : Etude sur les Mines Artisanales et Les Exploitations Minières à Petite Echelle au Mali. IIED N°80 Mining, Minerals and Sustainable Development; Aout 2001.

Monographie de la commune de Houéyogbé 2006

Plan de Développement de la Commune d’Athiémé 2011-2015

Plan de Développement de la Commune de Djakotomey 2004-2008

Plan de Développement de la Commune de Dogbo 2003-2007

Plan de Développement de la Commune de Dogbo 2008-2012

Plan de Développement de la Commune de Lokossa 2004-2008 ; mars 2004

Plan de Développement de la Commune de Lokossa 2011-2015

# ANNEXES

# Annexe1 : Tableaux de l’analyse transversale

**Tableau 1 : Répartition des enfants selon le lien de parenté avec le responsable exploitant**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Liens de parenté** | **Effectifs** | **%** |
| Fils Ou Fille | 113 | 33,6 |
| Petit fils ou petite fille | 17 | 5,1 |
| Autres parents | 12 | 3,6 |
| Enfant adopté/ Enfant en garde/Enfant du conjoint | 58 | 17,3 |
| Sans lien de parenté | 136 | 40,5 |
| **Total** | **336** | **100,0** |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Tableau 2 : Répartition des enfants selon le patrimoine des parents** | | |
| **Patrimoines** | **Effectifs** | **%** |
| Possession de dettes | 51 | 15,2 |
| Possession de terres agricoles | 250 | 74,4 |
| Possession de maisons | 257 | 76,5 |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Tableau 3 : Répartition des enfants travailleurs selon l'utilisation de leurs revenus** | | | |
| **Gestion des revenus** | **Effectifs** | | **%** |
| Payer les frais scolaires | 46 | | 13,7 |
| Acheter des biens d'école | 40 | | 11,9 |
| Acheter des biens pour le ménage | 48 | | 14,3 |
| Acheter des biens pour moi-même | 69 | | 20,5 |
| Epargner / Economiser | 26 | | 7,7 |
| Payer les dettes familiales | 1 | | ,3 |
| **Total** | **230** | | **68,5** |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | | |
| **Tableau 4 : Profil sociodémographique et économique des Responsables de groupements /Exploitants / Promoteurs / Exploitants individuels** | | | |
| **Sexe** | | **Effectifs** | **%** |
| Masculin | | 42 | 58,3 |
| Féminin | | 30 | 41,7 |
| **Age** | | | |
| Moins de 30 ans | | 13 | 18,1 |
| 30 à 40 ans | | 38 | 52,8 |
| 40 à 50 ans | | 16 | 22,2 |
| 50 à 60 ans | | 4 | 5,6 |
| Plus de 60 ans | | 1 | 1,4 |
| **Niveau d'instruction** | | | |
| Aucun | | 24 | 33,3 |
| Primaire | | 29 | 40,3 |
| Secondaire | | 19 | 26,4 |
| **Ethnie/Nationalité êtes-vous** | | | |
| Adja et apparenté | | 54 | 75,0 |
| Yoa et Lokpa et apparenté | | 8 | 11,1 |
| Yoruba et apparenté | | 10 | 13,9 |
| **Ancienneté dans l'activité** | | | |
| Moins de 5 ans | | 23 | 31,9 |
| 5 à 10 ans | | 20 | 27,8 |
| 10 à 15 ans | | 15 | 20,8 |
| 15 à 20 ans | | 12 | 16,7 |
| Plus de 20 ans | | 2 | 2,8 |
| **Ensemble** | | **72** | **100,0** |

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tableau 5 : Profil sociodémographique et économique des Parents/ Tuteurs/Employeurs** | | | | | | | | | | |
| **Sexe** | | | | | | **Effectifs** | | | **%** | |
| Masculin | | | | | | 91 | | | 26,9 | |
| Féminin | | | | | | 247 | | | 73,1 | |
| **Age** | | | | | | | | | | |
| Moins de 30 ans | | | | | | 65 | | | 19,2 | |
| 30 à 40 ans | | | | | | 121 | | | 35,8 | |
| 40 à 50 ans | | | | | | 89 | | | 26,3 | |
| 50 à 60 ans | | | | | | 50 | | | 14,8 | |
| Plus de 60 ans | | | | | | 13 | | | 3,8 | |
| **Niveau d'instruction** | | | | | | | | | | |
| Aucun | | | | | | 240 | | | 71,0 | |
| Maternelle | | | | | | 1 | | | 0,3 | |
| Primaire | | | | | | 74 | | | 21,9 | |
| Secondaire | | | | | | 23 | | | 6,8 | |
| **Ethnie/Nationalité êtes-vous** | | | | | | | | | | |
| Adja et apparenté | | | | | | 31 | | | 9,2 | |
| Bariba et apparenté | | | | | | 10 | | | 3,0 | |
| Dendi et apparenté | | | | | | 51 | | | 15,1 | |
| Fon et apparenté | | | | | | 37 | | | 10,9 | |
| Yoa et Lokpa et apparenté | | | | | | 20 | | | 5,9 | |
| Bètamaribè et apparenté | | | | | | 13 | | | 3,8 | |
| Peulhs et apparenté | | | | | | 5 | | | 1,5 | |
| Yoruba et apparenté | | | | | | 169 | | | 50,0 | |
| Pays limitrophes | | | | | | 2 | | | 0,6 | |
| **Ancienneté dans l'activité** | | | | | | | | | | |
| Moins de 5 ans | | | | | | 134 | | | 39,6 | |
| 5 à 10 ans | | | | | | 103 | | | 30,5 | |
| 10 à 15 ans | | | | | | 51 | | | 15,1 | |
| 15 à 20 ans | | | | | | 32 | | | 9,5 | |
| Plus de 20 ans | | | | | | 18 | | | 5,3 | |
| **Ensemble** | | | | | | **338** | | | **100,0** | |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | | | | | | | | | |
| **Tableau 6 : Répartition des enfants travaillant dans les mines et carrières selon le sexe et le niveau d'instruction** | | | | | | | | | | | | |
|  | | **Niveau d'instruction** | | | | | | | | | | |
| **Aucun** | | **Primaire** | | **Secondaire** | | | **Total** | | | |
| **Sexe** | | **Effectifs** |  | **Effectifs** |  | **Effectifs** | |  | **Effectifs** | |  | |
| Masculin | | 118 | 39,5 | 952 | 49,1 | 411 | | 54,4 | 1481 | | 49,5 | |
| Féminin | | 181 | 60,5 | 985 | 50,9 | 344 | | 45,6 | 1510 | | 50,5 | |
| Total | | 299 | 100,0 | 1937 | 100,0 | 755 | | 100,0 | 2991 | | 100,0 | |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | | | | | | | | | | | |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Tableau 7 : Répartition du nombre d'exploitants selon le site** | | |  |
| Statistiques | Or | Granite | Gravier |
| Moyenne | 2666,67 | 74,07 | 96,04 |
| Médiane | 3000,00 | 29,00 | 15,00 |
| Minimum | 1000 | 1 | 3 |
| Maximum | 4000 | 500 | 2000 |
| Somme | 8000 | 4444 | 2689 |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | | |

# Annexe 2: Tableaux d’analyse du sous-secteur de granite

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tableau 1 : Caractéristiques des sites selon le matériau extrait ou exploité** | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|  | | **Matériau extrait ou exploité** | | | | | | | | | | | | | | | |
| **Or** | | **Granite** | | | | | | **Gravier** | | | | | **Ensemble** | | |
| **Superficie** | | **Effectifs** | **%** | **Effectifs** | | | | **%** | | **Effectifs** | | **%** | | | **Effectifs** | | **%** |
| Moins de 5 ha | | 0 |  | 52 | | | | 57,8 | | 6 | | 6,7 | | | 58 | | 64,4 |
| 5 à 10 ha | | 0 |  | 3 | | | | 3,3 | | 12 | | 13,3 | | | 15 | | 16,7 |
| 10 à 20 ha | | 0 |  | 0 | | | |  | | 11 | | 12,2 | | | 11 | | 12,2 |
| Plus de 20 ha | | 3 | 3,3 | 1 | | | | 1,1 | | 2 | | 2,2 | | | 6 | | 6,7 |
| **Nombre d'exploitants sur le site** | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Moins de 50 personnes | | 0 |  | 42 | | | | 46,2 | | 24 | | 26,4 | | | 66 | | 72,5 |
| 50 à 100 personnes | | 0 |  | 7 | | | | 7,7 | | 1 | | 1,1 | | | 8 | | 8,8 |
| 100 à 300 personnes | | 0 |  | 6 | | | | 6,6 | | 2 | | 2,2 | | | 8 | | 8,8 |
| Plus de 300 personnes | | 3 | 3,3 | 5 | | | | 5,5 | | 1 | | 1,1 | | | 9 | | 9,9 |
| **Nombre d'enfants de 5 - 17 ans** | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Moins de 50 personnes | | 4 | 3,9 | 53 | | | | 52,0 | | 18 | | 17,6 | | | 75 | | 73,5 |
| 50 à 100 personnes | | 0 |  | 6 | | | | 5,9 | | 11 | | 10,8 | | | 17 | | 16,7 |
| 100 à 200 personnes | | 0 |  | 1 | | | | 1,0 | | 2 | | 2,0 | | | 3 | | 2,9 |
| 200 à 300 personnes | | 0 |  | 1 | | | | 1,0 | | 3 | | 2,9 | | | 4 | | 3,9 |
| Plus de 300 personnes | | 0 |  | 1 | | | | 1,0 | | 0 | |  | | | 1 | | 1,0 |
| Aucun | | 0 |  | 2 | | | | 2,0 | | 0 | |  | | | 2 | | 2,0 |
| **Légalité de l'activité** | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Exploitation légale | | 4 | 3,9 | 15 | | | | 14,7 | | 10 | | 9,8 | | | 29 | | 28,4 |
| Exploitation illégale | | 0 |  | 46 | | | | 45,1 | | 6 | | 5,9 | | | 52 | | 51,0 |
| Exploitation légale et illégale | | 0 |  | 3 | | | | 2,9 | | 18 | | 17,6 | | | 21 | | 20,6 |
| **Nombre de jour de travail par semaine** | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 à 3 jours par semaine | | 0 |  | 2 | | | | 2,0 | | 0 | |  | | | 2 | | 2,0 |
| 4 à 6 jours par semaine | | 0 |  | 30 | | | | 29,4 | | 29 | | 28,4 | | | 59 | | 57,8 |
| Tous les jours de la semaine | | 4 | 3,9 | 32 | | | | 31,4 | | 5 | | 4,9 | | | 41 | | 40,2 |
| **Nombre d'années d'exploitation probable** | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Moins d'1 an | | 0 |  | 0 | | | |  | | 3 | | 2,9 | | | 3 | | 2,9 |
| 1 à 2 ans | | 0 |  | 1 | | | | 1,0 | | 3 | | 2,9 | | | 4 | | 3,9 |
| 3 à 5 ans | | 0 |  | 3 | | | | 2,9 | | 5 | | 4,9 | | | 8 | | 7,8 |
| Plus de 5 ans | | 4 | 3,9 | 60 | | | | 58,8 | | 23 | | 22,5 | | | 87 | | 85,3 |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| **Tableau 2 : Répartition des enfants selon l'ancienneté dans le granite** | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| **Départements** | | **Ancienneté dans l'activité** | | | | | | | | | | | | | | | |
| **Moins de 1 an** | | | **1 à 5 ans** | | | | **5 à 10 ans** | | **Plus de 10 ans** | | | | | **Total** | |
| BORGOU | | 256 | | | 85 | | | | 16 | | 2 | | | | | 359 | |
| COLLINES | | 386 | | | 490 | | | | 250 | | 22 | | | | | 1148 | |
| DONGA | | 241 | | | 107 | | | | 12 | | 0 | | | | | 360 | |
| **Total** | | **883** | | | **682** | | | | **278** | | **24** | | | | | **1867** | |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| **Tableau 3 : Répartition des enfants travaillant dans le granite selon le niveau d'Instruction** | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| **Niveau d'instruction** | | | | | | **Effectifs** | | | | | | **Pourcentage** | | | | | |
| Aucun | | | | | | 137 | | | | | | 7,3 | | | | | |
| Primaire | | | | | | 1269 | | | | | | 68,0 | | | | | |
| Secondaire | | | | | | 461 | | | | | | 24,7 | | | | | |
| **Total** | | | | | | **1867** | | | | | | **100,0** | | | | | |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| **Tableau 4 : Répartition des enfants travaillant dans le granite selon la modalité de payement** | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| **Modalités de payement** | | | | | | **Effectifs** | | | | | | | **%** | | | | | |
| Par jour | | | | | | 178 | | | | | | | 9,5 | | | | | |
| Par semaine | | | | | | 127 | | | | | | | 6,8 | | | | | |
| Par mois | | | | | | 166 | | | | | | | 8,9 | | | | | |
| N'est pas payé | | | | | | 1396 | | | | | | | 74,8 | | | | | |
| **Total** | | | | | | **1867** | | | | | | | **100,0** | | | | | |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ***Tableau* 5 *: Profil sociodémographique des enfants travaillant dans le granite*** | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| **Sexe** | | | | | | **Effectifs** | | | | | | | **%** | | | | | |
| Masculin | | | | | | 884 | | | | | | | 47,3 | | | | | |
| Féminin | | | | | | 983 | | | | | | | 52,7 | | | | | |
| **Age** | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 à 9 ans | | | | | | 616 | | | | | | | 33,0 | | | | | |
| 10 à 17 ans | | | | | | 1251 | | | | | | | 67,0 | | | | | |
| **Vit avec un Parent/Tuteur** | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Oui | | | | | | 1647 | | | | | | | 88,2 | | | | | |
| Non | | | | | | 220 | | | | | | | 11,8 | | | | | |
| **Niveau d'instruction** | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Aucun | | | | | | 137 | | | | | | | 7,3 | | | | | |
| Primaire | | | | | | 1269 | | | | | | | 68,0 | | | | | |
| Secondaire | | | | | | 461 | | | | | | | 24,7 | | | | | |
| **Total** | | | | | | **1867** | | | | | | | **100,0** | | | | | |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tableau 6 : Répartition des enfants travaillant dans le granite selon la modalité de payement et l'âge** | | | | | | |
| **Modalité de paiement** | **Groupe d'âge** | | | | | |
| **5 à 9 ans** | | **10 à 17 ans** | | **Total** | |
| **Effectifs** | **%** | **Effectifs** | **%** | **Effectifs** | **%** |
| Par jour | 55 | 2,9 | 123 | 6,6 | 178 | 9,5 |
| Par semaine | 36 | 1,9 | 91 | 4,9 | 127 | 6,8 |
| Par mois | 70 | 3,7 | 96 | 5,1 | 166 | 8,9 |
| N'est pas payé | 455 | 24,4 | 941 | 50,4 | 1396 | 74,8 |
| **Total** | **616** | **33,0** | **1251** | **67,0** | **1867** | **100,0** |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | | | | | |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tableau 7 : Répartition des enfants travaillant dans le granite selon la modalité de payement et le sexe** | | | | | | |
| **Modalité de paiement** | **Sexe** | | | | | |
| **Masculin** | | **Féminin** | | **Total** | |
| **Effectifs** | **%** | **Effectifs** | **%** | **Effectifs** | **%** |
| Par jour | 81 | 4,3 | 97 | 5,2 | 178 | 9,5 |
| Par semaine | 40 | 2,1 | 87 | 4,7 | 127 | 6,8 |
| Par mois | 75 | 4,0 | 91 | 4,9 | 166 | 8,9 |
| N'est pas payé | 688 | 36,9 | 708 | 37,9 | 1396 | 74,8 |
| **Total** | **884** | **47,3** | **983** | **52,7** | **1867** | **100,0** |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | | | | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Tableau 8 : Montant payé aux enfants travaillant dans le granite quelle que soit la modalité de payement** | | |
| **Montant payé** | **Effectifs** | **%** |
| Moins de 1000 FCFA | 315 | 66,9 |
| 1000 à 2000 FCFA | 85 | 18,0 |
| 2000 à 3000 FCFA | 24 | 5,1 |
| 3000 à 4000 FCFA | 10 | 2,1 |
| 4000 à 5000 FCFA | 11 | 2,3 |
| 5000 à 10000 FCFA | 20 | 4,2 |
| 10000 à 20000 FCFA | 2 | ,4 |
| Plus de 20000 FCFA | 4 | ,8 |
| **Total** | **471** | **100,0** |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Tableau 9 : Principale activité exercée sur le site de granite par les enfants** | | |
| **Activités exercées sur le site** | **Effectifs** | **%** |
| Aucune activité sur le site | 3 | 0,2 |
| Concassage | 1506 | 80,7 |
| Creusage/Piochage | 13 | 0,7 |
| Décapage | 24 | 1,3 |
| Lavage | 3 | 0,2 |
| Ménage | 6 | 0,3 |
| Ramassage | 81 | 4,3 |
| Service | 19 | 1,0 |
| Tamisage/ Criblage | 106 | 5,7 |
| Transport | 106 | 5,7 |
| **Total** | **1867** | **100,0** |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | |

**Tableau 10 : Principale activité exercée et montant payé aux enfants travaillant dans le granite**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Principale activité exercée sur le site** | **Montant payé** | | | | | | | | |
| **Moins de 1000** | **1000 à 2000** | **2000 à 3000** | **3000 à 4000** | **4000 à 5000** | **5000 à 10000** | **10000 à 20000** | **Plus de 20000** | **Total** |
| Concassage | 193 | 60 | 15 | 8 | 6 | 12 | 1 | 3 | 298 |
| Creusage/Piochage | 5 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 |
| Décapage | 4 | 3 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 10 |
| Lavage | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 |
| Ménage | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 5 |
| Ramassage | 26 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 30 |
| Service | 14 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 15 |
| Tamisage/ Criblage | 57 | 19 | 7 | 2 | 0 | 7 | 1 | 1 | 94 |
| Transport | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 |
| **Total** | **315** | **85** | **24** | **10** | **11** | **20** | **2** | **4** | **471** |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | | | | | | | | |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tableau 11 : Principale activité exercée par les enfants travaillant dans le granite selon l’âge** | | | | | | |
| **Principale activité exercée sur le site** | **Âge de l'enfant** | | | | | |
| **5 à 9 ans** | | **10 à 17 ans** | | **Total** | |
| **Effectifs** |  | **Effectifs** |  | **Effectifs** |  |
| Aucune activité sur le site | 3 | 0,2 | 0 |  | 3 | 0,2 |
| Concassage | 438 | 23,5 | 1068 | 57,2 | 1506 | 80,7 |
| Creusage/Piochage | 2 | 0,1 | 11 | 0,6 | 13 | 0,7 |
| Décapage | 0 |  | 24 | 1,3 | 24 | 1,3 |
| Lavage | 0 |  | 3 | ,2 | 3 | 0,2 |
| Ménage | 2 | 0,1 | 4 | 0,2 | 6 | 0,3 |
| Ramassage | 53 | 2,8 | 28 | 1,5 | 81 | 4,3 |
| Service | 16 | 0,9 | 3 | 0,2 | 19 | 1,0 |
| Tamisage/ Criblage | 63 | 3,4 | 43 | 2,3 | 106 | 5,7 |
| Transport | 39 | 2,1 | 67 | 3,6 | 106 | 5,7 |
| **Total** | **616** | **33,0** | **1251** | **67,0** | **1867** | **100,0** |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | | | | | |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tableau 12 : Répartition des enfants travaillant dans le granite selon la modalité de payement et le niveau d'instruction** | | | | | | | | |
| **Modalité de paiement** | **Niveau d’instruction** | | | | | | | |
| **Aucun** | | **Primaire** | | **Secondaire** | | **Total** | |
| **Effectifs** |  | **Effectifs** |  | **Effectifs** |  | **Effectifs** |  |
| Par jour | 16 | 0,9 | 123 | 6,6 | 39 | 2,1 | 178 | 9,5 |
| Par semaine | 18 | 1,0 | 90 | 4,8 | 19 | 1,0 | 127 | 6,8 |
| Par mois | 20 | 1,1 | 104 | 5,6 | 42 | 2,2 | 166 | 8,9 |
| N'est pas payé | 83 | 4,4 | 952 | 51,0 | 361 | 19,3 | 1396 | 74,8 |
| **Total** | **137** | **7,3** | **1269** | **68,0** | **461** | **24,7** | **1867** | **100,0** |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | | | | | |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Tableau 13 : Situation sanitaire à l’intérieur des sites de granite** | | |
| **Principaux dangers/risques sur le site** | **Effectifs** | **%** |
| Coupure | 55 | 85,9 |
| Brûlure | 36 | 56,3 |
| Fracture | 60 | 93,8 |
| Poussière | 63 | 98,4 |
| **Présence d'infrastructures sanitaires sur le site** | | |
| WC publics | 2 | 3,1 |
| Point d'eau potable | 11 | 17,2 |
| Dispensaire | 5 | 7,8 |
| Douches publiques | 2 | 3,1 |
| **Distance entre les infrastructures sanitaires et le site (Moins d'1 km)** | | |
| WC publics | 23 | 35,9 |
| Point d'eau potable | 27 | 42,2 |
| Dispensaire | 35 | 54,7 |
| Douches publiques | 23 | 35,9 |
| **Distance entre les infrastructures sanitaires et le site (Plus d'1 km)** | | |
| WC publics | 23 | 35,9 |
| Point d'eau potable | 27 | 42,2 |
| Dispensaire | 35 | 54,7 |
| Douches publiques | 23 | 35,9 |
| **Affections courantes sur le site** | | |
| Paludisme | 56 | 87,5 |
| Toux | 59 | 92,2 |
| Diarrhée | 17 | 26,6 |
| Maladie de la peau | 27 | 42,2 |
| Rhume | 63 | 98,4 |
| Maux de tête | 55 | 85,9 |
| Douleur à la poitrine/problème respiratoire | 47 | 73,4 |
| Fièvre/rougeole | 25 | 39,1 |
| Mal au dos | 61 | 95,3 |
| Maladie transmise par l’eau | 11 | 17,2 |
| Fracture | 7 | 10,9 |
| Entorse | 3 | 4,7 |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tableau 14 : Répartition des enfants travaillant dans le granite selon le sexe et le niveau d'instruction** | | | | | | | | |
|  | **Niveau d'instruction** | | | | | | | |
| **Aucun** | | **Primaire** | | **Secondaire** | | **Total** | |
| **Sexe** | **Effectifs** |  | **Effectifs** |  | **Effectifs** |  | **Effectifs** |  |
| Masculin | 40 | 29,2 | 613 | 48,3 | 231 | 50,1 | 884 | 47,3 |
| Féminin | 97 | 70,8 | 656 | 51,7 | 230 | 49,9 | 983 | 52,7 |
| Total | 137 | 100,0 | 1269 | 100,0 | 461 | 100,0 | 1867 | 100,0 |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | | | | | | | |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tableau 15 : Principale activité exercée par les enfants travaillant dans le granite selon l’âge** | | | | | | |
| **Principale activité exercée sur le site** | **Âge de l'enfant** | | | | | |
| **5 à 9 ans** | | **10 à 17 ans** | | **Total** | |
| **Effectifs** |  | **Effectifs** |  | **Effectifs** |  |
| Aucune activité sur le site | 3 | 0,2 | 0 |  | 3 | 0,2 |
| Concassage | 438 | 23,5 | 1068 | 57,2 | 1506 | 80,7 |
| Creusage/Piochage | 2 | 0,1 | 11 | 0,6 | 13 | 0,7 |
| Décapage | 0 |  | 24 | 1,3 | 24 | 1,3 |
| Lavage | 0 |  | 3 | 0,2 | 3 | 0,2 |
| Ménage | 2 | 0,1 | 4 | 0,2 | 6 | 0,3 |
| Ramassage | 53 | 2,8 | 28 | 1,5 | 81 | 4,3 |
| Service | 16 | 0,9 | 3 | 0,2 | 19 | 1,0 |
| Tamisage/ Criblage | 63 | 3,4 | 43 | 2,3 | 106 | 5,7 |
| Transport | 39 | 2,1 | 67 | 3,6 | 106 | 5,7 |
| **Total** | **616** | **33,0** | **1251** | **67,0** | **1867** | **100,0** |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | | | | | |

# Annexe 3 : Tableaux d’analyse du sous-secteur de l’orpaillage

Tableau 1 : Tableau de répartition spatiale des sites d’orpaillage au Bénin

| **Département** | | **Effectifs** | **Pourcentage** | **Pourcentage cumulé** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | ATACORA | 3 | 75,0 | 75,0 |
| DONGA | 1 | 25,0 | 100,0 |
| **Total** | **4** | **100,0** |  |

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Tableau 2 : Répartition des enfants travailleurs par département

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Départements** | **Effectifs** | **%** |
| ATACORA | 65 | 72,2 |
| DONGA | 25 | 27,8 |
| **Total** | **90** | **100,0** |

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Tableau 3 : Répartition des enfants travailleurs par commune

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Départements** | **Effectifs** | **%** |
| NATITINGOU | 65 | 72,2 |
| OUAKE | 25 | 27,8 |
| **Total** | **90** | **100,0** |

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Tableau 4 : Répartition des enfants travailleurs par site

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom du site** | **Effectifs** | **%** |
| BINAOU | 25 | 27,8 |
| GNAGNAMOU | 23 | 25,6 |
| KOUATENA | 23 | 25,6 |
| TCHATANGOU | 19 | 21,1 |
| **Total** | **90** | **100,0** |

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Tableau 5 : Répartition des enfants travailleurs par sexe

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Sexe de l'enfant** | **Effectifs** | **%** |
| Masculin | 43 | 47,8 |
| Féminin | 47 | 52,2 |
| **Total** | **90** | **100,0** |

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

Tableau 6 : Répartition des enfants travailleurs par tranche d’âge

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Groupe d'âge** | **Effectifs** | **%** |
| 5 à 9 ans | 7 | 7,8 |
| 10 à 17 ans | 83 | 92,2 |
| **Total** | **90** | **100,0** |

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

**Annexe 4 : Carte de situation Perma**

# Annexe 5 : Tableaux d’analyse du sous-secteur de gravier

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Tableau 1 : Répartition des enfants selon le lien de parenté avec le responsable exploitant** | | |
| **Liens de parenté** | **Effectifs** | **%** |
| Fils Ou Fille | 113 | 33,6 |
| Petit fils ou petite fille | 17 | 5,1 |
| Autres parents | 12 | 3,6 |
| Enfant adopté/ Enfant en garde/Enfant du conjoint | 58 | 17,3 |
| Sans lien de parenté | 136 | 40,5 |
| **Total** | **336** | **100,0** |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tableau 2 : Répartition des enfants selon l'ancienneté dans le gravier** | | | | | |
| **Départements** | **Ancienneté dans l'activité** | | | | |
|  | **Moins de 1 an** | **1 à 5 ans** | **5 à 10 ans** | **Plus de 10 ans** | **Total** |
| ALIBORI | 12 | 1 | 0 | 0 | 13 |
| ATACORA | 9 | 86 | 34 | 0 | 129 |
| COUFFO | 142 | 124 | 66 | 0 | 332 |
| MONO | 407 | 121 | 31 | 1 | 560 |
| **Total** | **570** | **332** | **131** | **1** | **1034** |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | | | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Tableau 3: Répartition des enfants travaillant dans le gravier selon le niveau d'instruction** | | |
| **Niveau d'instruction** | **Effectifs** | **Proportion (%)** |
| Aucun | 133 | 12,9 |
| Primaire | 624 | 60,3 |
| Secondaire | 277 | 26,8 |
| **Total** | **1034** | **100,0** |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Tableau 4: Répartition des enfants selon le patrimoine des parents** | | |
| **Patrimoines** | **Effectifs** | **%** |
| Possession de dettes | 51 | 15,2 |
| Possession de terres agricoles | 250 | 74,4 |
| Possession de maisons | 257 | 76,5 |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Tableau 5 : Profil sociodémographique des enfants travaillant dans le gravier** | | |
| **Sexe** | **Effectifs** | **%** |
| Masculin | 554 | 53,6 |
| Féminin | 480 | 46,4 |
| **Age** | | |
| 5 à 9 ans | 234 | 22,6 |
| 10 à 17 ans | 800 | 77,4 |
| **Vit avec un Parent/Tuteur** | | |
| Oui | 934 | 90,3 |
| Non | 100 | 9,7 |
| **Niveau d'instruction** | | |
| Aucun | 133 | 12,9 |
| Primaire | 624 | 60,3 |
| Secondaire | 277 | 26,8 |
| **Total** | **1034** | **100,0** |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tableau 6 : Répartition des enfants travaillant dans le gravier selon la modalité de payement et l'âge** | | | | | | |
| **Modalité de paiement** | **Groupe d'âge** | | | | | |
| **5 à 9 ans** | | **10 à 17 ans** | | **Total** | |
| **Effectifs** | **%** | **Effectifs** | **%** | **Effectifs** | **%** |
| Par jour | 21 | 2,0 | 95 | 9,2 | 116 | 11,2 |
| Par semaine | 154 | 14,9 | 652 | 63,1 | 806 | 77,9 |
| Par mois | 4 | ,4 | 30 | 2,9 | 34 | 3,3 |
| N'est pas payé | 55 | 5,3 | 23 | 2,2 | 78 | 7,5 |
| **Total** | 234 | 22,6 | 800 | 77,4 | 1034 | 100,0 |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | | | | | |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tableau 7 : Répartition des enfants travaillant dans le gravier selon la modalité de payement et le sexe** | | | | | | |
| **Modalité de paiement** | **Sexe** | | | | | |
| **Masculin** | | **Féminin** | | **Total** | |
| **Effectifs** | **%** | **Effectifs** | **%** | **Effectifs** | **%** |
| Par jour | 70 | 6,8 | 46 | 4,4 | 116 | 11,2 |
| Par semaine | 433 | 41,9 | 373 | 36,1 | 806 | 77,9 |
| Par mois | 15 | 1,5 | 19 | 1,8 | 34 | 3,3 |
| N'est pas payé | 36 | 3,5 | 42 | 4,1 | 78 | 7,5 |
| **Total** | **554** | **53,6** | **480** | **46,4** | **1034** | **100,0** |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | | | | | |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tableau 8 : Répartition des enfants travaillant dans le gravier selon la modalité de payement et le niveau d'instruction** | | | | | | | | |
| **Modalité de paiement** | **Niveau d’instruction** | | | | | | | |
| **Aucun** | | **Primaire** | | **Secondaire** | | **Total** | |
| **Effectifs** | **%** | **Effectifs** | **%** | **Effectifs** | **%** | **Effectifs** | **%** |
| Par jour | 8 | ,8 | 63 | 6,1 | 45 | 4,4 | 116 | 11,2 |
| Par semaine | 87 | 8,4 | 493 | 47,7 | 226 | 21,9 | 806 | 77,9 |
| Par mois | 23 | 2,2 | 8 | 0,8 | 3 | 0,3 | 34 | 3,3 |
| N'est pas payé | 15 | 1,5 | 60 | 5,8 | 3 | 0,3 | 78 | 7,5 |
| **Total** | 133 | 12,9 | 624 | 60,3 | 277 | 26,8 | 1034 | 100,0 |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | | | | | |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Tableau 9 : Principale activité exercée sur le site de gravier par les enfants** | | |
| **Activités exercées sur le site** | **Effectifs** | **%** |
| Aucune activité sur le site | 4 | 0,4 |
| Concassage | 8 | 0,8 |
| Corvée d'eau | 4 | 0,4 |
| Creusage/Piochage | 104 | 10,1 |
| Décapage | 1 | 0,1 |
| Lavage | 84 | 8,1 |
| Ménage | 3 | 0,3 |
| Ramassage | 78 | 7,5 |
| Service | 7 | 0,7 |
| Tamisage/ Criblage | 553 | 53,5 |
| Transport | 122 | 11,8 |
| Vannage/ Nettoyage | 53 | 5,1 |
| Comptage/Pointage | 8 | 0,8 |
| Chargement | 5 | 0,5 |
| **Total** | **1034** | **100,0** |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Tableau 10 : Montant payé aux enfants travaillant dans le gravier quelle que soit la modalité de payement** | | |
| **Montant payé** | **Effectifs** | **%** |
| Moins de 1000 FCFA | 176 | 18,4 |
| 1000 à 2000 FCFA | 232 | 24,3 |
| 2000 à 3000 FCFA | 124 | 13,0 |
| 3000 à 4000 FCFA | 58 | 6,1 |
| 4000 à 5000 FCFA | 180 | 18,8 |
| 5000 à 10000 FCFA | 143 | 15,0 |
| 10000 à 20000 FCFA | 42 | 4,4 |
| Plus de 20000 FCFA | 1 | 0,1 |
| **Total** | **956** | **100,0** |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tableau 11 : Principale activité exercée par les enfants travaillant dans le gravier selon le sexe** | | | | | | |
| **Principale activité exercée sur le site** | **Sexe de l'enfant** | | | | | |
| **Masculin** | | **Féminin** | | **Total** | |
| **Effectifs** | **%** | **Effectifs** | **%** | **Effectifs** | **%** |
| Aucune activité sur le site | 2 | 0,2 | 2 | 0,2 | 4 | 0,4 |
| Concassage | 5 | 0,5 | 3 | 0,3 | 8 | 0,8 |
| Corvée d'eau | 3 | 0,3 | 1 | 0,1 | 4 | 0,4 |
| Creusage/Piochage | 96 | 9,3 | 8 | 0,8 | 104 | 10,1 |
| Décapage | 1 | 0,1 | 0 |  | 1 | 0,1 |
| Lavage | 25 | 2,4 | 59 | 5,7 | 84 | 8,1 |
| Ménage | 1 | 0,1 | 2 | ,2 | 3 | 0,3 |
| Ramassage | 42 | 4,1 | 36 | 3,5 | 78 | 7,5 |
| Service | 5 | 0,5 | 2 | 0,2 | 7 | 0,7 |
| Tamisage/ Criblage | 285 | 27,6 | 268 | 25,9 | 553 | 53,5 |
| Transport | 45 | 4,4 | 77 | 7,4 | 122 | 11,8 |
| Vannage/ Nettoyage | 36 | 3,5 | 17 | 1,6 | 53 | 5,1 |
| Comptage/Pointage | 7 | 0,7 | 1 | 0,1 | 8 | 0,8 |
| Chargement | 1 | 0,1 | 4 | 0,4 | 5 | 0,5 |
| **Total** | **554** | **53,6** | **480** | **46,4** | **1034** | **100,0** |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | | | | | |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tableau 12 : Principale activité exercée par les enfants travaillant dans le granite selon l'âge** | | | | | | |
| **Principale activité exercée sur le site** | **L'âge de l'enfant** | | | | | |
| **5 à 9 ans** | | **10 à 17 ans** | | **Total** | |
| **Effectifs** | **%** | **Effectifs** | **%** | **Effectifs** | **%** |
| Aucune activité sur le site | 0 |  | 4 | 0,4 | 4 | 0,4 |
| Concassage | 0 |  | 8 | 0,8 | 8 | 0,8 |
| Corvée d'eau | 0 |  | 4 | 0,4 | 4 | 0,4 |
| Creusage/Piochage | 0 |  | 104 | 10,1 | 104 | 10,1 |
| Décapage | 0 |  | 1 | 0,1 | 1 | 0,1 |
| Lavage | 18 | 1,7 | 66 | 6,4 | 84 | 8,1 |
| Ménage | 1 | 0,1 | 2 | 0,2 | 3 | 0,3 |
| Ramassage | 11 | 1,1 | 67 | 6,5 | 78 | 7,5 |
| Service | 0 |  | 7 | 0,7 | 7 | 0,7 |
| Tamisage/ Criblage | 181 | 17,5 | 372 | 36,0 | 553 | 53,5 |
| Transport | 17 | 1,6 | 105 | 10,2 | 122 | 11,8 |
| Vannage/ Nettoyage | 0 |  | 53 | 5,1 | 53 | 5,1 |
| Comptage/Pointage | 6 | 0,6 | 2 | 0,2 | 8 | 0,8 |
| Chargement | 0 |  | 5 | 0,5 | 5 | 0,5 |
| **Total** | **234** | **22,6** | **800** | **77,4** | **1034** | **100,0** |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | | | | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Tableau 13 : Situation sanitaire à l’intérieur des sites de gravier** | | |
| **Principaux dangers/risques sur le site** | **Effectifs** | **%** |
| Coupure | 33 | 97,1 |
| Fracture | 30 | 88,2 |
| Poussière | 31 | 91,2 |
| Noyade | 1 | 2,9 |
| Effondrement des éboulements/ Ensevelissement | 15 | 44,1 |
| **Présence d'infrastructures sanitaires sur le site** | | |
| Point d'eau potable | 2 | 5,9 |
| **Distance entre les infrastructures sanitaires et le site (Moins d'1 km)** | | |
| WC publics | 1 | 2,9 |
| Point d'eau potable | 7 | 20,6 |
| Dispensaire | 4 | 11,8 |
| **Distance entre les infrastructures sanitaires et le site (Plus d'1 km)** | | |
| WC publics | 14 | 41,2 |
| Point d'eau potable | 27 | 79,4 |
| Dispensaire | 27 | 79,4 |
| Douches publiques | 6 | 17,6 |
| **Affections courantes sur le site** | | |
| Paludisme | 34 | 100,0 |
| Toux | 33 | 97,1 |
| Diarrhée | 11 | 32,4 |
| Maladie de la peau | 11 | 32,4 |
| Rhume | 34 | 100,0 |
| Maux de tête | 34 | 100,0 |
| Douleur à la poitrine/problème respiratoire | 32 | 94,1 |
| Fièvre/rougeole | 9 | 26,5 |
| Mal au dos | 28 | 82,4 |
| Maladie transmise par l'eau | 10 | 29,4 |
| Fracture | 4 | 11,8 |
| Entorse | 4 | 11,8 |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Tableau 14 : Répartition des enfants travailleurs selon l'utilisation de leurs revenus** | | |
| **Gestion des revenus** | **Effectifs** | **%** |
| Payer les frais scolaires | 46 | 13,7 |
| Acheter des biens d'école | 40 | 11,9 |
| Acheter des biens pour le ménage | 48 | 14,3 |
| Acheter des biens pour moi-même | 69 | 20,5 |
| Epargner / Economiser | 26 | 7,7 |
| Payer les dettes familiales | 1 | ,3 |
| **Total** | **230** | **68,5** |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Tableau 15 : Profil sociodémographique et économique des Responsables de groupements/Exploitants/Promoteurs/Exploitants individuels** | | |
| **Sexe** | **Effectifs** | **%** |
| Masculin | 42 | 58,3 |
| Féminin | 30 | 41,7 |
| **Age** | | |
| Moins de 30 ans | 13 | 18,1 |
| 30 à 40 ans | 38 | 52,8 |
| 40 à 50 ans | 16 | 22,2 |
| 50 à 60 ans | 4 | 5,6 |
| Plus de 60 ans | 1 | 1,4 |
| **Niveau d'instruction** | | |
| Aucun | 24 | 33,3 |
| Primaire | 29 | 40,3 |
| Secondaire | 19 | 26,4 |
| **Ethnie/Nationalité êtes-vous** | | |
| Adja et apparenté | 54 | 75,0 |
| Yoa et Lokpa et apparenté | 8 | 11,1 |
| Yoruba et apparenté | 10 | 13,9 |
| **Ancienneté dans l'activité** | | |
| Moins de 5 ans | 23 | 31,9 |
| 5 à 10 ans | 20 | 27,8 |
| 10 à 15 ans | 15 | 20,8 |
| 15 à 20 ans | 12 | 16,7 |
| Plus de 20 ans | 2 | 2,8 |
| **Ensemble** | **72** | **100,0** |

*Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Tableau 16 : Profil sociodémographique et économique des Parents/ Tuteurs/Employeurs** | | |
| **Sexe** | **Effectifs** | **%** |
| Masculin | 91 | 26,9 |
| Féminin | 247 | 73,1 |
| **Age** | | |
| Moins de 30 ans | 65 | 19,2 |
| 30 à 40 ans | 121 | 35,8 |
| 40 à 50 ans | 89 | 26,3 |
| 50 à 60 ans | 50 | 14,8 |
| Plus de 60 ans | 13 | 3,8 |
| **Niveau d'instruction** | | |
| Aucun | 240 | 71,0 |
| Maternelle | 1 | 0,3 |
| Primaire | 74 | 21,9 |
| Secondaire | 23 | 6,8 |
| **Ethnie/Nationalité êtes-vous** | | |
| Adja et apparenté | 31 | 9,2 |
| Bariba et apparenté | 10 | 3,0 |
| Dendi et apparenté | 51 | 15,1 |
| Fon et apparenté | 37 | 10,9 |
| Yoa et Lokpa et apparenté | 20 | 5,9 |
| Bètamaribè et apparenté | 13 | 3,8 |
| Peulhs et apparenté | 5 | 1,5 |
| Yoruba et apparenté | 169 | 50,0 |
| Pays limitrophes | 2 | 0,6 |
| **Ancienneté dans l'activité** | | |
| Moins de 5 ans | 134 | 39,6 |
| 5 à 10 ans | 103 | 30,5 |
| 10 à 15 ans | 51 | 15,1 |
| 15 à 20 ans | 32 | 9,5 |
| Plus de 20 ans | 18 | 5,3 |
| **Ensemble** | **338** | **100,0** |
| *Source : Etude approfondie sur le travail des enfants, BIT, février 2013* | | |

**Annexe 6 : Questionnaires**

**REPUBLIQUE DU BENIN**

**PROGRAMME INTERNATIONAL POUR L’ABOLITION DU TRAVAIL DES ENFANTS**

***(IPEC)***

**Etude d’approfondissement des connaissances sur le travail des enfants dans les mines et carrières du Bénin/ECOWAS II/IPEC/OIT**

**QUESTIONNAIRE ENFANTS TRAVAILLEURS 5 -17 ANS**

**Février 2013**

**FICHE D’INFORMATION SUR LES SITES**

**FICHE N° (A NE PAS REMPLIR)** |\_\_\_|\_\_\_|\_\_\_|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | DÉPARTEMENT\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_/\_\_/\_\_/  COMMUNE \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_/\_\_/  ARRONDISSEMENT \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_/\_\_/\_\_/  VILLAGE/QUARTER\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ /\_\_/\_\_/  NOM DU SITE \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/ | |
|  |  | |
|  | | NOM ET CODE DE L’ENQUÊTEUR : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_/\_\_/\_\_/  DATE DE LA VISITE /\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/ 2013 NUMERO DE LIGNE DE L’ENFANT : /\_\_/\_\_/\_\_/  HEURE DE DEBUT H. /\_\_/\_\_/ M. /\_\_/\_\_/ HEURE DE FIN H. /\_\_/\_\_/ M. /\_\_/\_\_/ |
|  | |  |
|  | |  |

**Bonjour M./Mme, Mon nom est \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_,**

Je travaille dans le cadre d’une étude sur le travail des enfants dans les mines et carrières. Je voudrais vous interroger afin de recueillir des informations sur la question.

Vos réponses à ce questionnaire seront tenues strictement confidentielles et serviront à la prise de décision pour l’amélioration des conditions de vie des enfants et des adultes travaillant dans les mines et carrières.

***Merci d’avoir accepte !***

| **N°** | **QUESTIONS** | **REPONSES** | **CODES** | **SAUT** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **SECTION 1 : CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES DES ENFANTS AGES DE 5-17 ANS** | | | | |
| Q101 | Nom et prénom de l’enfant travailleur | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | | |
| Q102 | Age | /\_\_\_/\_\_\_/ ans |  |  |
| Q103 | Sexe | Masculin  Féminin | 1  2 |  |
| Q104 | Quel est votre lien de parenté avec votre chef de famille ? | 1. Fils Ou Fille 2. Petit fils ou petite fille 3. Frère ou sœur 4. Autres parents 5. Enfant adopté/ Enfant en garde/Enfant du conjoint 6. Sans lien de parenté | /\_\_\_/ |  |
| Q105 | De quelle ethnie/Nationalité êtes-vous ? | 1. Adja et apparenté 2. Bariba et apparenté 3. Dendi et apparenté 4. Fon et apparenté 5. Yoa et Lokpa et apparenté 6. Bètamaribè et apparenté 7. Peulhs et apparenté 8. Yoruba et apparenté 9. Autre ethnie 10. Pays limitrophes | /\_\_\_/\_\_\_/ |  |
| Q106 | Quelle religion pratiquez-vous ? | 01. Vodoun  02. Autres traditionnelles  03. Islam  04. Catholique  05. Protestant Méthodiste  06. Autres Protestants  07. Céleste  08. Autres chrétiens  09. Autres Religions  10. Aucune Religion | /\_\_\_/\_\_\_/ |  |
| Q107 | Avez-vous déjà fréquenté l’école ? | Oui  Non | 1  2 | ***Q110*** |
| Q108 | Quel est votre niveau actuel ? | 1. Aucun  2. Maternelle  3. Primaire  4. Secondaire 1er cycle  5. Secondaire 2nd cycle  6. Supérieur | /\_\_\_/ |  |
| Q109 | Fréquentez-vous actuellement l’école ? | Oui  Non | 1  2 | ***Q111*** |
| Q110 | Quelle est la raison principale pour laquelle vous avez abandonné l’école ? | **Raisons intrinsèques à l’enfant**  1. Tombée enceinte  2. Echec scolaire  3. N’aime plus l’école  4. Maladie/Blessure/Handicap  **Raisons familiales**  5. Manque de moyens  6. Aider dans l’entreprise familiale  7. Travailler pour autrui  8. Séparation des parents  9. Ecole coranique  10. Ecole inaccessible  99. Autre (A préciser) | /\_\_\_/\_\_\_/ |  |
| Q111 | Votre mère biologique est-elle en vie ? | 1. Oui, et vit habituellement avec moi  2. Oui, mais ne vit pas habituellement avec moi  3. Non  4.Ne sait pas | /\_\_\_/ |  |
| Q112 | Votre père biologique est-il en vie ? | 1. Oui, et vit habituellement avec moi  2. Oui, mais ne vit pas habituellement avec moi  3. Non  4.Ne sait pas | /\_\_\_/ |  |
| Q113 | Taille du ménage | 1. Nombre de frères /\_\_\_/\_\_\_/ 2. Nombre de sœurs /\_\_\_/\_\_\_/   3. Nombre de autres parents /\_\_\_/\_\_\_/ | |  |
| Q114 | Combien d’enfants êtes-vous à travailler dans votre ménage/maison ? | 1. Enfants filles âgés de 5 à 17 ans /\_\_\_/\_\_\_/  2. Enfants garçons âgés de 5 à 17 ans /\_\_\_/\_\_\_/ | |  |
| Q115 | Vos parents possèdent-t-ils leur propre maison? | Oui  Non  Ne sait pas | 1  2  3 |  |
| Q116 | Vos parents possèdent-t-ils des terres agricoles? | Oui  Non  Ne sait pas | 1  2  3 |  |
| Q117 | Vos parents ont-ils des dettes? | Oui  Non  Ne sait pas | 1  2  3 |  |
| **SECTION 2 : CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES DES ENFANTS AGÉS DE 5-17 ANS** | | | | |
| Q201 | Quel lien de parenté avez-vous avec le responsable exploitant | 1. Fils Ou Fille 2. Petit fils ou petite fille 3. Frère ou sœur 4. Autres parents 5. Enfant adopté/ Enfant en garde/Enfant du conjoint 6. Sans lien de parenté | /\_\_\_/ |  |
| Q202 | Quelle est la principale activité que vous menez sur ce site ? | 1. Creusage 2. Transport 3. Lavage 4. Dynamiter 5. Décaper 6. Concasser 7. Tamiser 8. S’occuper des enfants 9. Faire la lessive 10. Ménage   11).Autre (préciser) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | /\_\_\_/\_\_\_/ |  |
| Q203 | Quelle est la raison principale pour laquelle vous exercez cette activité ? | 1. Compléter le revenu familial  2. Aider à payer la dette familiale  3. Aider dans l’entreprise familiale  4. Apprendre un métier  5. Ecole trop éloignée  6. Ne peut payer les frais de scolarité  7. Pas intéressé par les études  8. Remplacer temporairement quelqu’un qui ne peut travailler  9. Autre (A préciser) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | /\_\_\_/ |  |
| Q204 | Quelles faveurs avez-vous obtenues à cause de vos activités sur ce site ? | 1. Aucune  2. Soins médicaux  3. Aide aux frais d’éducation  4. Logement gratuit  5. Nourriture  6. Congés payés  7. Vêtement  8. Transport  9 .Autre (A préciser) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Oui Non  1 2  1 2  1 2  1 2  1 2  1 2  1 2  1 2  1 2 |  |
| Q205 | Comment êtes-vous payé pour cette activité? | 1. En nature uniquement  2. En espèce uniquement  3. En nature et en espèce  4. Pas payé | /\_\_\_/ |  |
| Q206 | A quelle périodicité êtes-vous payé(e) ? | 1. . A l’heure 2. . Par jour 3. . Par semaine 4. . Par mois 5. . A la tâche 6. . Autre (A préciser) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | /\_\_\_/ |  |
| Q207 | Quel montant avez-vous perçu pour la dernière période de paie ? | /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/ ***(en F CFA)*** | |  |
| Q208 | Donnez-vous une partie ou la totalité de vos revenus à vos parents/tuteurs ou autres parents ? | 1. Oui, tout directement par l’employeur  2. Oui, tout par moi même  3. Oui, une partie par l’employeur  4. Oui, une partie par moi même  5. Non | /\_\_\_/ | ***Q210*** |
| Q209 | Quelle est votre lien de parenté avec l’utilisateur/trice ? | 1. Parent biologique  2. Autre parent  3. Tuteur  4. Utilisateur  9. Sans lien | /\_\_\_/ |  |
| Q2010 | A quoi servent principalement vos revenus? | 1. Payer les frais scolaires  2. Acheter des biens d’école  3. Acheter des biens pour le ménage  4. Acheter des biens pour moi-même  5. Epargner / Economiser  9. Autre (A préciser) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | /\_\_\_/ |  |
| **SECTION 3: ACCESSIBILITÉ AUX SOINS ET RELATION ENTRE LES ENFANTS AGÉS DE 5-17 ANS** | | | | |
| Q301 | Avez-vous été blessé(e) ou êtes-vous tombé(e) malade pendant les 12 derniers mois? | Oui  Non | 1  2 |  |
| Q302 | Avez-vous souffert de l’un des problèmes de santé suivants pendant les 12 derniers mois? | 1. Maux de dos/douleurs aux muscles  2. Blessures/coupures profondes  3. Problèmes respiratoires  4. Problèmes de vision  5. Lésion corporelle  6 .Autre (A préciser) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Oui Non  1 2  1 2  1 2  1 2  1 2  1 2 |  |
| Q303 | A quoi avez-vous eu recours pour résoudre ces problèmes de santé? | 1. Consultation moderne  2. Consultation traditionnelle  3. Automédication moderne  4. Automédication traditionnelle  5. Aucun recours  6 .Autre (A préciser) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Oui Non  1 2  1 2  1 2  1 2  1 2  1 2 |  |
| Q304 | Qui a pris principalement la décision de vous faire soigner ? | 1. Enfant-même  2. Parents  3. Tuteurs  4. Employeurs  5. Association / ONG / Mutuelles de santé  6 .Autre (A préciser) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | /\_\_\_/ |  |
| Q305 | Qui a pris principalement en charge vos dépenses en matière de santé ? | 1. Enfant-même  2. Parents  3. Tuteurs  4. Employeurs  5. Association / ONG / Mutuelles de santé  6 .Autre (A préciser) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | /\_\_\_/ |  |
| Q306 | Avez-vous des amis ici ? | 1. Garçons  2. Filles | Oui Non  1 2  1 2 |  |
| Q307 | Que faites-vous ensemble ? | 1. Jeux 2. Sorties 3. Autre (A préciser) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Oui Non  1 2  1 2  1 2 |  |
| Q308 | A quelle heure commencez-vous le travail  le matin? | /\_\_\_//\_\_\_/ Heures | |  |
| Q309 | À quelle heure finissez-vous le soir? | /\_\_\_//\_\_\_/ Heures | |  |
| Q310 | Combien de jours travaillez-vous par semaine ? | /\_\_\_/ Jours | |  |
| **SECTION 4 : ABUS SEXUEL ET CONNAISSANCE DU VIH/SIDA PAR LES ENFANTS AGÉS DE 5-17 ANS** | | | | |
| Q401 | Au cours de ces 12 derniers mois, a-t-on eu recours à une manipulation affective ou matérielle pour vous imposer des attitudes, des paroles ou des gestes à connotation sexuelle contre votre volonté ? | Oui  Non | 1  2 |  |
| Q402 | Au cours de ces 12 derniers mois, a-t-on eu recours à l’intimidation, ou à la menace, ou à un chantage ou encore à une violence verbale ou physique pour vous imposer des attitudes, des paroles ou des gestes à connotation sexuelle contre votre volonté ? | Oui  Non | 1  2 |  |
| Q403 | Comment peut-on attraper le SIDA ? | 1. Rapport sexuels 2. Rapport sexuels avec des partenaires multiples 3. Rapport sexuels avec prostitues 4. Ne pas utiliser condom 5. Relations homosexuelles 6. Transfusion de sang 7. Injections 8. En embrassant 9. Piqures de moustiques 10. Objets souilles 11. Aucune autre façon 12. Autre (A préciser) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Oui Non  1 2  1 2    1 2  1 2  1 2  1 2  1 2  1 2  1 2  1 2  1 2  1 2 |  |
| Q404 | Est-il possible qu'une personne bien portante ait le virus du SIDA? | Oui  Non  Ne sait pas | 1  2  3 |  |
| Q405 | Connaissez-vous un enfant ou un responsable atteint du SIDA sur le site ? | Oui  Non | 1  2 |  |
| Q406 | Connaissez-vous quelqu’un qui était mort du VIH/SIDA sur ce site ? | Oui  Non | 1  2 |  |
| Q407 | Voulez-vous continuer de faire ce travail | Oui  Non | 1  2 | **Fin interview** |
| Q408 | Que souhaiteriez-vous actuellement ? | a. Emigrer pour travailler  b. Apprendre un métier  c. Changer de ménage  d. Retourner chez mes parents  e. Travailler pour mon propre compte  f. Continuer à rester dans ce ménage  g. Autre (A préciser) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | Oui Non  1 2  1 2  1 2  1 2  1 2  1 2  1 2 |  |

*Merci de votre collaboration*

**REPUBLIQUE DU BENIN**

**PROGRAMME INTERNATIONAL POUR L’ABOLITION DU TRAVAIL DES ENFANTS**

***(IPEC)***

**Etude d’approfondissement des connaissances sur le travail des enfants dans les mines et carrières du Bénin/ECOWAS II/IPEC/OIT**

**GUIDE D’ENTRETIEN DES ACTEURS**

**Février 2013**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | DÉPARTEMENT\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_/\_\_/\_\_/  COMMUNE \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_/\_\_/  ARRONDISSEMENT \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_/\_\_/\_\_/  VILLAGE/QUARTER\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ /\_\_/\_\_/  NOM DU SITE \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/ | |
|  |  | |
|  | | NOM ET CODE DE L’ENQUÊTEUR : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_/\_\_/\_\_/  DATE DE LA VISITE /\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/ 2013  HEURE DE DEBUT H. /\_\_/\_\_/ M. /\_\_/\_\_/ HEURE DE FIN H. /\_\_/\_\_/ M. /\_\_/\_\_/ |
|  | |  |
|  | |  |

**Identification des Parents/Tuteurs/Employeurs participant au Focus Group**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Nom et Prénoms** | **Sexe** | **Age** | **Niveau d’instruction** | **Ethnie** | **Ancienneté dans l’activité** | **Emargement** |
| 1 |  |  |  |  |  |  |  |
| 2 |  |  |  |  |  |  |  |
| 3 |  |  |  |  |  |  |  |
| 4 |  |  |  |  |  |  |  |
| 5 |  |  |  |  |  |  |  |
| 6 |  |  |  |  |  |  |  |
| 7 |  |  |  |  |  |  |  |
| 8 |  |  |  |  |  |  |  |
| 9 |  |  |  |  |  |  |  |
| 10 |  |  |  |  |  |  |  |
| 11 |  |  |  |  |  |  |  |
| 12 |  |  |  |  |  |  |  |
| 13 |  |  |  |  |  |  |  |

**Format de réponses**

**CIBLES : PARENTS ; TUTEURS**

| **CIBLES : Parents ; Tuteurs** | | |
| --- | --- | --- |
| **Domaine** | **Thèmes** | **Points d’approfondissement** |
| **Activité Économique des Acteurs et leur rôle dans la vie des enfants travailleurs autour du site** | Activités économiques des acteurs exerçant autour du site | Secteurs d’activités |
| Types d’activités |
| Primauté des activités |
| Revenus |
| Acteurs impliqués |
| **Santé et Accessibilité aux soins des enfants âgés de 5 à 17 ans** | Situation nutritionnelle | Fréquence des repas |
| Contenu des repas |
| Responsabilité |
| Situation sanitaire | Maladies courantes |
| Couches souvent affectées |
| Mesures prises |
| Coût des traitements |
| Responsabilité |
| **Gestion des conflits** | Violences | Types de violences courantes |
| Fréquence |
| Auteurs et victimes |
| Dispositions prises. |
| **Projet de vie/Perspective pour les enfants** | Avenir des enfants travailleurs | Difficultés de prise en charge intégrale des enfants |
| Actions préventives de retrait des enfants |
| Actions futures programmées |

***NB : ACCOMPAGNEZ LES REPONSES DE LA PAGE N°2 DU GUIDE QUI CONTIENT LES ELEMENTS D’IDENTIFICATION ET LA LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS.***

**Format de réponses**

**CIBLES : RESPONSABLES DE GROUPEMENT ; EXPLOITANTS ; PROMOTEURS ; OPÉRATEURS INDIVIDUELS**

| **CIBLES : Responsables de groupement ; exploitants ; promoteurs ; opérateurs individuels** | | |
| --- | --- | --- |
| **Domaine** | **Thèmes** | **Points d’approfondissement** |
| **Activité Économique des Acteurs et leur rôle dans la vie des enfants travailleurs autour du site** | Activités en rapport avec le site d’exploitation | Chaînes de production |
| Rôles et responsabilités |
| Prise de décision |
| Revenus journaliers |
| Conditions préalables de recrutement des enfants |
| Procédure |
| Rémunération des enfants |
| Conditions matérielles de travail |
| Horaires de travail |
| Rôles des filles |
| Faveurs accordées aux enfants |
| **Gestion des conflits** | Jeux de pouvoir | Liens hiérarchiques |
| Prise de décision |
| Sources de conflits |
| Conséquences directes |
| Gestion |
| **Les taxes** | Situation sur le site | Taxe versée |
| Montant |
| Bénéficiaire |
| Actions menées en contrepartie par les bénéficiaires |
| Difficultés rencontrées par les promoteurs |
| **Projet de vie/Perspective pour les enfants** | Avenir des enfants travailleurs | Stratégie de substitution du rôle des enfants |
| Incidence financière |
| Capacité de refus de la main d’œuvre infantile |

***NB : ACCOMPAGNEZ LES REPONSES DE LA PAGE N°2 DU GUIDE QUI CONTIENT LES ELEMENTS D’IDENTIFICATION ET LA LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS.***

**Format de réponses**

**CIBLES : MAIRIES/COMMUNES**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CIBLES : Mairies/Communes** | | |
| **Domaine** | **Thèmes** | **Points d’approfondissement** |
| **Les taxes** | Dispositif de prévention et de retrait des enfants des sites | Taxes perçues |
| Utilisation faite |
| Stratégie de prévention et de retrait des enfants des sites |
| **Implication de la commune en matière de lutte contre le travail des enfants en général et particulièrement**  **dans les mines et carrières** | Activités et niveau d’exécution | Activités |
| Etat d’avancement et bilan des activités |
| Difficultés rencontrées |
| Expériences des meilleures pratiques |

***NB : ACCOMPAGNEZ LES REPONSES DE LA PAGE N°2 DU GUIDE QUI CONTIENT LES ELEMENTS D’IDENTIFICATION ET LA LISTE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS.***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **REPUBLIQUE DU BENIN** |  |
| **PROGRAMME INTERNATIONAL POUR L’ABOLITION DU TRAVAIL DES ENFANTS**  ***(IPEC)***  **-------------------** |  | **ETUDE D’APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MINES ET CARRIERES DU BENIN/ECOWAS II/IPEC/OIT**  **-------------------** |

**RECENSEMENT ENFANTS DE 5-17 ANS DANS LES MINES ET CARRIERES DU BENIN**

**FICHE DE RECENSEMENT (Fiche n°……)**

|  |
| --- |
| ***Q0A : Nom du site : ………………………………………………………..……………………………………………………………………………………………………………………………………….Q0B : Code du site :* /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/ *Q1A : Code Département : /*\_\_\_/\_\_\_/ *Q1B : Code Commune :* /\_\_\_/ *Q1C: Code Arrondissement :* /\_\_\_/\_\_\_/ Q1D1 : *Nom Village/Quartier* : ……………………………………………*Q1D2 : Code Village/Quartier :* /\_\_\_/\_\_\_/**  ***Q2 :* Numéro du questionnaire : /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/ *(Laisser à blanc. Ne pas remplir) Q3: Lien de parenté avec le responsable :*** *1 = Père/Mère 2 = Parent/Tuteur 3= Sans lien de parenté*  ***Q4 : Situation matrimoniale de l’enfant:*** *1 = Marié 2=Union libre 3= Célibataire*  **NOM & PRENOMS DE L’AGENT RECENSEUR : ………………………………………………………………*………………………………………………………………………………………….. Code Agent :* /\_\_\_/\_\_\_/** |

| **N° de l’enfant** | **Nom et Prénom de l’enfant** | **Parmi les enfants de votre mère, quelle position occupez-vous ?** | **Sexe de l’enfant**  *1=Masc.*  *2=Fém.* | **Âge de l’enfant**  *(En années révolues)* | **Département et Commune de provenance** | **Niveau d’instruction**  *1=Aucun*  *2=Primaire*  *3=Secondaire*  *4=Supérieur* | **Vivez-vous avec les parents /tuteurs?**  *1=Oui*  *2=Non* | **Principale activité exercée sur le site**  *(Inscrire l’activité. Laisser les cases à blanc)* | **Avez-vous déjà suivi une formation à un métier?**  1=Oui  2=Non | **A combien êtes-vous payé pour cette activité ?**  *(En F. CFA)*  *1=Par jour*  *2=Par semaine*  *3=Par mois* | **Depuis combien de temps travaillez-vous sur ce site ?**  *1= Jour*  *2= Semaine*  *3= Mois*  *4=Année* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Q5*** | ***Q6*** | ***Q7*** | ***Q8*** | ***Q9*** | ***Q10*** | ***Q11*** | ***Q12*** | ***Q13*** | ***Q14*** | ***Q15*** | ***Q16*** |
|  |  |  | 1 2 |  | DEP COM | 1 2 3 4 | 1 2 | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | 1 2 | 1 2 3 | 1 2 3 4 |
|  |  |  | 1 2 |  | DEP COM | 1 2 3 4 | 1 2 | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | 1 2 | 1 2 3 | 1 2 3 4 |
|  |  |  | 1 2 |  | DEP OM | 1 2 3 4 | 1 2 | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | 1 2 | 1 2 3 | 1 2 3 4 |
|  |  |  | 1 2 |  | DEP COM | 1 2 3 4 | 1 2 | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | 1 2 | 1 2 3 | 1 2 3 4 |
|  |  |  | 1 2 |  | DEP COM | 1 2 3 4 | 1 2 | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | 1 2 | 1 2 3 | 1 2 3 4 |
|  |  |  | 1 2 |  | DEP COM | 1 2 3 4 | 1 2 | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | 1 2 | 1 2 3 | 1 2 3 4 |
|  |  |  | 1 2 |  | DEP COM | 1 2 3 4 | 1 2 | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | 1 2 | 1 2 3 | 1 2 3 4 |
|  |  |  | 1 2 |  | DEP COM | 1 2 3 4 | 1 2 | \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | 1 2 | 1 2 3 | 1 2 3 4 |

1. Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP 3) pour la période 2011-2015 [↑](#footnote-ref-1)
2. Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) 2008 [↑](#footnote-ref-2)
3. Sur les sites des mines et carrières, on compte 73,1% de femmes contre 26,9% d’hommes. [↑](#footnote-ref-3)
4. Le nombre de sites retenus est égal au nombre de groupes et chaque groupe compte au moins 8 personnes et au plus 12 personnes. [↑](#footnote-ref-4)
5. Enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE) 2018 [↑](#footnote-ref-5)
6. Sur les sites des mines et carrières, on compte 73,1% de femmes contre 26,9% d’hommes. [↑](#footnote-ref-6)
7. INSAE, EMICOV 2010, 2011 [↑](#footnote-ref-7)
8. RGPH3 [↑](#footnote-ref-8)
9. - exploitation : L’ensemble des travaux préparatoires d’extraction, de transport, d’analyse et de traitement effectués sur un gisement donné pour transformer les substances minérales en produits commercialisables et/ou utilisables; [↑](#footnote-ref-9)
10. SYSTEME DE PRODUCTION (Ph. JOUVE) "Ensemble structuré de moyens de production (force de travail, terre, équipement,...) combinés entre eux pour assurer une production végétale et/ou animale en vue de satisfaire les objectifs des responsables de la production [↑](#footnote-ref-10)
11. L’unité de mesure du gravier sur les sites est un baril 1/5 m3. Or le gravier pèse en moyenne 1450kg au m3. Les sous unités utilisées pour le transport sont

    * La bassine 1/9 du baril : remplie de gravier elle pèse environ 32 kg
    * La bassine 1/8 du baril : remplie de gravier elle pèse environ 36 kg
    * La bassine 1/7 du baril : replie de gravier elle pèse environ 41 kg

    [↑](#footnote-ref-11)
12. Le seuil de pauvreté au Bénin en 2011 s’établit à 120 839 FCFA. [↑](#footnote-ref-12)
13. La consommation par tête en 2011 a été de 227 064FCFA [↑](#footnote-ref-13)
14. ARTICLE 138 du code mineur : Les infractions aux prescriptions de la présente loi ou des textes pris pour son application sont constatées par les officiers de police judiciaire et les agents assermentés de la direction chargée des mines conformément aux dispositions du code de procédure pénale. [↑](#footnote-ref-14)
15. ARTICLE 139 : Les officiers de police judiciaire et les agents assermentés de la direction chargée des mines ont qualité pour procéder aux enquêtes, aux saisies et aux perquisitions, s’il y a lieu. La recherche des infractions entraîne le droit de visite corporelle. La visite corporelle d’une femme ne peut être faite que par un médecin ou par une femme. [↑](#footnote-ref-15)
16. Article 52, que « *l’autorisation d’exploitation artisanale ou semi-industrielle confère à son titulaire, dans les limites de son périmètre, le droit d’exploiter les substances pour lesquelles elle est délivrée. Elle constitue un droit mobilier indivisible, non susceptible de gage, incessible et intransmissible ».* [↑](#footnote-ref-16)
17. Ce n’est pas le cas des parents exploitants de carrières. [↑](#footnote-ref-17)
18. Pour une masse de 25kg,

    * la mauvaise posture impose aux vertèbres lombaires une force de 375 kilos (flèche rouge).
    * La bonne posture impose aux vertèbres lombaires une force de 75 kilos.

    La mauvaise posture est la pratiquée systématiquement dans le lavage et le port des charges [↑](#footnote-ref-18)
19. Arrêté interministériel N°132/MFPTRA/MSP/DC/SGMT/SST du 07 novembre 2000 fixant la nature des travaux et les catégories d’entreprises interdites aux femmes, aux femmes enceintes et aux jeunes gens et l’âge limite auquel s’applique l’interdiction.

    **Article 4 :**

    Les jeunes travailleurs de moins de dix-huit ans et les femmes ne peuvent porter, traîner ou pousser des charges d’un poids supérieur aux poids suivants :

    **1- port de fardeaux**

    Personnel masculin de quatorze ou quinze ans :……… ;………….. 15 kg

    Personnel masculin de seize ou dix-sept ans :……………………... 20 kg

    Personnel féminin de quatorze ou quinze ans :…………………….. 08 kg

    Personnel féminin de seize ou dix-sept ans :……………………….. 10 kg

    Personnel féminin de dix-huit ans et plus : …………………………. 25 kg [↑](#footnote-ref-19)
20. Idem. [↑](#footnote-ref-20)